

Commune de



2021

Rapport de gestion

de la Municipalité au Conseil communal

TABLE DES MATIÈRES

MUNICIPALITÉ.....	6
DAGSP - DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	11
ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	11
GREFFE MUNICIPAL - SERVICE DE LA POPULATION	12
RESSOURCES HUMAINES (RH).....	16
POLICE.....	18
SDIS.....	26
PROTECTION CIVILE.....	32
COMMUNICATION	37
FORÊTS.....	38
VIGNES.....	40
CONCLUSION DE LA SYNDIQUE.....	42
DFMI - DIRECTION DES FINANCES, DE LA MOBILITÉ ET DE L'INFORMATIQUE.....	43
FINANCES	43
INFORMATIQUE	47
MOBILITE.....	50
CONCLUSION DU MUNICIPAL.....	54
DJAS - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES AFFAIRES SOCIALES	55
AFFAIRES SCOLAIRES.....	57
ACCUEIL DE L'ENFANCE.....	62
AFFAIRES SOCIALES.....	68
AFFAIRES CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS.....	70
PAROISSES	72
CONCLUSION DE LA MUNICIPALE.....	73
DTSI - DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS	74
SERVICES INDUSTRIELS.....	74
TRAVAUX PUBLICS.....	86
ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT.....	87
ESPACES VERTS	93
CONCLUSION DU MUNICIPAL.....	94
DUD - DIRECTION DE L'URBANISME ET DES DOMAINES.....	95
SERVICE TECHNIQUE	96
POLICE DES CONSTRUCTIONS	97
URBANISME.....	102
BÂTIMENTS COMMUNAUX ET DOMAINES.....	109
CONCLUSION DE LA MUNICIPALE.....	113
CONCLUSIONS 2021.....	114



Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur la gestion durant l'année 2021

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 93, lettre c, de la Loi sur les communes et l'article 100 du règlement du Conseil communal de 2015, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ci-après son rapport de gestion pour l'année 2021.

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique,
dans le seul but de ne pas alourdir le texte.



MUNICIPALITÉ

Propos introductifs de la Syndique

Ensemble, c'est tout !

Vous le savez, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, notre commune a vu le renouvellement de ses Autorités le 7 mars 2021, en mode « pandémie » certes, mais sous l'égide de la solidarité et de l'énergie collective. Au 1er juillet 2021, le nouveau collège municipal a donc pris ses fonctions, tout comme le Conseil communal, partenaire essentiel et indispensable à une politique de proximité, harmonieuse et dynamique.

Si le Covid a pu démontrer notre vulnérabilité, notre fragilité et a remis en question toutes nos certitudes et nos modes de vie, de faire, de fonctionnement, il nous a aussi permis de mettre en lumière notre formidable capacité de résilience et d'adaptation et quand je dis « notre », je pense à l'Humain avec un grand H.

Ce n'est donc pas par hasard que j'ai choisi ce titre du roman d'Anna Gavalda que j'affectionne particulièrement, « Ensemble, c'est tout ! », car s'engager pour sa commune, c'est se rencontrer, échanger, débattre, transmettre, tisser des liens, amener beaucoup de clarté et de compréhension sur ce qui nous entoure ; c'est également être proche des gens, de la sincérité, une écoute, pour ensuite transmettre des projets, des histoires, des passions, et cela ne peut se faire qu'ensemble, c'est tout !

Toutes et tous, vous et nous, ainsi que l'ensemble du personnel communal, nous engageons pour Belmont et ses habitants afin de contribuer à la prospérité commune dans l'intérêt général et en bonne intelligence.

Le collège municipal c'est d'abord une équipe, engagée et solidaire. Ensemble, nous sommes les garants du bien vivre ensemble, dans le respect de nos institutions et de la bonne et juste application des lois et règlements. Que ce soit en matière de services à la population, de soutien actif aux familles et à nos seniors, d'environnement, de développement durable, de mobilité, les projets et défis qui nous attendent durant les cinq années à venir sont d'importance. Nous avons à cœur d'être et de rester proches de nos habitants en privilégiant une politique de proximité, moderne et innovante qui s'inscrit bien évidemment dans la diversité et l'inclusion dans quelque domaine que ce soit.

Agir ensemble, pour le bien commun dans un esprit solidaire et d'ouverture, avec au centre, chacune et chacun d'entre vous qui êtes et formez notre commune : tel est notre engagement et notre détermination !

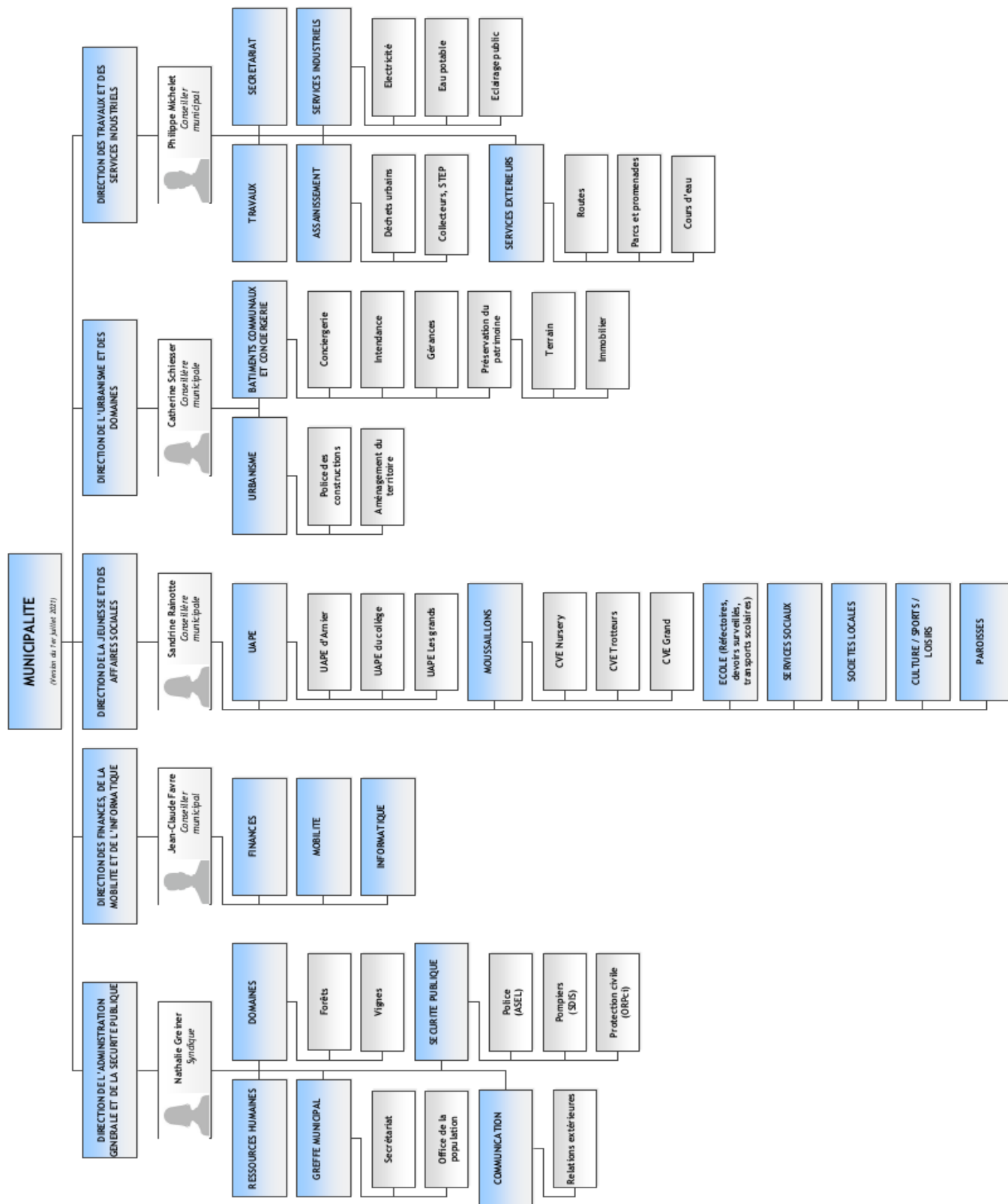
2021 – 2026 : en route et bon vent !

Vive Belmont, vive notre District de Lavaux-Oron et vive le Canton de Vaud !





Organigramme de la Municipalité 2021-2026





Répartition des Directions

Au 1er juillet 2021, suite aux élections communales de mars, c'est un nouveau collège municipal qui a pris ses fonctions pour la législature 2021 – 2026. Nous indiquons ci-après la répartition des directions en vigueur depuis le **1er juillet 2021** et qui règle l'organisation des chapitres de ce rapport :

1. DAGSP **Direction de l'Administration Générale et de la Sécurité Publique** qui regroupe : Ressources humaines, Greffe municipal et Office de la population, Relations extérieures, Communication, Police/Pompiers/Protection civile, Vignes & Forêts
Nathalie Greiner, Syndique
2. DFMI **Direction des Finances, de la Mobilité et de l'Informatique**
Jean-Claude Favre, Conseiller municipal
3. DJAS **Direction de la Jeunesse et des Affaires Sociales** qui regroupe : Pré et Parascolaire, Ecoles, Services sociaux, Culture & Sociétés locales, Paroisses
Sandrine Rainotte, Conseillères municipale
4. DTSI **Direction des Travaux et des Services Industriels** qui regroupe : Travaux publics, Assainissement, Services extérieurs Eau & Electricité
Philippe Michelet, Conseiller municipal
5. DUD **Direction de l'Urbanisme et des Domaines** qui regroupe : Police des constructions et aménagement du territoire, Bâtiments communaux, terrain & conciergerie
Catherine Schiesser, Conseillère municipale

Séances et dossiers traités

La Municipalité a siégé officiellement à 44 reprises durant l'exercice 2021 (39 en 2020).

Les séances de la Municipalité ont lieu le lundi, en principe à 14h00.

A l'occasion de ces séances, 872 objets ont été traités (985 en 2020). Ces objets ont généré 868 décisions (961 en 2020).

Par contre, un certain nombre de séances particulières a été nécessaire pour traiter les objets soumis au Conseil communal, dont 9 (6 en 2020) par voie de préavis.

Aux séances précitées, s'ajoutent les tâches quotidiennes des membres de la Municipalité, qui s'étendent de la gestion des affaires courantes et du patrimoine communal aux multiples séances de travail dans le cadre intercommunal, régional et cantonal.

Nous renonçons, pour cet exercice, à établir une liste des dossiers particuliers traités par la Municipalité, ceux-ci étant présentés de manière exhaustive dans les dicastères concernés.

Vacations

Forfaitisation des rémunérations des membres de la Municipalité.



Vacations prises en charge par des tiers

Vérification réception jetons de présence S1 + S2 - 2021			
Nathalie Greiner			Année : 2021
Activité(s)	Base rémunération	Base légale / cadre de réf.	Valeur en CHF
ASEL	Forfait annuel	Préavis ASEL	CHF 2'000.00
ORPCI CI	Forfait ou séances	Préavis ORPCI	CHF 750.00
CCF	Heures	Doc "principe de rémunération" CCF	CHF 960.00
Sandrine Rainotte (01.07.2021 ->)			Année : 2021
Activité(s)	Base rémunération	Base légale / cadre de réf.	Valeur en CHF
Présidence CI RAS (CSR Pully)	Heures	Doc. "Vacations / Frais de dépl." ARAS	CHF 301.65
Lausanne Région	Séance + KM	Règlement "Jeton de prés."	CHF 200.00
Chantal Dupertuis (-> 30.06.2021)			Année : 2021
Activité(s)	Base rémunération	Base légale / cadre de réf.	Valeur en CHF
Lausanne Région	Séance	Règlement "Jeton de prés."	CHF 200.00
Fourchette verte	Séance	Contrat Unisanté	CHF 40.00
Catherine Schiesser			Année : 2021
Activité(s)	Base rémunération	Base légale / cadre de réf.	Valeur en CHF
Coges RAS (CSR Pully)	Séance + KM	Doc. "Vacations / Frais de dépl." ARAS	CHF 149.60
Philippe Michelet			Année : 2021
Activité(s)	Base rémunération	Base légale / cadre de réf.	Valeur en CHF
Romande énergie S1/2021	Forfait annuel + forfait séance	Tableau principe de rémun. REC (mail)	CHF 6'000.00
ORPCI S1/2021	Forfait ou séances	Préavis ORPCI	CHF 50.00
SOCOSEV	Tableau & mail info rémun.	Mail et statut SOCOSEV	CHF120.00
Romande énergie S2/2021	Forfait annuel + forfait séance	Tableau principe de rémun. REC (mail)	CHF 6'000.00
ASEL (CI)	Forfait ou séances	Préavis ASEL	CHF 137.50
ORPCI S2/2021	Forfait ou séances	Préavis ORPCI	CHF 100.00

Jean-Claude Favre			Année : 2021
Activité(s)	Base rémunération	Base légale / cadre de réf.	Valeur en CHF
TL (membre CA) S1/2021	Forfait séances	Statut TL art. 27	CHF 600.00
UCV	Forfait séances + KM	Mail L. Von der Mühl UCV	CHF 163.00
TL (membre CA) S2/2021	Forfait séances	Statut TL art. 27	CHF 450.00
Taxis	Forfait séance	Lettre "principe de rémunération"	CHF 60.00
Coges RAS (CSR Pully)	Séance + KM	Doc. "Vacations / Frais de dépl." ARAS	CHF 150.00

Site Internet

2021 a vu la 5ème année complète d'exploitation de notre site Internet, mis en ligne le 1er décembre 2016. Mlle Fogoz est responsable de la mise à jour du site.

	2017	2018	2019	2020	2021
Heures consacrées à la mise à jour du site	148.50	141.25	115.75	* 142.00	113.00

* Il est à noter qu'en 2020, de nombreuses heures ont été consacrées à la mise à jour, des prescriptions tant fédérales que cantonales, voire communales, liées au COVID-19.

Les données ci-dessous sont issues de « Google Analytics » (service d'analyse d'audience d'un site Web).

Nombre total :	2017	2018	2019	2020	2021
• utilisateurs	18'512	22'346	23'791	25'138	30'094
• sessions	29'041	33'260	35'781	40'799	48'954
• pages vues	87'561	87'341	93'186	111'719	121'297
• durée moyenne session	00:02:05	00:01:41	00:01:40	00:01:53	00:02:00

Le « pic » de visiteurs et de pages lues a été enregistré dimanche 7 mars 2021, à l'occasion des résultats des élections communales.

Le trio de tête des pages les plus visitées n'a pas changé depuis 2018.



Conseil communal

2021 a vu le renouvellement des autorités communales ; la composition détaillée des divers organes du Conseil communal se trouve sur le site Internet www.belmont.ch.



DAGSP - DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Ressources humaines, Greffe municipal et
Office de la population, Relations
extérieures, Communication,
Police/Pompiers/Protection civile,
Vignes & Forêts

Nathalie GREINER, Syndique

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Préambule

Ce service est placé sous la responsabilité de Mlle Isabelle Fogoz, secrétaire municipale. Elle est secondée par Mme Lucie Gamboni, secrétaire municipale adjointe.

Il comprend :

- le Greffe municipal, qui s'occupe notamment du secrétariat de la Municipalité, de la gestion des locations des salles et refuges, des naturalisations, etc.
- le Service de la population, qui se compose du Contrôle des habitants et du Bureau des étrangers.



GREFFE MUNICIPALE

SERVICE DE LA POPULATION

Préambule

Mmes Barbara Clopath, préposée, et Nicole Mulhaupt, collaboratrice administrative et remplaçante de la préposée, répondent quotidiennement aux nombreuses sollicitations de nos habitants pour les renseigner et les aider dans leurs démarches administratives.

Ce service est en constante réorganisation, notamment en raison des tâches diverses et variées dont il est chargé et qui ne cessent de se modifier au fur et à mesure des décisions du canton. En raison de la multitude d'objets et de dossiers différents qui doivent être traités, la répartition des tâches y est revue en permanence afin d'équilibrer au mieux les charges de travail en fonction des compétences métiers de chacune des collaboratrices.

Documents divers établis – Correspondance – Téléphone

Documents	2018	2019	2020	2021
• Actes de mœurs, déclarations de domicile et autres	549	710	645	568
• Demande de renseignements				139
• Cartes d'identité	113	81	68	90
• Lettres y.c. les autres services	1883	1445	1515	938

Acte de mœurs : 1 seul a été délivré car la Municipalité a décidé, dans sa séance du 24 février 2021, de l'abrogation de la délivrance des actes de mœurs. En effet, la Police Est-lausannoise a refusé de nous transmettre les renseignements adéquats, invoquant le devoir du secret de fonction. Par conséquent, la Municipalité n'est plus en mesure de se porter garante de son contenu et d'affirmer qu'une personne puisse être recommandée du point de vue de ses mœurs et de ses antécédents sur la base de renseignements le plus souvent très partiels.

Depuis 2010, les démarches pour l'obtention du passeport sont à effectuer au Centre de biométrie à Lausanne-Flon.

Entreprises

Au 31 décembre 2021, le registre communal comprenait **235** entreprises (233 en 2020). Il s'agit pour l'essentiel de PME/PMI au nombre de collaborateurs restreint.



Statistique population

La statistique du Canton de Vaud annonce **3'871** habitants à Belmont. Ce chiffre est la référence officielle.

Selon notre Registre du Contrôle des habitants, la population de Belmont était de **3'910** habitants au 31.12.2021.

Pour 2021, 266 permis pour étrangers ont été délivrés ou renouvelés (265 en 2020).

Ci-dessous, un graphique tenant compte de la population résidente ainsi que de la répartition Suisses/Etrangers depuis 2011.

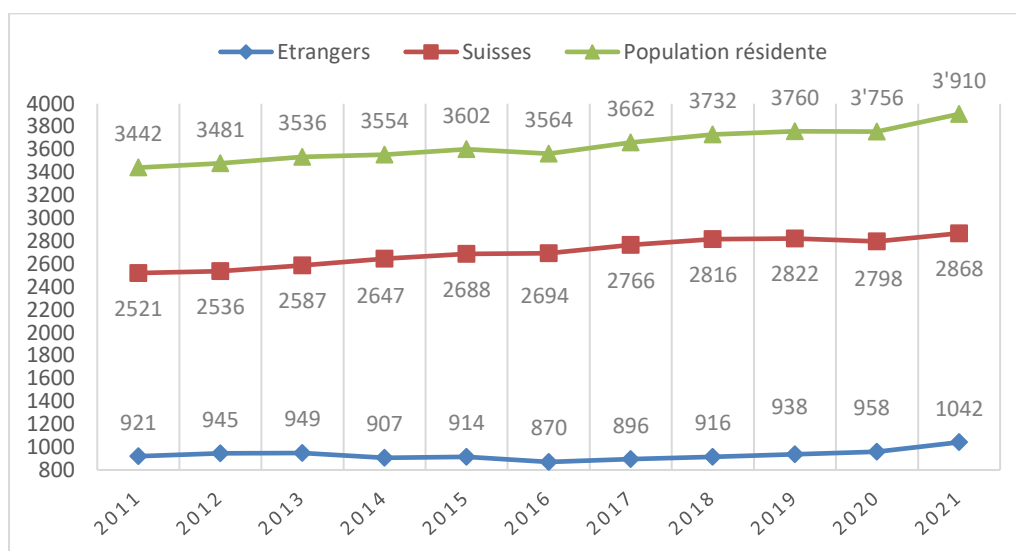


Tableau des mutations

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Arrivées	422	515	478	491	437	425	367	531	535	477	515
<i>dont naissances</i>	33	37	42	27	40	29	28	36	34	41	48
Départs	351	474	423	421	430	464	350	471	437	640	490
<i>dont décès</i>	10	15	13	6	19	12	10	12	17	22	12
Total	773	989	901	912	867	889	717	1'002	972	1'177	1'005

Ne sont pas comptés : les différentes mutations reçues par le biais des passerelles cantonales, comme mariage, naturalisation, divorce, permis B en C etc.).

Résidence secondaire

Les locations ponctuelles de logements ou chambres par des plateformes, type Airbnb, sont suivies avec attention. Une fois le propriétaire, ou la personne qui sous-loue, identifié, nous faisons valoir l'obligation de payer la taxe de séjour.

Nombre de résidences secondaires au 31 décembre	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	30	36	55	44	40	38



Registre des chiens

Nous enregistrons une hausse d'inscription de chiens en 2021 puisque 367 animaux (319 en 2020) ont été déclarés au 31 décembre 2021. Est-ce, comme l'année précédente un effet de la pandémie, dû au sentiment de solitude ressenti par un grand nombre d'êtres humains ?

Archives

Tiré des propos du Canton de Vaud sur la Loi sur les archives (Contexte, règlement d'application et lois connexes), un des principes fondamentaux des archives est le fait d'enregistrer toutes les informations utiles et les conserver intégralement à court terme, puis trier de manière raisonnée entre celles qui doivent être maintenues à long terme et celles qui peuvent disparaître, tout cela en garantissant de les retrouver en tout temps et de pouvoir les exploiter.

Il est prévu de créer une base de données numériques recensant l'emplacement des dossiers archivés dans le compactus. D'autre part, un des enjeux qui nous préoccupe à court terme est étroitement lié à la réorganisation des Directions et à la création et mise en place d'un plan de classement uniforme interservices. L'introduction de la GED (Gestion électronique des documents) ne sera alors que plus évidente et efficace puisqu'en amont nous aurons déjà œuvré sur une manière de travailler transversale, en intégrant dès sa création la durée de conservation de chaque document. Des communes voisines ont fait appel à une entreprise spécialisée pour les aider dans cette mise en œuvre. S'entourer de professionnels est primordial pour choisir une solution pérenne et efficace. Une visite est prévue pour s'imprégner de ce qui a été réalisé dans ces communes voisines. Ceci nous permettra d'avancer dans ce projet et planifier les prochains budgets.

Biens culturels

Suite à l'épidémie COVID-19, le budget 2021 a été compliqué à établir et dès lors nous avons renoncé à programmer, en 2021, la suite des restaurations de nos anciens ouvrages endommagés par leur longue période d'entreposage dans le clocher du Temple et le galetas du bâtiment de l'Auberge communale. Toutefois, il est rappelé que le « gros » du travail est maintenant terminé et qu'il reste divers petits documents. Ces travaux de restauration reprendront en 2022 (cpte 110.3119.00).

Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne et octroi de la nationalité suisse

Au milieu de l'année 2021, la procédure des nouvelles demandes de naturalisation a pu reprendre presque « normalement » après une année 2020 lors de laquelle tout avait été suspendu à cause du COVID-19.

En 2021 :

- 9 procédures, représentant 19 personnes, ont abouti à la délivrance de la nationalité suisse ; ces personnes ont pu être invitées pour la dernière séance du Conseil communal du 9 décembre 2021.
- 20 dossiers, représentant 30 personnes, ont été traités au niveau communal (test de connaissances, entretien et rapport d'enquête).



Manifestations & civilités

En 2021, beaucoup de réceptions ont dû être annulées en raison des restrictions sanitaires liées à la pandémie.

Toutefois, la réception des nouveaux habitants a pu avoir lieu en septembre et s'est déroulée à la Grande Salle sous une autre forme, plus personnelle et intime car en dehors du Festival Pully Québec. Le concept a semble-t-il plu aux convives et sera dorénavant renouvelé annuellement.

La Municipalité a aussi pu recevoir et organiser les civilités suivantes :

- Visite à domicile des nonagénaires (M. Eric Tappy le 25 mai, Mme Heidi Schädeli le 9 août, Mme Jeanne Berset le 2 septembre, M. Norbert Scanavini le 8 septembre, M. Francis Pichard le 11 décembre)
- Accueil de Lausanne Région lors de son Assemblée générale en octobre et apéritif dans le cadre de la fin de mandat de son Président
- La fenêtre de l'Avent en décembre
- Réception des jeunes citoyens et des personnes naturalisées lors de la dernière séance du Conseil communal en décembre



RESSOURCES HUMAINES (RH)

Rapport de gestion RH

L'année 2021 a été une année extrêmement chargée et difficile pour le service des Ressources humaines mais c'est également une année déterminante et de transition. Notre responsable RH et adjointe à la bourse ayant souhaité se consacrer uniquement à la partie financière de son activité, la Municipalité a mis au concours le poste de responsable RH, avec l'aide du Service RH de la Ville de Pully. Ce dernier a également accompagné cette transition pendant toute l'année 2021 en attendant l'arrivée de la future cheffe de service, Mme Aurélie Vergère, qui a pris ses fonctions au mois de novembre.

Je tiens ici à remercier très chaleureusement la Municipalité de Pully qui a accepté de nous venir en aide dans une situation difficile, mais surtout Mme Carole Schwander, Cheffe du service RH de Pully, et toute son équipe pour avoir mis leur professionnalisme, leur gentillesse, leur dynamisme au service de notre commune et ce, en plus de leurs obligations professionnelles déjà extrêmement lourdes à la Ville de Pully.

Traitements du personnel

Bien que l'indice de référence des prix à la consommation d'octobre 2021 ait légèrement évolué, la Municipalité a pris la décision de ne pas indexer les salaires en 2022. En effet, il est également à relever que, sur les cinq dernières années entre 2014 et 2021, cet indice a été plus bas que la référence de 2014, sans pour autant que cette baisse ne soit répercutée sur les salaires.

La décision de la Municipalité a également été motivée par le fait qu'une révision en profondeur de notre règlement du personnel, ainsi que de la classification des fonctions et de l'échelle des salaires y relative, est en cours.

Jubilaires

- M. Frédéric Bovey, Responsable des Services Extérieurs, pour 20 ans de service
- M. Sébastien Vonlanthen, Organiste, pour 15 ans de service
- Mme Mélanie Lafond, Responsable du CVE Moussaillons « Grands » pour 10 ans de service
- Mme Catherine Terry, Surveillante des devoirs surveillés, pour 10 ans de service

Réalisations 2021

- Tri important des archives, classement physique et informatique des dossiers et réorganisation du service
- Mise au concours de 8 postes et réponses aux postulations spontanées (environ une centaine)
- Mise en place d'une réconciliation des comptes et de tableaux de budget
- Elaboration des organigrammes et d'une partie des descriptifs de fonction
- Organisation d'une formation sur l'ergonomie au travail
- Participation à diverses réflexions de réorganisation dans les services
- Mise en route de la rédaction du règlement du personnel et de la nouvelle classification de fonctions.



- En octobre, une commission du personnel a été formée, pilotée par Mme Anne-Laure Cellammare, adjointe à la Cheffe du service RH de Pully, afin de travailler sur la révision en profondeur de notre règlement du personnel. En parallèle, le groupe de travail politique, composé de la syndique soussignée, Mme Sandrine Rainotte et M. Jean-Claude Favre, a également travaillé sur ce dossier d'importance et dont le préavis devrait être présenté au Conseil communal en juin 2022.

Absences, heures supplémentaires et vacances

En ce qui concerne les heures supplémentaires et les vacances, leur suivi est désormais traité par le biais d'un logiciel de gestion du temps qui est actuellement en test. Cet outil devrait nous permettre de simplifier la saisie des heures et d'obtenir des statistiques plus claires et fiables.

Caisse intercommunale de pensions (CIP)

Les résultats étant à nouveau satisfaisants en 2020 malgré une grande fluctuation des performances, le Conseil d'administration de la CIP a décidé d'appliquer le mécanisme de réduction du taux de cotisation. Par conséquent, la cotisation n'a pas changé pour l'année 2021.

D'autre part, des séances d'information concernant une modification importante des statuts de la caisse ont été organisées en novembre 2021. Ces modifications touchent principalement les prestations d'invalidité, ce qui, dès 2023, pourrait se traduire par une augmentation des frais à la charge de l'employeur lors d'une absence longue durée d'un collaborateur. Actuellement, la CIP intervient au 150^e jour d'absence du collaborateur en cas de maladie ou d'accident et pour une période de deux ans, se substituant temporairement à l'AI ou l'assurance perte de gain. Elle prévoit de supprimer cette prestation qu'elle estime ne plus correspondre à son rôle de caisse de pensions.

Statistiques du personnel, effectifs au 31.12.2021

Personnel (inclus apprenti(e)s et stagiaires)	2018	2019	2020	2021
Administration et Services extérieurs	24	25	24	28 – 23.67 EPT
UAPE	12	12	10	13 – 6.61 EPT
Réfectoire scolaire et devoirs surveillés	5	5	5	5 – 1 EPT
CVE « Les Moussaillons »	26	23	23	22 – 16.51 EPT
Total	67	65	63	68
EPT (équivalent plein temps)	47.07	47.54	46.6	47.79



POLICE

Police administrative

Cimetière et inhumations

Durant l'année 2021, nous avons compté 14 décès (20 en 2020) pour des défunt(e)s qui ont trouvé comme repos les lieux suivants : 2 en tombe de corps, 2 en concessions, 2 au columbarium, 1 au jardin du souvenir et 7 en divers autres lieux, hors de notre commune.

Signalisation

La Municipalité a procédé à la demande de légalisation de la place de stationnement pour personnes à mobilité réduite (PMR) au Coin d'En Haut.

Le service de signalisation routière de la Ville de Pully est intervenu pour quelques rafraîchissements de marquage au sol.

Les travaux situés à la route des Chaffeuses ont imposé la mise en place d'une signalisation de chantier provisoire pour assurer le trafic alterné. Celle-ci, additionnée d'installations similaires à l'Ouest et à l'Est de la commune a quelque peu péjoré la fluidité du trafic, mais sans occasionner d'incident majeur.

Stationnement

Face à la recrudescence de la fréquentation des bus-camping à la route de la Métraude, à proximité de la Rotonde, la Municipalité et la Police intercommunale ont adopté une série de mesures alliant souplesse et rigueur, de manière à laisser la possibilité aux campeurs occasionnels d'y trouver refuge, sans que cette place ne devienne un véritable camping ou que des véhicules ventouses ne s'y installent.

Utilisation du domaine public

La Municipalité a délivré 10 autorisations d'utilisation du domaine public, (9 en 2020), et ont mis à disposition plusieurs places de parc pour des chantiers. Ces opérations ont généré un montant de CHF 11'658.20, dans lesquels sont inclus les heures et les déplacements consacrés à la pose et la dépose de la signalisation.

Police sanitaire - Police des chiens

M. Bernard Burri, responsable communal de la police administrative n'a pas été sollicité à ce propos en 2021.

Ordre public

La Municipalité a :

- établi **1 dénonciation** (1 en 2020) en commission de Police pour infraction au règlement communal sur la gestion des déchets.
- déposé **11 plaintes** (6 en 2020) pour dégâts à la propriété. Il s'agit pour la majorité des cas de graffitis ou de dégâts sur les bâtiments.



Au niveau des mesures préventives :

- **5 courriers** (4 courriers en 2020) concernant l'élagage des haies ont été envoyés aux propriétaires pour mise en conformité.
- **11 lettres d'avertissement** (15 en 2020) ont été adressées pour usage non autorisé des places de déchets ; aucun cas de récidive n'a été signalé.

Association de communes Sécurité Est Lausannois (ASEL)

Considérations générales

Dans la continuité de 2020 et en lien avec la pandémie COVID-19, le plan ORCA (organisation en cas de catastrophes) s'est poursuivi durant toute l'année 2021.

Le dispositif de conduite mis en place au printemps 2020 entre la Police cantonale vaudoise (PCV) et les Polices communales (POLCOM) s'est également poursuivi toute l'année (dispositif CoRe / Collaboration Renforcée). Nous rappelons ici que les polices communales ont été intégrées dans le rythme de conduite au niveau de la police vaudoise.

Durant l'année, et dans le cadre de la police coordonnée, les effectifs de la Police Est-Lausannois (PEL) ont été régulièrement sollicités pour renforcer différents dispositifs préventifs sur l'ensemble du territoire cantonal (contrôles des mesures sanitaires) notamment ceux liés à la Police du commerce (Opérations Checko Commercio & Checko Ski).

Projet CoRe (Collaboration Renforcée)

Pour rappel, le projet CoRe, mis en place lors de l'actionnement du plan ORCA durant la pandémie, vise avant tout une conduite opérationnelle centralisée pour améliorer l'efficacité des moyens engagés, notamment sur des événements judiciaires. L'une des particularités de cette collaboration renforcée réside dans la mise en œuvre de patrouilles mixtes composées d'un policier POLCOM, qui connaît son milieu et d'un gendarme. Ce modèle permet ainsi à la patrouille mixte de procéder aux premières mesures judiciaires sans devoir attendre une patrouille de la PCV.

Cette bascule des forces a permis à notre entité de garantir en tout temps notre effectif et les prestations opérationnelles et préventives et ceci malgré plusieurs absences notamment dues au COVID-19. Fort de ce constat et au niveau opérationnel, on peut admettre que les Autorités et la population n'ont été aucunement préjudicées par cette collaboration.

Analyse

Si le bilan pour notre corps de police a été positif, force est d'admettre que les attentes sont différentes selon les POLCOM du canton, respectivement de la PCV. C'est la raison pour laquelle, les membres de la Conférence des directeurs des polices communales vaudoises (CDPV), son président en tête, ainsi que les CoDir des 9 Corps de nos police régionales, vont être impliqués dans ce dossier extrêmement délicat et conséquent pour la suite. Il y a lieu, en effet, de mettre en balance le côté opérationnel, sous la responsabilité des commandants de police mais également le volet politique et financier conduit par la CDPV.

Un bilan général du projet CoRe devra être établi par l'ensemble des acteurs de cette collaboration renforcée. C'est au terme de cette analyse que les Autorités pourront se déterminer et décider si le projet CoRe peut devenir un concept pérenne pour la police de demain ou si une nouvelle variante doit être étudiée. Pour l'heure, tout le volet financier de la péréquation de la réforme policière, ainsi que les coûts réels qui devraient être pris en charge par les communes délégataires ne sont toujours pas réglés et loin de l'être !



Dans le cadre de l'organisation policière vaudoise (OPV), un sujet récurrent devra être traité rapidement : le manque d'effectif dans les corps de police. En effet, à ce jour, il manque environ 50 policiers/gendarmes/inspecteurs dans notre Canton par rapport aux besoins.

La solution passe par une augmentation du nombre d'aspirants à l'Académie de police de Savatan, mais il faut pour cela trouver des candidats qui répondent aux critères d'engagement !

Collaboration PEL-APOL (Association de Police Ouest-Lavaux)

La collaboration PEL-APOL s'est poursuivie en 2021. Chaque entité a pu appuyer régulièrement et naturellement son homologue lors d'événements nécessitant du personnel lors de manifestations ou d'interventions urgentes. Cette collaboration entre nos deux corps de police a permis de combler ainsi les effectifs en cas d'absence imprévue d'un collaborateur (maladie, accident, etc.)

Vu l'effectif de nos organisations et la peine à recruter du personnel formé, une mutualisation des unités opérationnelles pourrait être une solution. Ceci permettrait à nos corps de police de répondre aux attentes des citoyens et aux exigences de la LOPV (Loi sur l'organisation policière vaudoise) tout en conservant l'autonomie politique et organisationnelle de nos associations.

Formation

L'OPV a permis de poursuivre la formation permanente au sein de l'ensemble des polices vaudoises, notamment dans les domaines du tir, de la sécurité personnelle et des premiers secours (BLS-AED / Usage des moyens de secours comme le défibrillateur). Cette formation partagée a permis aux collaborateurs des corps de police volontaires, dont la PEL, de suivre des entraînements communs, permettant ainsi de gagner en efficacité (planification simplifiée des moniteurs) et de bénéficier d'un enseignement identique.

Au mois d'août 2021, après avoir réussi leur examen de capacité opérationnelle (ECO) au terme de leur 1^{ère} année académique, nos deux policiers en formation (PEF) ont rejoint une unité de Police-secours pour leur 2^{ème} année in situ, devant les mener aux examens du Brevet Fédéral en août 2022. Cette 2^{ème} année leur permet de mettre en pratique les différentes techniques policières (interventions, constats d'accident, prise de plaintes, enquêtes, résolution de problèmes, proximité, etc.).

Prévention-proximité

Quelques actions de la section Prévention-Proximité sur notre commune :

Contrôles de circulation (campagnes de prévention et autres) :

- « Conduire comme ça ? Dégivrez ! »
- « Ne vous laissez pas distraire » (portable au volant)
- « Merci ! » (campagne piétons)
- « Attention un enfant, ça surprend » (rentrée scolaire)
- « Hush » (véhicules bruyants)
- « Parents taxi »
- « Boire ou conduire, il faut choisir ! »



Stand de prévention

- Vol avec effraction
- Vol à la tire, à l'astuce, faux neveu
- Journée nationale du cambriolage
- SERA (cambriolage en fin de journée durant la période hivernale)
- Bancomat
- Réseaux sociaux
- Prévention normes COVID-19

Contrôles des zones macarons et de stationnement : environ 150 heures

Fiches actions – surveillances spécifiques

(Il s'agit de contrôles avec engagement spécifique de personnel)

Stationnement ch. de la Cure (Auberge communale), Cita, Pralets, Plan, Corbaz	73 passages
Déchetterie (contrôles des Ecopoints en dehors des patrouilles régulières pédestres ou à vélo)	20 contrôles
Collège, Ecole ostéopathie (surveillance incivilités)	32 contrôles
Refuges	37 contrôles

Les Autorités

Du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021, le CoDir s'est réuni à 5 reprises.

Composition du Comité Directeur (CoDir) depuis le 1er juillet 2021

Président	Jean-Marc Chevallaz - Pully - Conseiller municipal
Vice-présidente	Nathalie Greiner - Belmont – Syndique
Membres	Céline Dillner-Reichen - Paudex - Conseillère municipale
	Gil Reichen - Pully - Syndic
	Jean-Claude Rochat - Savigny - Conseiller municipal

Du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021, le CoDir s'est réuni à 5 reprises.

Le Conseil intercommunal – Législature 2021 - 2026

Situation dès le 1er juillet 2021

Les Membres du bureau sont :

Fonction	Nom	Prénom	Commune politique	Délégué :
Président	Burri	Fritz	Savigny	du Conseil communal
Vice-présidente	Lio	Lena	Pully	du Conseil communal
Secrétaire	Richard	Anne-Françoise	--	



Les Représentants de Belmont au sein du Conseil intercommunal sont :

Nom	Prénom	Délégué :
Bartolacelli	Jean-Charles	du Conseil communal
Ganour-Gumy	Stéphanie	du Conseil communal
Michelet	Philippe	de la Municipalité

Le Conseil intercommunal de la législature 2021-2026 a tenu 1 assemblée ordinaire, en novembre 2021.

Les Membres de la Commission de gestion sont :

Nom	Prénom	Commune politique
Bérard	Didier	Belmont
Schranz	Anne	Pully
Schäppi	Daphnée	Savigny
Witschi	Laurent	Paudex

Statistiques diverses

Radar mobile Belmont-sur-Lausanne

	2019	2020	2021
• nombre de contrôles	89	91	100
• nombre de véhicules recensés	21'131	22'317	33'287
• nombre de véhicules en infraction	2'136	2'127	3'279
▪ dépassements dénoncés en Préfecture	17	13	43
▪ dépassements dénoncés au Ministère public	1	2	2
▪ pourcentage véhicules en infraction	10.00%	9.53%	9.85%
· zones 30 km/h	19.66%	22%	17.5%
· routes 50 km/h	8.24%	7.09%	7.87%
· routes 60 km/h (<i>Monts-de-Lavaux hors localité</i>)	1.24%	-	11.36%



Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	% de dénoncés 2020	% de dénoncés 2021
Arnier, rte d'	21	3'833	651	21.76	16.98
Blessoney, ch. du	2	95	16	2.13	16.84
Burenoz, rte du	3	1'468	58	5.83	3.95
Chaffeises, route des	13	1'666	103	7.79	6.18
Chatruffe, chemin de la	2	79	9	30.70	11.39
Courtillet, ch. du	2	38	10	10.29	26.32
Ecaravez, chemin des	2	107	15	-	14.02
Léchire, chemin de la	6	326	45	15.00	13.8
La Louche, rte de	15	1'716	324	33.91	18.88
Monts-de-Lavaux, rte des (en localité)	21	23'303	1'922	7.04	8.25
Monts-de-Lavaux, rte des (hors localité)	1	44	5	-	11.36
Pâquis, chemin du	2	98	24	-	24.49
Plan, chemin du	2	118	46	-	38.98
Pralets, chemin des	1	50	13	-	26
Signal, rte du	4	259	31	21.88	11.97
Villars, ch. de	3	87	7	4.49	11.97

Résumé des comptes 2021

L'Association a mandaté le Service des finances de la Ville de Pully pour la tenue de la comptabilité des comptes " police ", du règlement des factures et de la facturation aux tiers des prestations assurées par le service.

Comme le prévoient les statuts de l'Association, les charges de fonctionnement relatives aux tâches principales sont réparties entre les quatre communes membres, selon la clé de répartition définie dans lesdits statuts.

Quant aux tâches optionnelles, à savoir celles qui sont assurées par le personnel de l'Association mais pour une commune spécifique (ex. lors de services d'inhumations concernant uniquement Belmont), elles leur sont facturées individuellement.

Ainsi, la participation de chacune des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Comptes 2019	Comptes 2020	Comptes 2021	Coût/habitant (2021)	Coût/habitant (2020)
Belmont	489'348.35	494'978.52	490'236.25	126.64	131.78
Paudex	245'031.25	251'572.36	222'761.68	144.18	163.57
Pully	6'902'299.70	7'132'572.45	6'373'915.68	336.43	381.67
Savigny	449'005.55	450'976.35	418'152.22	124.08	134.70
Total	8'085'684.85	8'330'099.68	7'505'065.83		



Centrale téléphonique-réception

Chaque année, Police Est Lausannois réceptionne quelque 40'000 appels téléphoniques pour des questions administratives ou demandes d'interventions non urgentes et accueille environ 20'000 personnes au guichet de la police administrative ou celui de Police-secours, qui est ouvert au public 24h/24 tous les jours de l'année.

Activités des unités Police-Secours

La définition des patrouilles préventives a fait l'objet d'une nouvelle appréciation. Il a été décidé de supprimer certains qualificatifs qui n'avaient plus lieu d'être comme les patrouilles motorisées. Les chiffres 2021 sont basés uniquement sur les patrouilles pédestres. Les chiffres des patrouilles et actions préventives ne sont donc pas comparables à ceux de 2020. Les statistiques seront encore affinées en 2022.

	Total	Belmont	Pully	Paudex	Savigny
Rapports de dénonciation à : (circulation, vitesse, polcom, etc.)					
• Commission de police	2'444 (2020 : 1'796)	167 (111)	1'666 (1'275)	223 (185)	388 (225)
• Préfecture	825 (2020 : 672)	63 (27)	281 (244)	45 (20)	436 (381)
• Ministère public / Trib. Mineurs	187 (2020 : 146)	4 (6)	113 (73)	4 (4)	66 (63)
Accidents de circulation (avec et sans constat)	251 (2020 : 227)	14 (15)	179 (175)	14 (18)	44 (39)
Ivresses au volant	65 (2020 : 46)	4 (1)	49 (31)	7 (3)	5 (3)
Actions proactives :					
• Présences près des écoles	1'337 (2020 : 1'173)	165 (165)	861 (689)	102 (86)	209 (233)
• Contrôles circulation	1'953 (2020 : 1'206)	133 (118)	1'204 (810)	159 (66)	457 (205)
• Patrouilles et actions préventives	12'171 (2020 : 23'976)	983 (3'401)	8'953 (14'423)	660 (2'489)	1'575 (3'579)

Amendes d'ordre

2021	Total	Belmont	Pully	Paudex	Savigny
Amendes d'ordre (AO) (sans vitesse)	9'401 (2020 : 7'772)	377 (297)	8'064 (6'908)	723 (391)	237 (176)



Conclusion

En faisant le choix d'intégrer l'ASEL en 2012 avec Pully, Paudex et Savigny, Belmont a fait le choix d'une sécurité régionale, réactive et axée sur la prévention, la proximité et une qualité d'intervention rapide, en phase avec les besoins et préoccupations de nos habitants mais aussi ceux de la Municipalité.

La police intercommunale, c'est un modèle de police « à la carte » qui permet à nos habitants de se sentir en sécurité à Belmont – le sondage effectué en décembre l'a largement confirmé en attribuant la meilleure notation au volet de la sécurité – et de pouvoir exprimer leurs soucis, leur questionnement et leurs attentes non seulement à leurs autorités mais aussi et surtout, sur le terrain, à notre référent « proximité » le Sgtm Christian Gilgen. En effet, ce dernier va à la rencontre de nos citoyens lorsqu'un problème, un litige ou une demande spécifique survient. Cette relation directe de proximité permet de désamorcer d'éventuels conflits naissants et de résoudre bon nombre de problématiques de manière sereine et professionnelle.

Un accent particulier doit être mis sur la formation continue interne afin de préparer l'avenir du corps de police par la détection de futurs officiers, sachant que beaucoup d'entre eux (officiers et sous-officiers supérieurs) vont quitter le corps de police pour raison d'âge d'ici 4-5 ans.

Enfin, ne pouvant estimer quelle sera la situation sanitaire à l'avenir, notre corps de police doit rester attentif à pouvoir s'adapter aux nouvelles contraintes qui pourraient être fixées par les pouvoirs compétents tout en garantissant la sécurité de proximité dans notre région ASEL.



SDIS

Considérations générales

Pandémie de COVID-19 : L'année 2021 pourrait s'apparenter au film « Un jour sans fin » qui voit le personnage principal revivre indéfiniment la même journée !

Je tiens ici à saluer notre Commandant, son Etat-major, ainsi que tout le corps des sapeurs-pompiers du SDIS Ouest-Lavaux. En effet, les mesures prises par notre Cdt et son Etat-Major lors de l'annonce du lock-down de mars 2020 ont perduré encore en 2021 pour permettre le fonctionnement et une organisation exemplaire de notre SDIS Ouest-Lavaux.

Notre SDIS se porte bien et, grâce à l'engagement de ses quelques 163 hommes et femmes, les missions qui lui sont confiées peuvent être remplies pour notre plus grande satisfaction et sérénité aussi.

Comme évoqué dans mon précédent rapport, nos quatre Municipalités qui forment notre Entente SDIS Ouest-Lavaux, ont accepté en 2019 d'entrer en matière sur la constitution d'une association intercommunale afin de donner une forme juridique propre à notre SDIS qui renforcera sa gouvernance, avec pour objectif une meilleure efficacité, réactivité, pérennité avec un CoDir et Conseil intercommunal.

Plusieurs séances de travail ont eu lieu en 2021 afin d'élaborer un projet de statuts en vue de ce passage en association qui devrait faire l'objet d'un préavis devant nos quatre Conseils communaux fin 2022, si tout va bien.

Sans volontariat, il n'y a plus de système de secours. Conserver une structure de milice dont les interventions sont assurées par des sapeurs-pompiers volontaires est le défi auquel les quatre partenaires de notre Entente que sont Belmont, Lutry, Paudex et Pully seront confrontés durant les prochaines années.

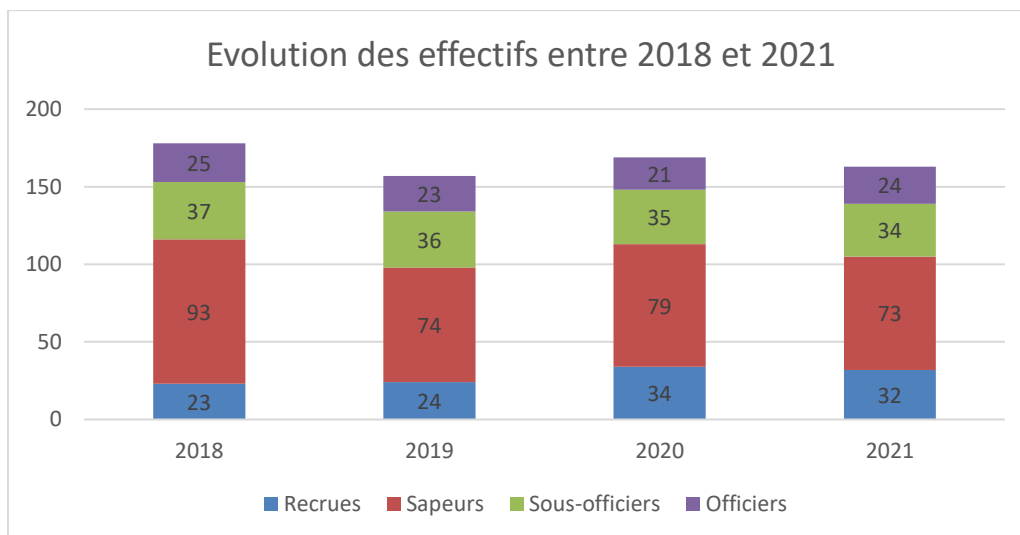
L'entente et les liens entre nos communes sont emprunts d'un esprit de collaboration et de respect qui nous permettent de travailler en bonne intelligence pour le bien commun, l'intérêt général afin de préserver l'ancrage régional de la sécurité publique dont notre SDIS fait partie.



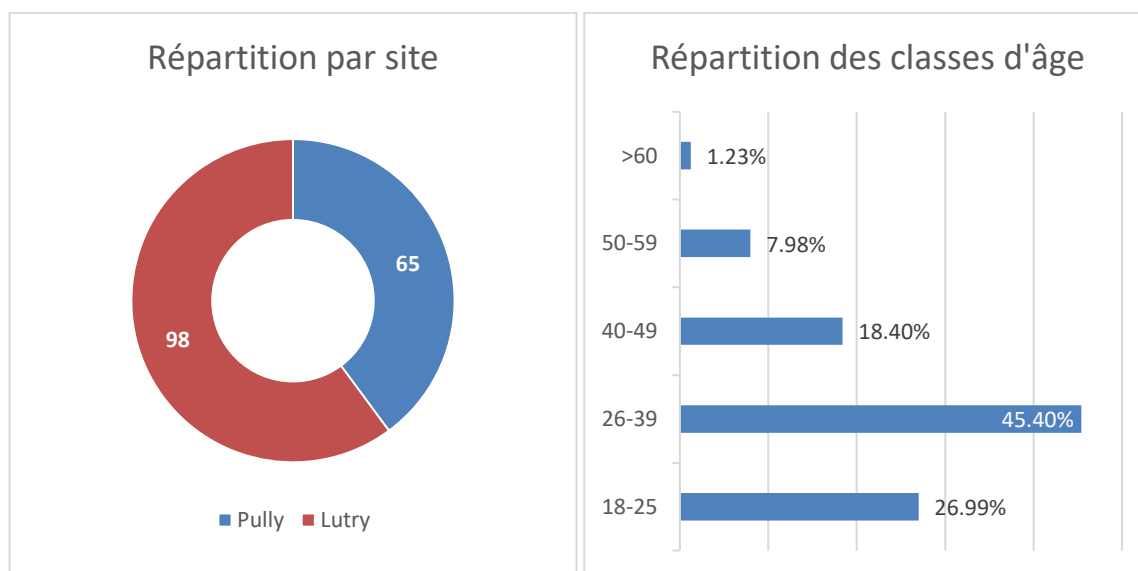
Personnel

Effectifs

À la suite du recrutement qui s’est déroulé en novembre 2021, nous constatons avec plaisir que la situation sanitaire n’a pas impacté nos effectifs et qu’ils restent stables.



La répartition des 163 membres du SDIS par site et par classe d’âge se compose comme suit :

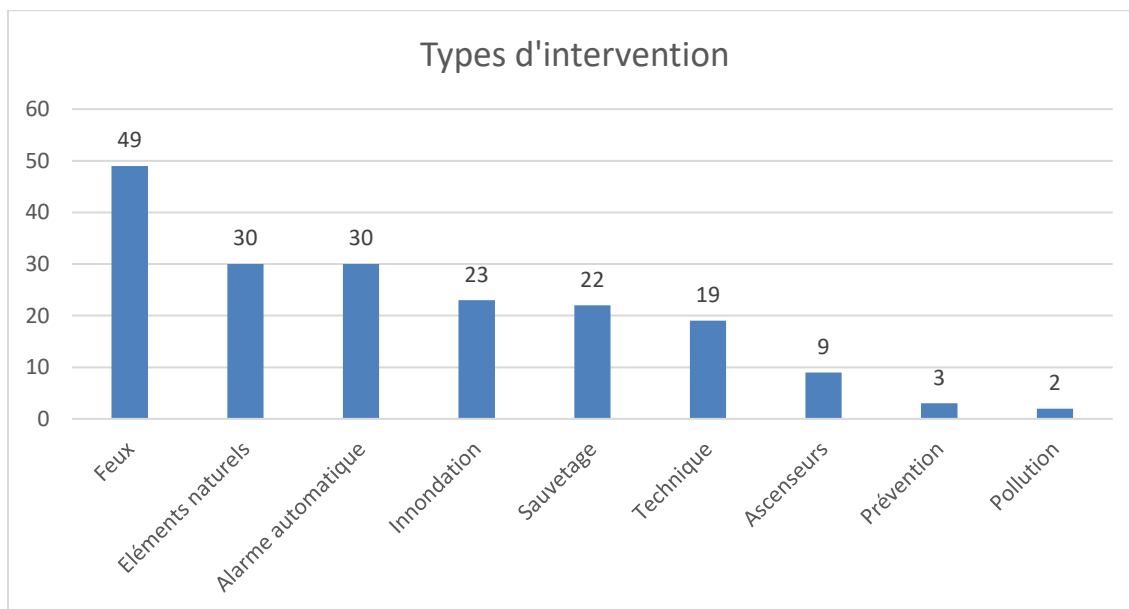




Activités

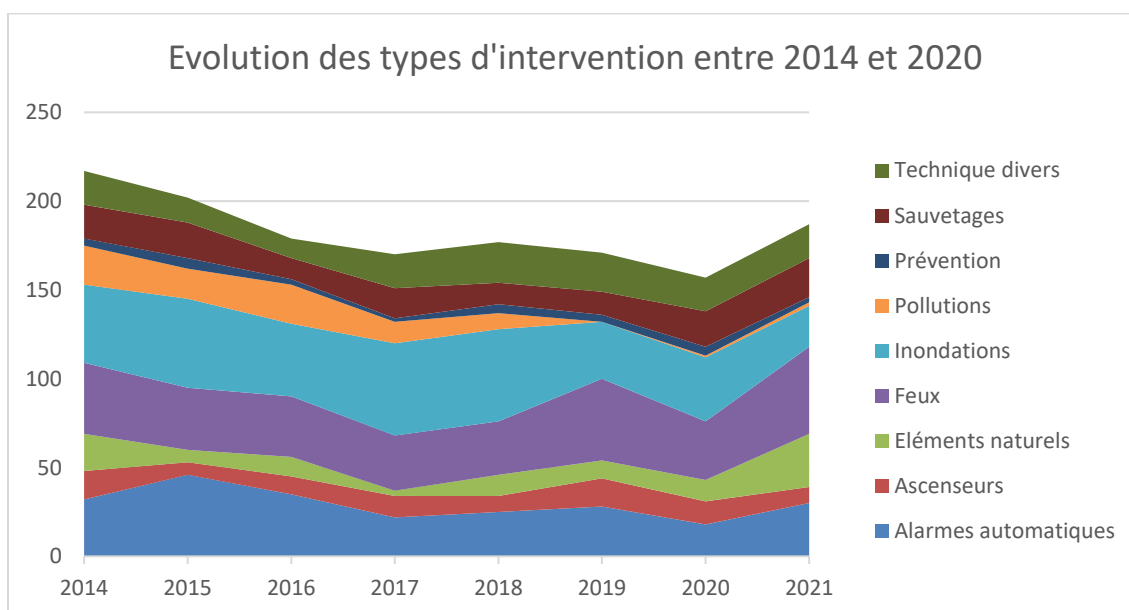
Interventions

Notre SDIS est intervenu à 187 reprises en 2021. La typologie de ces interventions est illustrée dans le graphique ci-dessous.



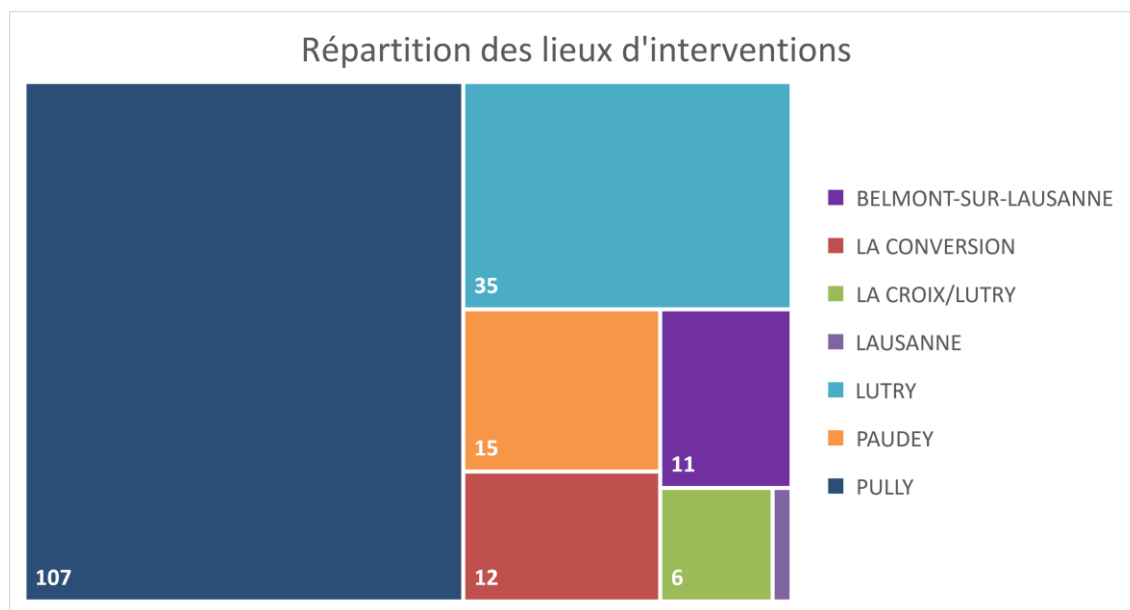
Le nombre d'interventions est en hausse si on le compare aux dernières années.

Ceci s'explique notamment par des épisodes orageux intenses lors du mois de juillet durant lesquels notre SDIS est intervenu pour de nombreuses inondations (« éléments naturels » ci-dessous).

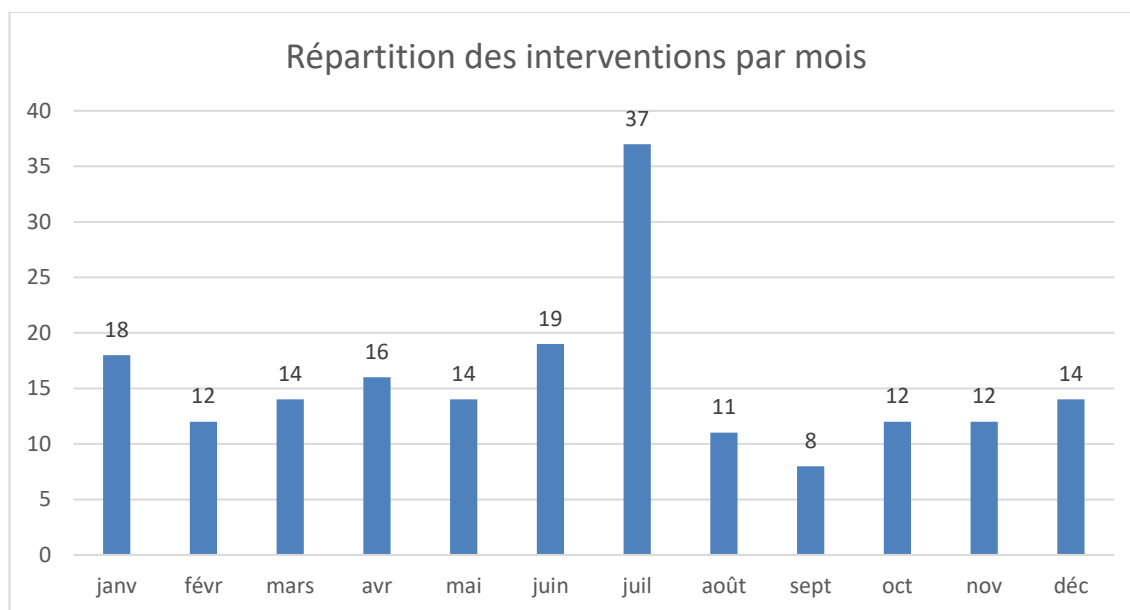




C'est Pully qui compte le plus de sinistres ce qui s'explique par la taille du bassin de population couvert.



Comme expliqué plus haut, juillet a été marqué par de nombreux orages nécessitant notre intervention.





Revue du SDIS - 9 octobre 2021

Malgré les contraintes sanitaires liées au Covid-19, notre organisation a pu organiser sa traditionnelle revue. Celle-ci a lieu tous les cinq ans et permet de présenter au grand public, ainsi qu'aux autorités, les nombreuses missions et activités du SDIS Ouest-Lavaux.

La journée s'articulait autour de deux axes principaux : l'organisation de chantiers de démonstration et la partie officielle.

Toutes les démonstrations présentées ont suscité beaucoup d'intérêt chez les plus jeunes, mais pas uniquement.



Plusieurs personnes ont pu adresser leur message à cette occasion :

- Madame la Conseillère d'Etat, Béatrice Métraux
- Madame la Présidente de la Commission Consultative du Feu, Nathalie Greiner, Syndique de Belmont
- Monsieur le Syndic de Pully, Gil Reichen
- Monsieur le Président des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Paudex, Sgt Chef Pierre Estève
- Monsieur le Commandant du SDIS Ouest-Lavaux, Major Sébastien Baehler

Les Autorités ont été invitées à passer en revue nos troupes sous les explications de notre Commandant, qui apporta toutes les précisions nécessaires à la compréhension de notre fonctionnement.

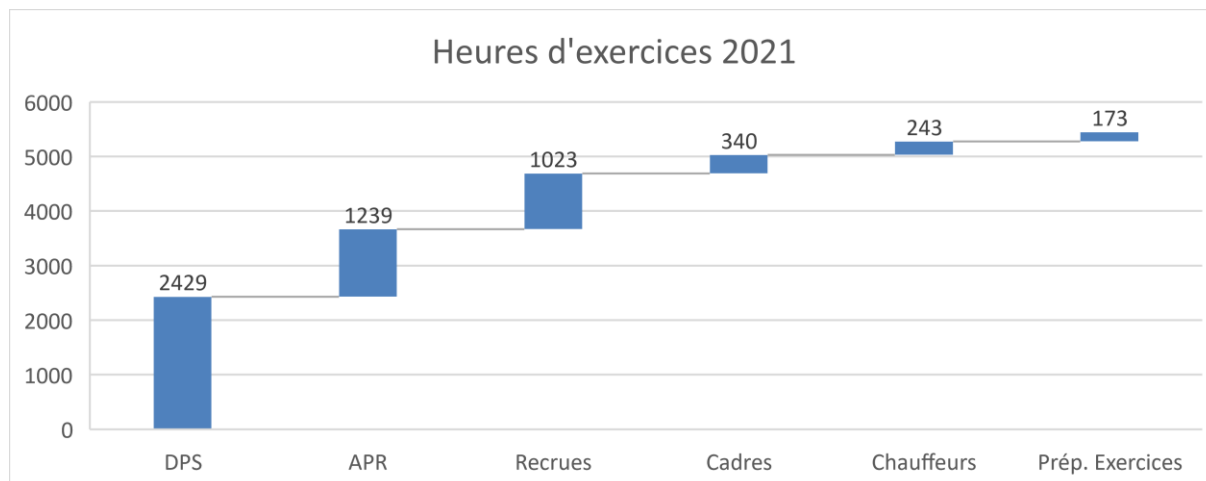




Formation

Formation interne – exercices

Les membres du SDIS ont participé à 5'447 heures d'exercices internes réparties comme présenté ci-dessous. A titre de comparaison, ce même chiffre en 2020 se portait à 4'359 heures.



Remerciements

J'adresse mes sincères remerciements aux personnes et organismes suivants, sans qui les missions ne sauraient être remplies :

- à tous les membres de notre SDIS, tous volontaires, qui consacrent leur temps et leur énergie pour permettre un SDIS efficace,
- aux Municipalités de nos quatre communes ainsi qu'aux différents services communaux,
- aux membres de la Commission Consultative du Feu,
- à l'Etablissement Cantonal d'Assurance contre l'incendie et les éléments naturels,
- à nos partenaires en intervention : les polices Est-Lausannois (PEL) et Lavaux (APOL), les SDIS Lausanne-Epalinges et Cœur de Lavaux, les ambulances et l'ORPCi Lavaux-Oron.



PROTECTION CIVILE

Considérations générales

Depuis le début de la crise du COVID-19, la Protection civile est en première ligne : jamais elle n'a vécu de mobilisation d'une si grande ampleur, ni n'a été autant utile pour nos citoyens.

2021, c'est **602 jours d'engagement 7/7 jours**. Courant décembre les lits en soins intensifs sont encore occupés à plus de 95%, sans repos possible ni pour la milice, ni pour les professionnels durant les Fêtes de fin d'année, sa mission étant essentielle.

Son implication a évolué durant la pandémie car la PCi a par le passé toujours fonctionné en subsidiarité et appui des autres partenaires sécuritaires. En 2020 et 2021, la Protection civile a été le domaine sécuritaire le plus impliqué et le plus fortement impacté d'un point de vue humain et organisationnel.

Et cette formidable mobilisation a dû également s'adapter à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2021 de la loi fédérale révisée sur la protection de la population et la protection civile qui réduit l'obligation de servir pour les soldats à sous-officiers de 18 à 40 ans à une durée de 245 jours de service ou 14 ans de service. Ce qui a pour incidence une perte de plus de 30% de nos forces et surtout des cadres formés. Cependant, sur une base de volontariat, les sous-officiers supérieurs et les officiers pourront être appelés à servir jusqu'à 40 ans.

Pour notre ORPCi, cela veut dire que nous avons passé de 4 à 3 compagnies, soit de 650 miliciens à 430, mais fort heureusement sans incidence pour assurer nos missions, ce qui n'est pas le cas d'autres régions.

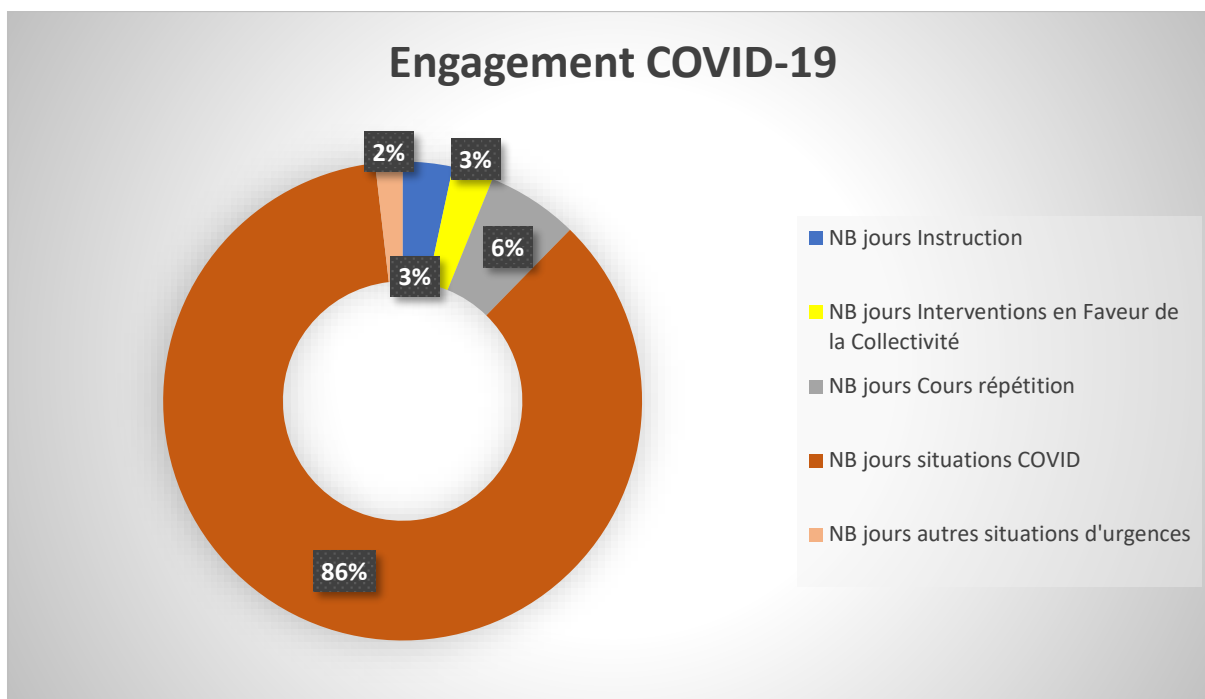
Le Canton a reconnu une mauvaise planification à court et moyen terme de cette modification de la loi fédérale. Au printemps 2021, il a présenté aux 10 ORPCi régionales son intention de centraliser les 10 régions en une seule et unique ORPCi cantonale, avec un commandement unifié central : c'est le projet TETRIS.

La seconde option est de réduire les 10 régions à 3 ou 4 régions regroupées sous une même entité. Cette variante, permettrait à nos astreints de garder leur connaissance du terrain et la proximité avec la population. C'est un dossier de taille qui attend les autorités politiques communales durant cette législature.

2021 en chiffres

ENGAGEMENT COVID-19

L'année 2021 a été celle du jamais vu. Des hommes et des femmes dont le métier est paysagiste, bûcheron, employé de bureau ou conducteur de train se sont retrouvés à faire des manœuvres de retournement de patients dans le coma (décubitus ventral), certains ont conduit des ambulances, d'autres étaient à la morgue pour préparer des corps ou encore à la logistique des stocks de matériel médical tant convoités.



- 4'570 Jours de Services
- 3'923 Engagements en situation d'urgence COVID-19
- 84 Engagements en situation d'urgence et autres
- 154 Jours de services d'instruction ont pu être maintenus
- 126 Jours de services en faveur des Manifestations

4'570 JOURS DE SERVICE
Dont 85.8 % pour COVID-19

Les missions :

Gestion et exploitation de la Hotline et contrôle tracing au CHUV

- Décubitus Ventral et Dorsal - CHUV
- Appui au soins intensifs - CHUV
- Appui logistique - CHUV
- Poste Sécurité à l'entrée - CHUV
- Aide en soins continus - CHUV
- Appui logistique et en personnel - Centre funéraire de Montoie
- EMS Assistance et Logistique - Hôpital de Lavaux
- Orientation - Fondation Asile des Aveugles
- Accueil - Vidy-Med
- Gestion du trafic Vaccination Beaulieu Vaccination itinérante - Ville de Lausanne & Renens - Répit - Assistance - NUIT
- Vaccination itinérante installation des sites, injection, gestion de passes sanitaires – sur tout le canton

Certains missions Covid-19 :
Décubitus ventral
Aide à la morgue
Multiples missions au CHUV



Désinfection de salles au CHUV



Centre de vaccination itinérant installé et exploité par les membres de la PC, ici à Savigny

AUTRES SITUATIONS D'URGENCES, EXOGENES AU COVID-19

Avril 2021

Alarme en raison d'un accident impliquant un camion dans la région de Chexbres. Mise en place du plan Délesta pour la gestion de la fermeture de l'autoroute.

Inondations Grandvaux - juillet 2021

13 juillet 02h00 à 04h20 - alarme en raison d'inondations multiples. Mise à disposition des sacs de sable pour le SDIS Cœur de Lavaux.

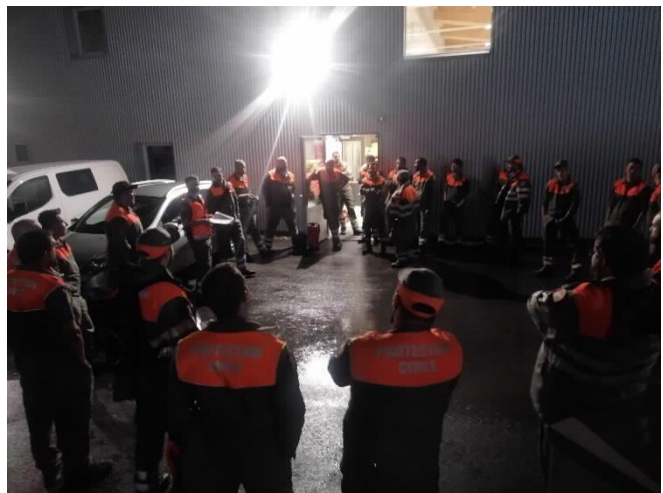
Déviations de la route du Lac - juillet 2021

Du 14 juillet 01h20 au 16 juillet 9h30 – alarme en raison d'un éboulement sur la route du lac entre Rivaz et Treytorrens.

Déviations pour tous les véhicules, fermeture totale des accès demandée par la DGMR.

Pollution des eaux à Oron - juillet 2021

Du 15 juillet 19h15 au 16 juillet 09h15 – alarme en raison d'une pollution du réseau d'eau potable. Information et distribution de flyers pour près de 6'000 foyers.



Camp ARFEC (Association romande des familles d'enfants atteints d'un cancer)

Le Camp de l'ARFEC en faveur des enfants souffrant d'un cancer est le seul événement qui a été maintenu en 2021. Il s'est déroulé en présence de la milice sur base de volontariat avec des mesures sanitaires strictes, permettant d'accompagner les enfants atteints du cancer, ainsi que la fratrie (frère ou sœur). Durant une semaine comprenant 2 week-ends, notre ORPCi a pris en charge des enfants malades, entourés de personnel soignant, permettant aux parents un petit moment de repos, et aux enfants un séjour hors de leur encadrement usuel.

Ce camp nous tient à cœur : il est rempli de moments forts, très difficiles aussi, mais tellement riches d'émotions et de solidarité, autour de ces enfants qui, le temps d'une semaine, oublient leurs soucis et leurs maux pour vivre des aventures d'enfants.



Organisation opérationnelle :

Bataillon ORPC Lavaux-Oron

L'organisation est composée de 3 compagnies formant un bataillon avec du personnel de milice au nombre d'environ 450 personnes. Le territoire du District Lavaux-Oron est composé de 17 communes, sur 154 km², avec une population de 62'000 habitants.

Six officiers ont été nommés Commandants ou Remplaçants de Commandants de Compagnie. Ils sont amenés à conduire les opérations d'instruction de compagnie constituée de 150 miliciens environ :

Compagnie ORPC LAO	Commandant de Compagnie	Commandant rempl. de Cp
Compagnie I	Cap Damien Cuche	Cap Raffael Favaretto
Compagnie II	Cap Yves Lopes	Plt Jonathan Ochs
Compagnie III	Cap Jérémie Rapin	Plt Alexandre Ravey

Organisation politique

Comité de Direction

Le Comité de direction (ci-après CODIR) est constitué de neuf membres élus par le Conseil intercommunal. Assermenté le 28 juin 2021 pour la législature 2021-2026.

Chevallaz Jean-Marc,	Président, Municipal, Pully
Métraux Daniel,	Vice-Président, Municipal, Savigny
Chappuis Christophe,	Municipal, Rivaz
Dillner-Reichen Céline	Municipale, Paudex
Galley Roland	Municipal, Jorat-Mézières
Greiner Nathalie	Syndique de Belmont-sur-Lausanne
Küng Claude	Municipal, Montpreveyres
Anne-Cécile Uldry	Municipale, Oron
Sutter Patrick	Municipal, Lutry

Le CODIR a tenu 4 séances en 2021, afin de régler les processus et fonctionnement concernant les décisions du Conseil intercommunal.

Il a également constitué une commission RH permettant le recrutement de personnel devant être remplacé durant l'année 2021 et début 2022.



Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal comprend deux délégués de chaque commune, un délégué de l'exécutif, désigné par la Municipalité, et un délégué du législatif, désigné par le Conseil Communal ou général. Pour Belmont, nos représentants sont M. Philippe Michelet pour la Municipalité et Mme Claudine Gygi pour le Conseil communal.

Assermentés le 28 juin 2021 pour la législature 2021-2026, il est composé de :

- 34 délégués élus et 17 suppléants désignés
- Présidence : M. Christophe Rebetez, Conseiller communal d'Oron
- Vice-Présidence : M. Roger Cordey, Municipal de Forel
- Secrétariat : Mme Lorraine Bard, Secrétaire du Conseil communal d'Oron

Ressources humaines

Sous le commandement du Lt col Patrick Favre, les collaborateurs de l'ORPC LAO sont au nombre de 7 personnes, représentant un 6.2 ETP.

Remerciements

C'est avec beaucoup de fierté et de reconnaissance que je tiens à remercier ici notre ORPCi Lavaux-Oron qui a œuvré sans relâche et bien au-delà des missions pour lesquelles nos astreints sont formés durant ces deux années de crise majeure due à la pandémie.

Nos services ont fait preuve de souplesse, de professionnalisme, dans cette crise sans précédent. L'engagement COVID-19 a confronté nos hommes et femmes à la mort et a surtout permis de démontrer le caractère indispensable de la PCi pour notre population et les autorités.

On le sait, les prestations de Protection civile touchent des domaines très différents et le personnel professionnel est heureux de pouvoir compter sur les compétences de ses officiers et miliciens.

Mes remerciements vont également à mes collègues de nos 16 communes partenaires pour leur soutien et l'excellent travail que nous faisons ensemble.



COMMUNICATION

La communication sous toutes ses formes est une priorité de votre syndique et de la Municipalité : en communiquant mieux et plus, on crée de la fluidité dans nos actions, des synergies pour le bien vivre ensemble et pour construire l'avenir.

La collaboration avec le Courrier Lavaux-Oron, auquel tous les ménages Belmontais sont abonnés depuis le 1^{er} juillet 2021, nous permet désormais une publication mensuelle du BelmontInfo dans les pages qui lui sont réservées et dédiées grâce à une implication très importante du comité de rédaction composé de la syndique soussignée, de Mme Sandrine Rainotte et de M. Jean-Claude Favre. Mme Catherine Schiesser et M. Philippe Michelet participent également à la rédaction ponctuelle d'articles, tout comme le bureau du Conseil et parfois des rédactrices et rédacteurs au sein de notre population.

Par ailleurs, vous n'avez certainement pas pu manquer en décembre le tout ménage à nos habitants contenant un mystérieux QR code... Dans notre élan d'une communication active et au plus proche des Belmontaises et Belmontais, la Municipalité a souhaité leur donner la parole, dans un souci de connaître l'avis, la perception et les attentes de chacune et chacun sur des thématiques importantes qui font la vie de notre commune. Le premier sondage d'opinion 2.0 de Belmont s'est retrouvé dans toutes les boîtes aux lettres ! Alors certes, qui dit première fois, dit points d'amélioration, mais les retours sont excellents : nous espérons que la population serait réactive et avons présumé une centaine de réponses ... nous en avons reçu quelques 480, ce qui pour une première fois constitue une excellente représentation de nos habitants.

La communication, c'est aussi l'image qui est un support universel, immédiat, compréhensible de toutes et tous, quelle que soit la langue que l'on parle et où que l'on se trouve dans le monde. C'est pourquoi, dès le début de la nouvelle législature et en partenariat avec une agence de communication, nous avons souhaité donner à Belmont une image personnalisée qui reflète les valeurs qu'ensemble, nous partageons. Nous travaillons donc à la création d'une nouvelle identité visuelle qui marque notre volonté de modernité et d'ouverture, de spontanéité aussi, en dotant notre commune d'une image originale, dynamique et positive qui permette la mise en place d'une charte graphique et l'uniformisation de nos canaux de communication.

A suivre donc en 2022 !



FORÊTS

EXPLOITATION DES BOIS

Nos forêts sont placées sous l'autorité et l'œil avisé et protecteur de notre garde-forestier, M. Alexis Carrel. Nous ne pouvons que saluer sa gestion compétente et rigoureuse et nous réjouissons de cette collaboration efficace et fructueuse.

A l'automne 2021, M. Reynald Keller, inspecteur des forêts du 5e arrondissement dont le Triage Belmont, Lutry, Paudex et Pully fait partie, a fait valoir son droit à la retraite. Il a été remplacé par M. Damien Jordan.

MARTELAGE

(Sylve = m3)

No de chantier	Lieu-dit	Interventions	Forêt prot.	Vol. rés	Tiges rés	Vol. flus	Tiges flus	Total tiges	Vol. total
2021C127CHA-52	Le Signal	Châblis	Non	27.8	5			5	27.8
2021C127CHA-78	Chemin de la Musette	Châblis	Non	33.1	10			10	33.1
2021C127EN-81	Chemin des Biolettes	Eclaircie normale	Non	59.5	77	27.9	46	123	87.4
2021C127ML-82	Les Creux	Mise en lumière	Oui	114.2	83	78.5	83	166	192.7
2021C127EN-126	Les Chaffeises	Eclaircie normale	Non			17.7	25	25	17.7
							Total tiges:	329	
							Total sylves:	358.7	

Au mois de mai 2021, lors de la journée de martelage, nous avons marqué une coupe le long de la Paudèze au lieu-dit « Les Creux ». Ce secteur est en forêt protectrice, de ce fait, les travaux sont subventionnés à 80% du déficit d'exploitation. Ce chantier a été attribué à l'entreprise Métraux Entreprise Forestière Sàrl à Savigny.

Une seconde coupe a été marquée au bois du Signal, au chemin de la Biolette. Cette exploitation est attribuée au CFPF (centre de formation professionnel forestier), elle sera réalisée par les apprentis durant leurs jours de cours pratiques.

COUPES DE BOIS :

Les coupes martelées en 2020 puis effectuées durant l'hiver 2020-2021 ont été adjudgées à l'entreprise Metraux à Savigny et au CFPF.

CHABLIS :

Un volume d'environ 60 m3 d'épicéa attaqué par les insectes (bostryches) et de sapins dépérissant a été exploité. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise forestière Daniel Ruch à Carrouge.



VENTE DES BOIS

462 m3 de bois ont été commercialisés durant l'année 2021, la répartition est la suivante :

RESINEUX :

- Bois de service : 202 m3
- Bois énergie : 69 m3
- **Total résineux : 271 m3**

FEUILLUS :

- Bois de service : 9 m3
- Bois énergie : 182 m3
- **Total feuillus : 191 m3**

Les bois de services (sciages) sont vendus par le biais de la Forestière et le bois énergie est vendu à la compostière la Coulette.

Le volume total est plus élevé que d'habitude car il comprend la 2ème partie de la coupe interrompue en mars 2020 par le COVID-19.

SOINS CULTURAUX

6'600 m2 de soins cultureux ont été effectués par l'entreprise forestière Daniel Ruch, derrière le refuge de Malatête.

ENTRETIEN DES CHEMINS

L'équipe forestière de Lutry a effectué les travaux d'entretien courant des chemins et sentiers forestiers.

ARBRES HABITATS

38 arbres habitats ont été désignés en 2021. Ils resteront jusqu'à leur mort et décomposition naturelle, ceci dans le but de favoriser la biodiversité. Une prime unique est versée pour chaque plante, elle varie entre CHF 200 et 600. Afin de garantir la sécurité, aucun arbre n'est désigné à proximité des infrastructures.

SUBVENTIONS

La commune a reçu les subventions suivantes :

Subventions 2021	
Libellé	Montant
Forêt de protection publique	CHF 6'236.55
Soins aux jeunes peuplement	CHF 1'452.00
Arbres habitats	CHF 9'400.00
Carburants	CHF 176.80
Total	CHF 17'265.35



VIGNES

Nos cépages : chasselas – pinot noir – gamaret et garanoir

Une fois encore notre vin blanc Belmont Grand Cru « En La Portaz » a obtenu en 2021 le label Terravin pour notre millésime 2020 !

Concernant les vendanges, l'année 2021 cumule les aléas climatiques : gel d'avril pendant la floraison, puis la grêle et enfin les fortes pluies de juin qui ont favorisé la prolifération du mildiou (champignon qui attaque les raisins). Même si nos parcelles communales ont été encore relativement épargnées en comparaison d'une année catastrophique record pour la vigne, malgré les petites quantités récoltées, la qualité est au rendez-vous. Confirmation en 2022 lors de la mise en bouteille.

Pour mémoire, pour notre vin blanc, nous sommes toujours à cheval entre l'année de récolte et l'année de la mise en bouteilles. Pour le rouge, ce sont deux années qui s'écoulent entre la récolte et la mise en bouteilles. Au vu du succès de notre cuvée spéciale « Blanc de Belmont 2018 » (ou cuvée rosée ☺), il a été décidé que la vendange en Pinot noir et Garanoir 2020 sera utilisée pour l'élaboration d'une nouvelle cuvée spéciale qui a été mise en bouteille au printemps 2021.

En 2021, les prix restent inchangés, toute cuvée confondue.

Il faut également distinguer l'exercice comptable (charges-produits) et le fait que nous sommes en décalage entre l'année de récolte et les années de production (décalage coût-produit).

	Bouteilles produites en 2021		
	Rouge 2019	Blanc 2020	Blanc de Belmont 2020
Coûts d'exploitation	CHF 11'500.79	CHF 13'011.91	CHF 11'177.80
Nombre de bouteilles	1'238	840	696
Coût par bouteille	CHF 9.30	CHF 15.50	CHF 16.05

	Bouteilles produites en 2020	
	Rouge 2017	Blanc 2019
Coûts d'exploitation	CHF 10'872.70	CHF 14'693.35
Nombre de bouteilles	918	1'320
Coût par bouteille	CHF 11.85	CHF 11.15

Malgré une nouvelle année sous le signe de la pandémie, en 2021, 1'624 bouteilles ont été vendues, soit quelques 437 de plus qu'en 2020 (1'187 en 2020) ; 937 à l'interne pour les besoins communaux (manifestations, sociétés locales, Conseil communal, cadeaux) et 687 au public, dont 162 à l'Auberge communale, ce qui représente un montant de CHF 22'075.- (CHF 13'261.- en 2020).

En cave, notre stock se monte à CHF 44'725.- (valeur calculée au prix de revient), ce qui correspond à 3'300 bouteilles (arrondi). A ce stock s'ajoutera la production encore en cuve au moment de l'établissement de ce rapport.

Productions

Vendanges 2021

Kg	Cépage	Sondant à	Production en lt
720	Chasselas	75°	576
269	Pinot noir	94°	199.06
100	Gamaret	98°	80
156	Garanoir	98°	124.8

Vendanges 2020

Kg	Cépage	Sondant à	Production en lt
802	Chasselas	73°	641.6
437	Pinot noir	102°	323.2
198	Gamaret	97°	158.4
251	Garanoir	97°	200.8





CONCLUSION DE LA SYNDIQUE

2021, 365 jours et 8'760 heures !

L'année calendaire de votre commune en commentaires, explications, chiffres et statistiques ! Le rapport de gestion, un exercice de style redoutable et chronophage ! Depuis 2015, je m'emploie à faire de mon mieux pour transmettre le fonctionnement et la gestion de mes dicastères le plus fidèlement et complètement possible.

Une campagne électorale, des élections communales, des séances de municipalité, de travail à l'interne comme à l'externe, avec nos habitants, de CoDir ou intercommunales, de relations extérieures, de crises, de communication, de Conseil communal... *Agir avec et pour ma commune* est un engagement quotidien tant pour la syndique que je suis que pour le collège municipal in corpore. Je voudrais ici remercier mes collègues pour leur engagement sans faille au quotidien, et pour tout le travail que nous faisons ensemble. Notre confiance mutuelle, notre esprit solidaire, permet à chacune et chacun d'entre nous de pouvoir accomplir le mandat pour lequel nous avons été élu.e.s, de compter et de s'appuyer sur une équipe dynamique, à l'écoute et dans le respect de nos différences.

Je souhaite également rendre hommage à nos collaboratrices et collaborateurs au sein de notre administration qui sont un appui indispensable par leur professionnalisme et leur dévouement. Qu'ils en soient ici très chaleureusement remerciés ; leur disponibilité, leur engagement et leur humour aussi facilitent beaucoup le travail, toujours plus pointu et conséquent, à accomplir, ceci en bonne intelligence et dans un climat serein.

Donner du sens à ce que l'on fait, toujours, et le faire avec conviction et dans le respect de nos valeurs et d'autrui : tels sont mes convictions et le message que je souhaite transmettre dans l'exercice de mes fonctions et dans ma gestion des affaires communales et intercommunales au quotidien.

Je terminerai avec une considération du sociologue et philosophe Hartmut Rosa qui dit, je cite : « Il n'est pas trop tard pour commencer aujourd'hui à œuvrer à la qualité de notre relation au monde – à la fois individuellement et ensemble, politiquement. Un monde meilleur est possible, un monde où il ne s'agit plus, avant tout, de disposer d'autrui, mais de l'entendre et de lui répondre ».

En vous remerciant pour votre confiance et lecture attentive.

Nathalie Greiner, Syndique



DFMI - DIRECTION DES FINANCES DE LA MOBILITÉ ET DE L'INFORMATIQUE

Jean-Claude FAVRE, Conseiller municipal

FINANCES

Préambule

Les aspects financiers de la gestion communale sont présentés dans le préavis sur les comptes 2021 et les documents d'accompagnement à ce préavis. Nous n'aborderons donc pas ces éléments dans le rapport de gestion, mais ceux relatifs à l'organisation de la Bourse communale et aux travaux réalisés par celle-ci dans le courant de l'année.

Présentation de l'organisation en place

A fin 2021, l'équipe de la Bourse communale est composée de trois personnes, représentant 3,5 EPT :

- M. Mathieu Rochat, Chef des finances depuis le 1er mars 2019, qui a depuis lors fortement contribué à la refonte efficace de nos processus comptables ;
- Mme Valérie Guex, Adjointe au Chef des finances ;
- M. Témerson Montagner, engagé en CDD pour une année en tant qu'adjoint du Chef des finances ;
- Mme Isabelle Gaillard, en appui pour 50% de son temps, les autres 50% étant consacrés au pré et parascolaire.

Le contrat de travail à durée déterminée de M. Montagner a été renouvelé pour une année supplémentaire afin d'apporter un soutien additionnel pendant une phase de réorganisation du personnel au sein de la Bourse communale et du service RH.



La solution informatique utilisée pour la tenue de nos comptes est le système Abacus, solution utilisée par de nombreuses administrations publiques et adaptée à la taille de notre commune. La société Ofisa nous assure un support régulier dans l'utilisation de ce système comptable.

Cette solution permet un suivi budgétaire efficace, grâce à la saisie de l'ensemble des postes budgétaires dans le système et un flux de validation des factures numérisées permettant de comparer aisément les montants comptabilisés avec les montants budgétés.

Au niveau bancaire, la Bourse travaille majoritairement avec PostFinance, mais dispose également de comptes auprès de la BCV et du Crédit Suisse. Cela permet d'assurer une gestion efficace de nos liquidités, tout en évitant au maximum les charges d'intérêts négatifs facturées par les banques.

Activités du Service des finances au quotidien

L'activité principale du Service des finances consiste à tenir à jour la comptabilité de l'administration communale en assurant le traitement des factures émises ou reçues, l'exécution des paiements ou des encaissements, le contrôle et le suivi des opérations financières courantes.

Pour l'année 2021, on dénombre :

- 5'166 factures émises pour affaires communales (locations de salles, taxes de raccordement, taxes déchets, réfectoire ...) pour un montant total de CHF 1'224'519.70 ;
- 1'885 factures émises pour l'accueil de jour des enfants (Moussaillons et UAPE, sans réfectoire) pour un montant total de CHF 1'280'048.35 ;
- 2'246 factures reçues pour un montant total de CHF 16'368'532.88 ;
- 3'206 paiements bancaires effectués, dont environ un tiers correspondant à des versements de salaire ;
- 123 décaissements de cash, effectués au travers de la caisse communale ;
- plus de 1'400 rappels émis pour un montant total de CHF 619'720.40 (affaires communales et accueil de jour).

Projets réalisés en 2021

Nous relevons les projets suivants réalisés au cours de l'année :

- Mise en place d'un schéma de validation des factures propres aux dicastères de la nouvelle législature
- Mise en place d'un suivi budgétaire utile à un meilleur pilotage financier de chaque dicastère (Rapport F31)
- Poursuite de la digitalisation de nos pratiques (indexation des données Finances dans la GED, numérisation des pièces relatives à la comptabilité du SDIS)
- Mise en place d'une messagerie interne (« Slack ») facilitant les échanges lors du travail à distance des équipes finances
- Adaptation, au travers d'une mise à jour majeure, de notre logiciel comptable (« Abacus ») à la lecture des QR factures
- Revue du processus d'émission des rappels et augmentation de la cadence des envois
- Modification du processus d'édition et de mise sous pli des factures de la taxe déchets (mise sous pli déléguée à Pully pour traitement automatique par machine + modification des périodes d'envoi en 2 lots annuels pour mieux gérer les arrivées / départs d'habitants).



Projets à venir

Deux projets importants n'ont cependant pas pu être initiés en 2021 et sont à faire prochainement au sein du Service des finances :

- Il s'agit tout d'abord de la gestion des immobilisations, qui devrait nous permettre un meilleur suivi de la valorisation de nos actifs et de leur amortissement au fil des années.

Ce projet répond aux recommandations faites dans le cadre de MCH2 (modèle comptable harmonisé 2), nouveau plan comptable en 20 recommandations publié par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

Actuellement, les communes vaudoises fonctionnent encore avec le plan comptable vaudois, dérivé du MCH1. Des travaux sont en cours pour diriger les communes vers le régime MCH2, mais il ne devrait pas aboutir avant plusieurs années.

Nous devons donc décider entre attendre encore plusieurs années les instructions précises relatives à MCH2, ou anticiper le changement avec la mise en place d'une gestion des immobilisations qui ne répondrait peut-être pas exactement aux exigences spécifiques du canton.

- Le deuxième projet consiste à renforcer le contrôle de nos engagements, au travers d'un meilleur suivi des contrats conclus par les différents services et de leur rapprochement avec les montants alloués, que ce soit dans le cadre du budget annuel ou de préavis spécifiques.

Un premier inventaire de nos fournisseurs a été réalisé, mais il nous faut encore renforcer les procédures de suivi des engagements.

On prévoit également en 2022 les projets suivants :

- Passage à l'émission de QR factures par notre logiciel comptable Abacus
- Refonte des groupes d'utilisateurs dans Abacus, permettant ainsi un meilleur contrôle dans l'imputation des charges par service ou par nature
- Automatisation d'envoi de notifications depuis Abacus, selon des scénarios financiers spécifiques (dépassement de budget, p. ex)
- Pilotage des aspects financiers du projet de passage en association du SDIS
- Mise en place d'un outil de gestion de projets communs au service des finances.



Achats et ventes de biens immobiliers

Conformément à l'annexe au Règlement du Conseil communal – « *Règlement spécial valable pour la législature 2016-2021 fixant les compétences accordées à la Municipalité* », article 6, nous énumérons ci-après les opérations effectuées durant l'exercice :

- Achat :** aucun achat en 2021.
- Vente :** aucune vente en 2021.
- Échanges :** aucun échange en 2021.
- Servitudes :** aucune servitude en 2021.

Conclusions « Finances »

L'année 2021 représente une année de transition pour les équipes comptables, avec un changement de législature impliquant une charge de travail supplémentaire pour l'établissement de préavis quinquennaux.

Notre programme de législature 2021-2026 comprend des objectifs de réduction de notre niveau de dette et de maîtrise de la croissance de nos charges. Il s'agira de mettre en place des outils de suivi financier adaptés et je compte sur toute l'équipe des finances pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

Un très grand merci à eux pour l'excellent travail réalisé courant 2021.



INFORMATIQUE

Préambule

La mission principale du Service informatique est d'assurer la disponibilité, la sécurité et l'évolution du système d'information et des moyens de télécommunication pour l'ensemble des services communaux.

Nous avons pu constater cette année l'impact d'une attaque informatique (cyber-attaque) sur le fonctionnement d'une administration publique et l'importance d'une bonne sécurité de notre infrastructure et de nos solutions informatiques.

Nous avons la chance de pouvoir compter au quotidien sur l'assistance du Bureau Informatique de Pully (BIP) qui maîtrise parfaitement ces thématiques sécuritaires. La Ville de Pully n'a pas attendu ces événements pour prendre en compte tous les aspects sécuritaires dans la conception et la gestion de son système d'information.

Depuis plusieurs années déjà, la Municipalité de Pully a compris la nécessité de disposer de son propre Service informatique avec une équipe informatique, dédiée, compétente et engagée pour assurer non seulement la gestion et le développement de son système d'information mais également sa protection car la sécurité est un travail quotidien. C'est dans ce contexte qu'un nouveau collaborateur a été engagé le 1er novembre 2021 afin de renforcer les compétences et la capacité à répondre à l'augmentation croissante de la charge de travail, notamment celle liée à la sécurité. L'effort de sensibilisation à la sécurité informatique de tous les collaborateurs s'est également poursuivi comme cela se pratique depuis plusieurs années déjà.

Le BIP (Bureau informatique Pully) en bref

Le BIP compte 9 collaborateurs (8,3 ETP) et assume quotidiennement les activités suivantes :

- l'exploitation des infrastructures, ce qui comprend :
 - la définition et la maintenance des configurations hardware et software,
 - la disponibilité et la sécurité du réseau et des installations,
 - la sauvegarde, la restauration et l'archivage des données,
 - la gestion des équipements ;
- l'acquisition des biens et services informatiques ;
- la formation et l'assistance aux utilisateurs ;
- l'étude, la conduite et la réalisation de projets liés à l'informatique et à la géo-informatique.

La plupart des activités énumérées ci-dessus concernent l'ensemble des partenaires de la Ville de Pully, hébergés de façon mutualisée dans une infrastructure informatique commune. Il s'agit des entités suivantes : Belmont-sur-Lausanne, Police Est Lausannois, Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ), École de Musique de Pully (EMP) ainsi que la Fondation Pré Pariset (FPP).

Dans ce contexte, pour la Commune de Belmont, le Municipal en charge de l'informatique est le délégué communal au sein du Comité de pilotage informatique et notre Chef des finances, M. Rochat, est le répondant opérationnel du BIP.

A ce jour, le réseau informatique géré par le BIP compte environ 370 postes de travail, 75 imprimantes ou appareils multifonctions et plus de 160 serveurs physiques ou virtuels. Il fournit ses prestations à près de 470 utilisateurs.

Pour la Commune de Belmont, cela représente 37 utilisateurs, 28 postes de travail et 5 imprimantes multifonctions, soit 7,4% de l'ensemble géré par le BIP.



Au niveau du support aux utilisateurs, courant 2021, il y a eu 2'418 tickets d'ouverts, dont 248 par des usagers de Belmont (soit 10,25%).

La disponibilité des systèmes a été excellente, puisqu'elle est estimée à environ 99 % (hors interventions de maintenance planifiées et annoncées).

Projets réalisés en 2021

Après une année 2020 compliquée par la pandémie liée à la COVID-19, l'année 2021 a permis de retrouver un peu plus de normalité dans le déroulement des activités du Service informatique malgré les différentes vagues successives de contamination qui l'ont jalonnée. Cette situation particulière a néanmoins ralenti l'avancement de certaines tâches ou projets, notamment en raison de la difficulté de réaliser des opérations ou réunions nécessitant d'être en présentiel.

Le début de l'année a été consacré à la finalisation du projet de mise à jour des Data Center en procédant à la mise en production de nouveaux serveurs de virtualisation destinés aux postes de travail ainsi qu'aux serveurs applicatifs. Ce renouvellement des serveurs a permis de procéder à la migration des postes de travaux virtuels depuis le système d'exploitation Windows 7 vers Windows 10.

Le mandat relatif à l'appel d'offre pour le renouvellement du parc d'imprimantes multifonctions a été adjugé au printemps 2021 à la société Konika Minolta. Le remplacement effectif de tous ces équipements s'est ainsi déroulé durant l'automne 2021.

Le projet lié au renouvellement du logiciel pour la gestion du **cadastre électrique** et du **réseau fibre optique** s'est poursuivi au cours de l'année 2021 et la mise en production du nouvel outil a débuté en décembre 2021.

En matière de géo-données, le guichet cartographique **sigip.ch** a été mis à jour dans une version offrant de nouvelles fonctionnalités et une sécurité accrue. Il a également été enrichi de plusieurs éléments comme la mobilité cyclable et l'accès aux restrictions de droit public à la propriété foncière. Les images aériennes qu'il contient ont été actualisées en 2020.

Le nouveau logiciel **eSéances** de gestion des procès-verbaux de la Municipalité a été installé à Belmont et est utilisé depuis août 2021 à satisfaction de la Municipalité. Il a permis de grandement simplifier le partage des documents et la prise de décisions entre les membres de la Municipalité.

Les préparatifs pour la mise en production du nouvel outil de support unifié aux utilisateurs (« service-desk ») ont repris à l'automne 2021 afin de démarrer l'exploitation de ce produit au début 2022.

Plusieurs autres applications et outils métiers ont été mis en place ou ont fait l'objet de mises à jour majeures, notamment : l'ERP Nest / Abacus, l'outil de gestion e-banking, l'ensemble des applications de police ainsi que le central téléphonique.

Parallèlement à ces différents projets, l'équipe technique du BIP assure les activités quotidiennes de maintenance, de mises à jour, de sécurisation des équipements, des logiciels et des données ainsi que le dépannage et l'assistance aux utilisateurs. Ces tâches représentent une part importante de son activité.

En ce qui concerne la « **cyberadministration** », des premières rencontres ont eu lieu dans le courant de l'automne afin d'initier un projet commun regroupant différentes communes ainsi que des partenaires privés. Ces échanges se poursuivront courant 2022 afin de définir le cadre de ce projet en vue de son démarrage formel. En revanche, le projet initié par le canton pour la mise en place du E-déménagement, comme cela existe déjà dans dix-sept cantons suisses, n'a pas beaucoup progressé en raison notamment d'aspects juridiques à traiter préalablement.

A Belmont, **l'outil de saisie des temps de travail** « e2time » pose encore un certain nombre de problèmes dans le traitement de quelques cas particuliers, malgré l'investissement en temps important des personnes en charge de sa mise en place. L'objectif est de consolider son utilisation par l'ensemble du personnel administratif dans le courant du premier semestre 2022.

En matière de **gestion électronique de documents** (GED), le déploiement de la solution Gargantua dans les autres services de l'administration communale a pris du retard par suite du départ de l'archiviste communal de Pully et

la vacance actuelle de ce poste. En effet, l'assistance d'un archiviste est essentielle à la bonne mise en œuvre d'une telle solution GED, surtout dans le cadre d'un service tel que le greffe et le contrôle des habitants. Nous espérons pouvoir redémarrer ce projet courant 2022.

Projets informatiques à venir

Notre programme de législature 2021-2026 comprend des objectifs d'amélioration de nos processus administratifs, que ce soit par la **mise en place de services en ligne** pour la population ou par l'optimisation de certains fonctionnements internes, au travers d'une revue de notre organisation et de nos procédures. Plusieurs projets, intégrant des aspects informatiques, seront initiés dans ce but.

Nous comptons également, comme évoqué plus haut, poursuivre en 2022 le déploiement de la **GED** dans les autres services de l'administration communale. Le succès constaté avec le Service des finances nous laisse augurer d'une amélioration significative de la gestion des documents dans nos services et d'une réduction notable des espaces disques nécessaires à leur stockage.

L'année en cours devrait également permettre l'activation complète de la solution de saisie des temps de travail « **e2time** ».

Conclusions « Informatique »

Comme mentionné ci-dessus, nous avons la chance de pouvoir compter sur une équipe de professionnels pour nous aider dans la gestion au quotidien de notre informatique.

Un grand merci à M. Gérald Pittet, responsable du BIP, à son équipe toujours très disponible, ainsi qu'à M. Luis Teba, en charge du SIGIP, pour la qualité de leurs prestations en faveur de Belmont et de ses habitants.





MOBILITE

Préambule

La mobilité représente une thématique globale que vous retrouverez dans ce rapport sous plusieurs dicastères, avec des sujets comme les transports scolaires, l'entretien du réseau routier ou le soutien à l'acquisition de vélos électriques.

Nous ne traitons ici que de la partie services de transport à la population (publics, semi-publics ou privés), qui se répartit en trois catégories :

- les tl (transports lausannois) ;
- les transports régionaux ;
- les taxis.

Transports Lausannois

En 1896, l'ingénieur Adrien Palaz inaugurerait le premier réseau de tramways lausannois, acte fondateur des tl. Alors qu'il comptait quelque 11 kilomètres de lignes à ses débuts, le réseau, qui a fêté ses 125 ans en 2021, s'étire désormais sur 260 kilomètres.

Les tl comptent plus de 1'700 collaborateurs aux profils très différents : conducteurs, architectes, juristes, analystes, ingénieurs en génie civil, urbanistes, logisticiens, mécaniciens de train, entre autres. Au total, cela représente 225 profils métiers et 59 nationalités. Une multitude de talents indispensable pour faire fonctionner 7 jours sur 7 un réseau de 51 lignes de bus, 2 métros et 1 train.

Pour les tl, l'année 2021 a encore été fortement marquée par la pandémie de COVID-19. La fréquentation a progressé mais reste en deçà du niveau de 2019. Toutefois, en comparaison avec 2020, le nombre de voyageurs a progressé de près de 10% pour s'établir à 96,1 millions (87,5 en 2020, 122 millions en 2019).

Malgré cela, les tl continuent à développer les grands projets d'infrastructures de transports publics en réponse à la densification de la population dans l'agglomération lausannoise et à la préservation de l'environnement et du climat.

On peut relever les événements marquants suivants courant 2021 :

Août

Lancement, dans le cadre de Mobilis, d'un projet pilote pour une nouvelle forme d'abonnement de transports publics, appelée FlexiAbo. Comprenant 104 ou 156 jours de voyages librement activables sur une année, ce nouveau produit veut répondre aux besoins de la clientèle, qui a vu ses habitudes de déplacement évoluer depuis la crise sanitaire. Soutenu par le Canton de Vaud, ce projet pilote vise également à faciliter l'accès aux transports publics, favorisant ainsi une mobilité respectueuse du climat.

Célébration le 28 août du démarrage du chantier du tramway lausannois entre Lausanne et Renens. Ce premier tronçon long de 4,5 km traverse les communes de Lausanne, Prilly, Renens et Crissier. Il est jalonné de 10 stations.

En parallèle, le projet du prolongement de la ligne jusqu'à Villars-Ste-Croix a lui aussi passé un cap important à la fin de l'année 2021 avec la procédure de la mise à l'enquête dans les communes concernées.

Septembre

Mise en service de six nouveaux minibus sur les lignes 42, 48, 49, 67, 68 et 69. Ces véhicules sont plus grands, disposent d'un accès pour les personnes en chaise roulante, de 2 portes pour plus de confort et de rapidité à la montée et à la descente ainsi qu'une borne d'information voyageur à bord.



Le samedi 25 septembre à 0h35, le LEB quitte la gare de Chauderon pour entamer son dernier trajet en surface sur l'avenue d'Echallens. Au-dessus de la cabine du conducteur, deux dates : 1873-2021. C'est en effet à l'automne 1873 qu'une première course d'essai avait lieu. 149 ans plus tard, le LEB s'apprête à circuler, non plus sur mais sous l'avenue d'Echallens.

Pour permettre le raccordement du nouveau tunnel à ses deux extrémités avec la ligne existante du LEB, la circulation ferroviaire est interrompue jusqu'au printemps 2022 et remplacée par des bus de substitution entre Prilly-Chasseur et Lausanne-Gare.

Décembre

Le Grand Conseil vaudois a accordé – à l'unanimité – 320 millions de francs suisses pour le futur métro m3 (qui reliera Lausanne-Gare à la Blécherette) et la transformation du m2 (qui vise à permettre le transport d'un plus grand nombre de voyageurs). Ce montant permettra notamment de construire le nouveau tunnel à double voie du m2 entre la gare et le Flon, de commander un système de pilotage à distance et des rames pour le réseau. Il s'agit de la troisième des quatre tranches que compte le financement total du projet.

Début 2022

Les travaux de réfection du Grand-Pont, prévus de janvier 2022 à novembre 2022, entraînent une fermeture totale de la circulation sur l'ouvrage. Pour la durée des travaux, une offre temporaire appelée "Réseau Grand-Pont" a été développée pour garantir des alternatives de déplacement à la clientèle. La préparation de la mise en service de ce nouveau réseau a nécessité des mois de préparation et mobilisé de nombreuses équipes durant toute l'année.

Transports régionaux

Les transports régionaux du Canton de Vaud se répartissent en fonction des bassins desservis selon le découpage suivant :

- Bassin 1 - Nord vaudois - Vallée de Joux
- Bassin 2 - Broye
- Bassin 3 - Nyon - Rolle - Aubonne
- Bassin 4 - Morges - Cossonay
- Bassin 5 - Lausanne - Echallens - Oron
- Bassin 6 - Riviera - Pays-d'Enhaut
- Bassin 7 - Chablais

Notre commune fait partie du bassin n° 5 qui représente une région sensiblement plus large que la seule agglomération lausannoise, puisqu'elle s'étend jusqu'à Oron et Echallens.

Les principaux développements d'offre de transport réalisés durant l'année 2021 sont les suivants :

- Bassin 4 et 5 : nouvelle ligne dès la rentrée scolaire 2021 pour desservir le nouveau gymnase de Bussigny
- Bassin 6 et 7 : nouvelle ligne Château d'Oex – Col des Mosses – Le Sépey – Leysin
- Généralisation de la cadence 4'45" du M2 la semaine et renfort le week-end
- Augmentation de la cadence des lignes S1, S2, S5 et S22 sur le réseau RER des CFF
- Cadence 15' du LEB jusqu'à Echallens du lundi au samedi.

En Suisse, les entreprises de transport, subventionnées par les pouvoirs publics, n'ont pas le droit de faire des bénéfices et leurs coûts non couverts sont financés par la Confédération, les cantons et les communes en fonction de règles de financement propres aux transports publics.

La répartition entre les communes, du montant final à charge d'un bassin de transport, est effectuée en tenant compte de la population résidente permanente de chaque commune au 31 décembre de l'année qui précède la facturation et de son coefficient de qualité de desserte définitif pour l'année de facturation.



Les soutiens extraordinaires, tant au niveau fédéral que cantonal, pour financer les pertes de l'année 2020 liées à la crise sanitaire ont permis de résoudre de manière adéquate et efficace les pertes financières auxquelles l'ensemble du secteur des transports publics a été confronté en 2020 ; l'exploitation des diverses lignes a pu ainsi être maintenue et la santé financière des entreprises de transport garantie.

Au demeurant, durant l'année 2021 également, la pandémie de coronavirus a eu des conséquences importantes sur le secteur des transports publics en termes de fréquentation, car de nombreux usagers manquaient encore dans les transports, en raison des mesures prises par les autorités pour faire face aux nouvelles vagues de la pandémie. Sur la base de ses estimations, la branche des transports publics estime que les pertes de recettes pour l'année 2021 atteindraient encore 20% du niveau des recettes effectives de l'année 2019. Il faut s'attendre à ce que la demande ne se normalise que lentement et ne retrouve pas le niveau d'avant la crise avant un certain laps de temps. Selon les prévisions de la branche, la fréquentation et les recettes de transports d'avant la crise du COVID-19 ne devraient pas être retrouvées avant 2024.

Au vu de l'ampleur des conséquences financières, le Conseil d'État a décidé de prendre à nouveau des mesures de soutien extraordinaires pour alléger la charge des communes. Ces mesures nous ont permis de terminer l'année 2021 « dans les clous », avec une charge de CHF 243'841.70 pour un budget de CHF 243'700.-.

Quant aux effets pérennes, les effets structurels du COVID-19 sur la fréquentation des transports publics ne sont pas connus à ce jour, même s'il est admis dans la branche que les conséquences directes et indirectes du coronavirus sur la demande de transports publics ne se limiteront vraisemblablement pas aux seules années 2020 et 2021. Des changements de comportement de la part des usagers sont aussi à escompter et pourront limiter les impacts du transfert modal.

TAXIS

Le service de taxis sur notre commune est géré au travers de l'**Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis**, association dont notre commune est membre, de même que 11 autres communes (Lausanne, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Epalinges, Le Mont-sur-Lausanne, Paudex, Prilly, Pully et Renens).

Les organes intercommunaux de l'association sont le **Conseil intercommunal** et le **Comité de direction**, ainsi que la **Commission administrative**. L'administration de l'association est assurée par le Service intercommunal des taxis qui met à disposition six collaborateurs représentant 3,8 EPT.

Le Conseil intercommunal des taxis a siégé à trois reprises en 2021. Lors de la séance du 1er septembre, il a été procédé, par suite du changement de législature, à l'installation des organes, soit le Conseil intercommunal, le Comité de direction et la Commission de gestion.

Lors de cette séance, Mme Lydia Masmejan, Municipale à Pully, a été élue à la présidence du Conseil intercommunal et M. Yabalak Kemal, Conseiller communal à Renens, a été élu à la vice-présidence. Le nouveau Comité de direction est composé de cinq municipaux en charge de la sécurité, soit M. Pierre-Antoine Hildbrand (Lausanne), Mme Nadège Longchamp (Mont-sur-Lausanne), M. Jean Cavalli (Ecublens), M. Jean-Marc Chevallaz (Pully) et M. Alain Monod (Epalinges).

Le Comité de direction a tenu deux séances en présentiel et a pris plusieurs décisions par voie de circulation.

Il a ainsi fixé au 1er juillet l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions du règlement intercommunal sur le service des taxis (RIT), qui imposent, notamment, à tous les véhicules affectés à un service de taxis dans son arrondissement qu'ils n'émettent plus de CO₂ avec un délai au 1^{er} juillet 2025. Toutefois, le propriétaire d'un véhicule affecté au service des taxis entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} juillet 2021 bénéficie d'une prolongation de délai au 1^{er} juillet 2027 pour se conformer à cette nouvelle obligation.

A fin 2021, le parc automobile affecté à l'activité des taxis possède 128 véhicules hybrides et 4 véhicules électriques (2 taxis en 2020).



En 2021, l'Association a octroyé aux taxis des concessions et autorisations (avec ou sans permis de stationnement) selon les quantités suivantes :

Concessions – Taxis de place (regroupés au sein de Taxi Services Sàrl)

	Nombre de concessions		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2020	2021	2020	2021
Compagnies	4	4	81	82
Exploitants indépendants	133	121	133	121
Total	137	125	214	203

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2020	2021	2020	2021
Exploitants regroupés au sein de :				
Taxiphone	39	37	41	38
Allô Taxis !	1	1	2	2
Autres	52	48	55	50
Total	92	86	98	90

Les stations sont au nombre de 46 et offrent un total de 173 places (contre 47 et 176 en 2020).

Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 726'143 courses, soit 478'823 distribuées et 247'320 au vol, contre 644'578 en 2020 (+12,65%).

Le nombre de courses effectuées en 2021 par les chauffeurs de Taxiphone est de 61'760, contre 60'176 en 2020 (+2,63%).

Conclusions « Transports »

L'année 2021 aura été dans la continuité de 2020 pour nos entreprises de transport. La pandémie n'aura pas facilité leur tâche, en réduisant significativement le nombre de déplacements dans le canton pendant toute l'année et en instaurant de nouvelles habitudes comme le télétravail, qui vont probablement perdurer même après la fin de la crise sanitaire.



CONCLUSION DU MUNICIPAL

Après une première année 2020 incomplète dans mes fonctions de Municipal, j'ai vécu une année 2021 avec un virus, de nombreuses contraintes sanitaires, beaucoup de masques, de nouvelles élections et un changement de législature.

Il a fallu assurer un fonctionnement quotidien de notre administration communale dans un contexte très particulier, tout en travaillant sur une vision à moyen-long terme basée sur un retour à la normale.

L'excellente collaboration existante au sein de la Municipalité nous a permis d'élaborer un programme de législature, certes adapté à nos moyens, mais ambitieux et motivant.

Je me réjouis de poursuivre cette belle coopération et d'ensemble mettre en œuvre les nombreux projets envisagés pour le développement de notre commune et le bien-être de ses habitants.

Jean-Claude FAVRE, Conseiller municipal



DJAS - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES AFFAIRES SOCIALES

Pré et Parascolaire, Ecoles, Services sociaux, Culture & Sociétés locales, Paroisses

Sandrine Rainotte, Conseillère municipale

Préambule

Jeunesse et Affaires sociales sont certes deux domaines de prestations qui font partie de ce dicastère : il regroupe en effet l'école, l'accueil pré et parascolaire, l'action sociale, mais aussi la culture, le sport, les loisirs, les sociétés locales et les paroisses. Une direction un peu fourre-tout, mais qui répond pourtant à la mission la plus fondamentale d'une commune : préserver les liens sociaux et intégrer l'ensemble des problématiques liées au cycle de vie de l'habitant.

Son action est très transversale : avec la direction de l'Urbanisme et des domaines pour l'utilisation des bâtiments, avec les directions des finances et de l'administration générale pour les questions administratives et financières, ainsi que la communication et la sécurité, avec la direction des travaux lors de l'organisation de manifestations ou en lien avec des problèmes sociaux liés à l'habitat ou à la salubrité.

Cette année fut particulière. Elle a vu l'avènement d'une nouvelle législature, avec un changement à la tête de ce dicastère. Après 15 ans au sein de la Municipalité, Chantal Dupertuis a pris une retraite méritée et Sandrine Rainotte a pris ses fonctions au 1^{er} juillet 2021.

Particulière également puisqu'elle fut à nouveau sous le joug de la pandémie et de son lot de directives parfois contradictoires, souvent incohérentes avec des implications multiples sur l'école, les structures d'accueil, le fonctionnement de nos sociétés locales, l'école de musique et le chœur d'enfants, les activités culturelles et sportives. Cela a nécessité une constante adaptation à la fois de la part des collaboratrices et des collaborateurs, mais également des enfants et de leurs parents, ainsi que des nombreux bénévoles engagés dans les sociétés locales ou l'organisation de manifestations. Que tous soient ici remerciés pour leur engagement et leur souplesse.

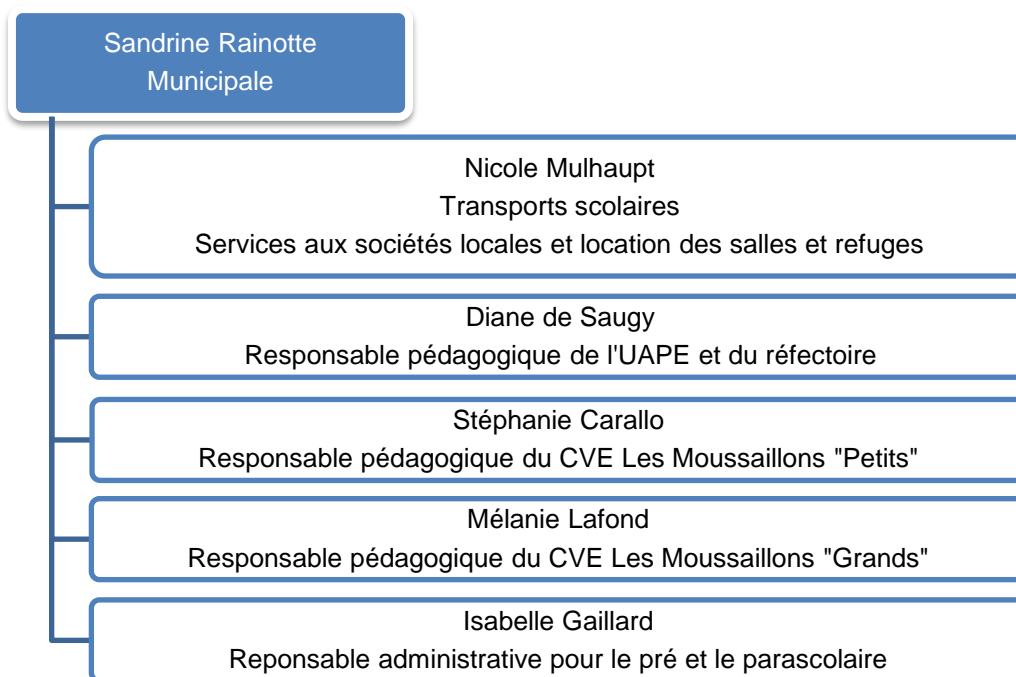


Le présent rapport de gestion a pour but de vous présenter les principaux évènements qui ont jalonné l'année dans les domaines suivants :

- Les affaires scolaires
- L'accueil de jour des enfants
- Les affaires sociales
- Les affaires culturelles, sportives et de loisirs
- Les paroisses

Organisation de la DJAS

Les rôles et responsabilités au sein de la DJAS sont assumés par les personnes suivantes :



Les autres domaines sont gérés directement par la Municipale, à savoir :

- Les relations avec l'établissement scolaire de Pully-Paudex-Belmont. Siège au Bureau du Conseil et au Conseil d'Établissement.
- Les relations avec le réseau PPBL (accueil petite enfance Pully-Paudex-Belmont-Lutry). Siège au comité directeur.
- Les affaires sociales
- La promotion économique et touristique. Siège au sein du comité de PPB (Promotion Pully-Paudex-Belmont)
- Les relations avec les partenaires régionaux ou cantonaux dans le domaine social, de l'enfance et de la jeunesse, de la culture, du sport et des loisirs
- Les relations avec les sociétés locales et les écoles de musique.



AFFAIRES SCOLAIRES

Les affaires scolaires sont régies par l'entente intercommunale en matière scolaire pour les établissements primaire et secondaire de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne. Ainsi, le collège de Belmont fait partie de l'Etablissement scolaire de Pully-Paudex-Belmont pour toute la scolarité obligatoire. La Loi cantonale sur l'enseignement obligatoire (LEO) répartit les responsabilités entre le canton, la direction des établissements et les communes. La commune prend à sa charge la mise à disposition et l'entretien des locaux et du mobilier, le transport scolaire, les devoirs surveillés, le réfectoire, les honoraires des médecins et dentistes scolaires.

La collaboration et les décisions intercommunales sont réalisées au sein du Bureau de l'Entente intercommunale, dans lequel siège les représentants des trois communes, qui représentent également la commune au sein du Conseil d'Etablissement.

Conformément à la LEO, la scolarité vaudoise commence l'année au cours de laquelle l'enfant a 4 ans révolus au 31 juillet. L'école obligatoire comprend onze années d'études réparties en deux degrés : le degré primaire et le degré secondaire I.

Le degré primaire dure 8 ans répartis en deux cycles de 4 ans (premier cycle primaire - 1P à 4P, deuxième cycle primaire - 5P à 8P). Le degré secondaire I dure 3 ans (troisième cycle voie générale ou voie pré-gymnasiale - 9S à 11S) et aboutit à un certificat d'études marquant la fin de la scolarité obligatoire.

Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement regroupe les deux établissements primaire et secondaire des Communes de Pully, Paudex et Belmont. Il est constitué de 12 membres, issus à parts égales des parties prenantes suivantes :

- Le quart-politique : les représentants des autorités politiques des 3 communes ;
- Le quart-parent : les représentants des parents des élèves fréquentant l'établissement ;
- Le quart-civil : les représentants des milieux et des organisations concernés par la vie de l'établissement ;
- Le quart-professionnel : les représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement.

Selon l'article 33 de la LEO, repris dans le préambule du Règlement du Conseil d'établissement des établissements primaire et secondaire de l'Entente intercommunale de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne, ses missions sont les suivantes :

- L'insertion des établissements dans la communauté locale ;
- L'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves ;
- L'appui de l'ensemble des acteurs des établissements dans l'accomplissement de leur mission, en rapport avec la vie des établissements.

Le Conseil d'Etablissement s'est réuni à 3 reprises durant l'année 2021.

En 2021, la composition du Conseil d'Etablissement a été modifiée : un nouveau quart-parent a été réélu le 21 décembre, Mme Sandrine Rainotte a succédé à Mme Chantal Dupertuis en tant que représentante de Belmont, et une nouvelle personne, de Belmont, a été nommée pour le quart-civil. Un membre du quart-professionnel est également une enseignante du collège de Belmont.



Degré primaire

Les classes primaires (1P à 8P) étant situées à Belmont, la DJAS assure le lien et la communication entre les enseignants, la direction des écoles, et le service de conciergerie et de nettoyage de notre commune.

La Direction de l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont est assurée par M. Philippe Jacot.

COVID-19

Le fonctionnement de l'école a été une nouvelle fois perturbé par les mesures de précaution liées au COVID-19 : les manifestations avec les parents, l'accès au collège, le nettoyage renforcé des locaux, le port du masque, les autotests, la fermeture de classes.

En particulier, ce dernier point a généré un certain nombre d'incompréhensions et de craintes justifiées de la part des parents. En effet, la gestion et la coordination des décisions de fermeture des classes étaient pilotées au niveau du canton, et l'information aux parents passait via la direction des écoles. Or, les réseaux sociaux étaient souvent plus rapides que les voies administratives, avec en corollaire leurs lots de « fake news ».

Une décision aussi importante que la fermeture d'une classe se devait de reposer sur une stratégie mise en place par l'Office du médecin cantonal, et une seule voie de communication devait être privilégiée.

Effectifs des élèves

L'Etablissement primaire de Pully-Paudex-Belmont accueille 1'669 élèves dans 87 classes dont 2 classes de développement et 2 classes officielles d'enseignement spécialisé.

La répartition géographique des élèves entre les trois communes est la suivante :

	2019		2020		2021	
	Classes	Elèves	Classes	Elèves	Classes	Elèves
Pully	62	1'214	64	1'241	67	1'292
Paudex	4	73	4	75	4	73
Belmont	15	300	16	299	16	304
Total	81	1'587	84	1'615	87	1'669

Service de santé scolaire

Suite au départ de la doctoresse Fridelance Meloro, une nouvelle doctoresse scolaire a été engagée en septembre 2021 en la personne de Mme Carole Jeangros, pédiatre à Pully.

Devoirs surveillés

Toujours sous la surveillance de Mme Catherine Terry, les devoirs surveillés ont lieu le lundi, mardi et jeudi, de 15h30 à 17h30, et sont facturés CHF 3.- par jour. Les enfants inscrits à l'UAPE ont l'obligation d'y aller pour faire leurs leçons durant la 2^{ème} période. Il est à relever que ce service est gratuit pour les enfants inscrits à l'UAPE.

A la rentrée scolaire 2020-2021, 11 enfants sont inscrits.

Réfectoire « Midi-Cancoires »

Le réfectoire compte 100 places. Il est à disposition des enfants devant être pris en charge à midi uniquement.

La Société Concordance SA livre des repas « en liaison froide », qui sont régénérés dans la cuisine utilisée par le réfectoire et l'UAPE. Ces repas, labellisés « Fourchette verte », sont facturés CHF 13.50.

Le réfectoire accueille aussi une dizaine d'enfants avec un pique-nique. L'encadrement est facturé CHF 5.50.



Depuis 2019, afin de satisfaire l'ensemble des demandes pour l'accueil en UAPE, les plages de midi étant les plus demandées, une partie des « grands » de l'UAPE sont accueillis au réfectoire avec une éducatrice dédiée, en accord avec les parents. Le mercredi, jour très peu demandé, les enfants du réfectoire vont à l'UAPE.

Lieux d'accueil	Nombre de places				
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Réfectoire	51	46	0	47	56
UAPE	21	21	1	20	19
Pic-nic	6	7	0	5	3
TOTAL	78	74	1	72	78
Taux occupation	78%	74%	1%	72%	78%

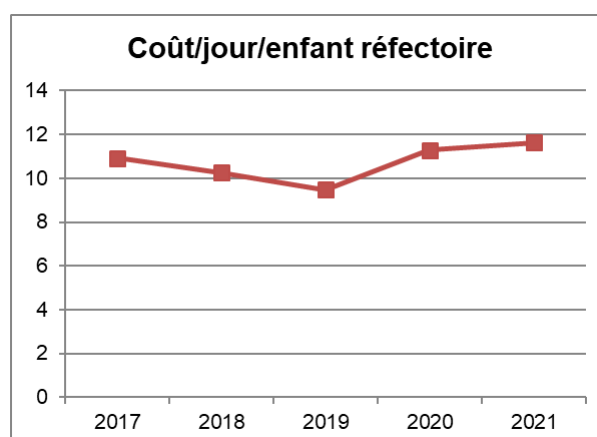
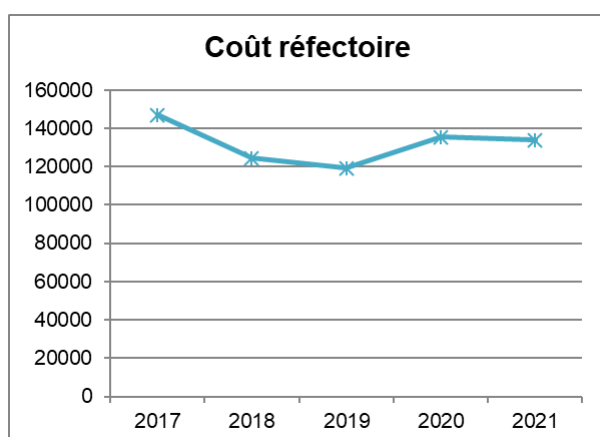
Le nombre d'enfants varie légèrement d'année en année, mais reste relativement stable, puisqu'il est directement lié avec le nombre d'élèves scolarisés à Belmont.

	2017	2018	2019	2020	2021
Occupation moyenne*	70.80	63.80	66.20	63.20	60.60
Taux d'occupation moyen	70.80%	63.80%	66.20%	63.20%	60.60%

(*L'occupation moyenne se base sur le total des jours offerts annualisé)

Le fonctionnement du réfectoire est assuré par 6 auxiliaires. Ces derniers assurent le service à table ainsi qu'une surveillance dans la cour. Des activités sont parfois proposées, comme des jeux, du sport ou du yoga. En cas de mauvais temps, les élèves ont accès à la salle de gym.

Afin de maintenir un coût abordable, le coût du réfectoire n'est pas entièrement couvert par la participation des parents et le déficit est couvert par la commune. Le coût du réfectoire à charge de la commune reste stable depuis les cinq dernières années. Le coût par jour et par enfant évolue légèrement en fonction du taux d'occupation.





Bibliothèque scolaire

L'établissement scolaire de Pully-Paudex-Belmont possède une bibliothèque scolaire qui appartient au canton (réseau des bibliothèques cantonales). Celle-ci répond à une obligation cantonale et est exploitée dans le cadre de l'école, qui organise des animations spécifiques. Une antenne de cette bibliothèque est située au collège de Belmont.

Depuis la rentrée scolaire 2016-2017, la Commune de Belmont a souhaité ouvrir la bibliothèque scolaire sur la période de midi, afin d'y donner l'accès aux élèves fréquentant le réfectoire et a obtenu une autorisation cantonale. Le poste est assuré par une « Assistante en information documentaire » (AID) qui partage son activité entre la bibliothèque scolaire et son engagement par la commune à raison de 10%.

La bibliothèque est ouverte de 12h30 à 14h30, ce qui permet également aux enfants de 7^{ème} et 8^{ème} année de s'y rendre, lorsque leur horaire est décalé l'après-midi. Les enfants peuvent lire, consulter des documentaires sur l'ordinateur, faire leurs devoirs et également bénéficier du service de prêts.

Suite au départ de la titulaire en juin 2020, le poste était à repourvoir. Une nouvelle « AID » a été engagée dès le mois d'octobre conjointement par la commune, la direction des écoles et une représentante de la bibliothèque cantonale, mais son contrat n'a pas été poursuivi à la fin de la période d'essai.

Force est de constater qu'il est difficile de trouver une personne qui remplit à la fois les exigences requises par la bibliothèque scolaire (notamment un diplôme reconnu), des compétences d'accueil et d'animation avec les enfants, et un faible temps de travail à répartir sur 4 midis. Dès lors, un accord a pu être trouvé avec le canton pour que la bibliothèque puisse être exploitée durant la période de midi par une auxiliaire engagée directement par la commune, dès le 1^{er} janvier 2022.

Nous espérons ainsi que cette prestation, très appréciée par les enfants, pourra être maintenue avec un peu plus de stabilité.

Camps scolaires

Concernant les camps, l'établissement scolaire de Pully-Paudex-Belmont n'a malheureusement pas pu faire de camps d'une semaine à proprement parler en 2021, en raison d'une part des directives relatives au COVID-19 et d'autre part parce que le chalet des Mosses, où se passent habituellement ces camps, était en travaux jusqu'à fin novembre.

Toutefois, des sorties journalières ont pu être organisées, notamment au chalet du Bois-des-Moulins (de 2 ou 3 jours, selon les volées), et des journées d'initiation au ski de fond aux Mosses pour les 8P, qui ont été animées par l'équipe habituelle du Home école des Mosses.

Degré secondaire

L'École secondaire est placée sous la direction de M. Sébastien Fague.

L'établissement secondaire de Pully accueille 654 élèves, dont 132 de Belmont, répartis en 34 classes.

Toutes les classes du secondaire sont situées au Collège Arnold Reymond.



La répartition structurelle des 654 élèves est la suivante :

- voie générale (VG) 37.0%
- voie pré-gymnasiale (VP) 61.3%
- classe « Ressource » 1.7%

Les 654 élèves de l'Établissement secondaire de Pully sont répartis comme suit :

Degré	Classes	Option	Elèves	
			Total	Belmont
9ème	6	VP	117	20
	5	VG	89	18
10ème	6	VP	146	31
	5	VG	73	23
11ème	6	VP	138	20
	5	VG	80	18
« Ressource »	1		11	2
Totaux	34		654	132

Transports scolaires

Selon l'article 28 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), les communes doivent organiser un transport scolaire gratuit lorsque les élèves sont domiciliés à plus de 2.5 km de l'école.

CarPostal est notre prestataire pour ces transports scolaires, qui concerne les enfants domiciliés sur les hauts de Belmont.

Sur demande de parents domiciliés le long du trajet du bus scolaire, celui-ci peut également prendre en charge des enfants qui habitent dans un périmètre inférieur à 2.5 km, pour autant qu'il y ait suffisamment de places disponibles. La prestation est alors payante.

31 enfants du primaire et 19 du secondaire utilisent quotidiennement CarPostal.

Les élèves se rendant à Pully pour leur scolarité reçoivent, à chaque début d'année scolaire, une « lettre-attestation » leur permettant d'obtenir un abonnement « Mobilis », zones 11 et 12. Ils peuvent ainsi se déplacer avec les TL ou les CFF. Lorsqu'un enfant quitte la commune, les parents ont la possibilité de rendre l'abonnement ou de payer celui-ci au prorata d'utilisation. Les élèves fréquentant une classe « Sport-Art-Musique », dans un autre établissement, reçoivent également cet abonnement. Au total, 49 abonnements ont été distribués à la rentrée 2021-2022.

Pour les sorties scolaires ou tout autre déplacement dans le cadre pédagogique (par exemple cours de natation), le transport est assuré par les TL, soit dans le cadre des horaires normaux, soit par véhicule « courses spéciales », le financement étant assuré par la commune.



ACCUEIL DE L'ENFANCE

La politique d'accueil de l'enfance et son organisation sont définies de manière très précise dans des lois cantonales. Toutefois, les communes restent responsables d'évaluer le besoin de leurs habitants et d'y adapter les structures, dans les limites de leurs moyens.

Afin de disposer des subventions cantonales, Belmont a créé une association réseau (réseau PPBL) avec Pully, Paudex et Lutry, afin d'optimiser la prise en compte des besoins locaux et de réfléchir ensemble à un niveau supra-communal. Comme pour l'école, la DJAS siège au sein du Comité de direction du réseau et s'assure de la liaison et de la communication entre le réseau, les différentes instances cantonales, les structures et les parents.

La commune s'occupe elle-même de la gestion des structures d'accueil de l'enfance situées sur le territoire de la commune : l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE), le centre de vie infantine (CVE) Les Moussaillons petits et grands. Elles sont dirigées chacune par une directrice, qui bénéficient du soutien de la Bourse et du service des Ressources humaines pour les questions administratives et financières.

La gestion des accueillants en milieu familial (AMF), anciennement les « mamans de jour », est quant à elle déléguée à la Commune de Pully pour l'ensemble du réseau PPBL.

Structure d'accueil familial de jour

La Structure AFJ est conduite par une coordinatrice, employée à 50 %, qui a pour mission principale de recruter et d'évaluer les candidates ainsi que de surveiller la qualité des lieux d'accueil. Elle encadre également les accueillants (AMF), en assurant un soutien pédagogique et en proposant une formation continue adaptée à leurs besoins. Elle gère les demandes de placement des familles en liste d'attente et assure le suivi des placements en offrant un accompagnement aux parents qui le souhaitent.

Elle est épaulée par une collaboratrice, employée à 80 %, qui assure la gestion administrative de la Structure AFJ (contrats de prestations, décompte des heures d'accueil, facturation aux parents) et soutient les AMF sur le plan administratif.

Suite au départ de la titulaire, une nouvelle coordinatrice a été engagée au 1er septembre 2021.

Éléments statistiques

Durant 2021, la Structure AFJ comptait 19 accueillantes. Toutefois, une accueillante a cessé son activité en milieu d'année. Il n'y a pas eu de nouvelle accueillante engagée.

82 enfants sont accueillis et 93 enfants sont en liste d'attente.

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'AMF agréées en 2021	23	22	19	19	19
Nombre d'enfants au 31.12.21	101	110	106	91	82
Nombre d'heures d'accueil	91'219	106'657	104'912	99'548	88'113



Heures d'accueil des enfants en 2021		AMF agréées en 2021	
Lieu d'accueil	Nombre d'heures	Lieu de domicile	Nombre d'AMF
Pully	60'594	Pully	12
Paudex	1'619	Paudex	1
Lutry, La Croix	19'527	Lutry, La Croix	3
Belmont	6'373	Belmont	3
Total	88'113	Total	19

Valorisation de l'activité d'accueillante

Afin de valoriser ce type d'accueil complémentaire aux structures d'accueil collectif, une réflexion a été initiée depuis 2020. Des groupes de travail ont été constitués, auxquels ont participé le Chef de service de Pully en charge de la Structure AFJ, ainsi que sa coordinatrice.

Ces démarches ont abouti en 2021 à différentes mesures qui visent la valorisation de l'activité. Parmi ces mesures, un renforcement du taux d'encadrement subventionné par le canton et une modification du calcul du subventionnement, applicable dès 2022. Ce dernier se basera sur la masse salariale des AMF (jusqu'ici le nombre d'heures d'accueil effectuées), afin de donner les moyens aux réseaux de soutenir les démarches pédagogiques qui encadrent la professionnalisation.

Un échange sur les préoccupations liées à la fonction a été organisé avec les AMF en novembre 2021, l'objectif étant d'intégrer leurs remarques aux réflexions qui vont être menées en 2022 pour proposer le plan de développement exigé par le canton. Pour répondre au cadre cantonal, la Structure AFJ va établir un projet pédagogique ainsi que des procédures pour les AMF concernant notamment la sécurité.

Dès novembre 2021, les AMF ont bénéficié d'une amélioration dans la prise en charge de leurs appels téléphoniques à la Structure AFJ, avec un élargissement des plages de permanence.

En plus de la formation obligatoire cantonale, la Structure AMF a proposé 6 séances d'analyse de pratique aux accueillantes en milieu familial. Ces séances participent à la cohésion du groupe et leur amènent des outils pour accompagner les enfants et répondre aux attentes des parents.

Centre de vie infantine (CVE) Les Moussaillons

Au 31 décembre 2021, le Centre de vie infantine « Les Moussaillons » a une capacité d'accueil de 44 places, réparties comme suit :

- sur le site des « Moussaillons - Nursery / Trotteurs », route des Monts-de-Lavaux 49 :
 - 10 places en « Nursery » pour des enfants de 2 mois à 18-24 mois.
 - 14 places chez les « Trotteurs » pour des enfants de 18-24 mois à 30-36 mois.
- sur le site des « Moussaillons – Grands », route du Burenos 37 :
 - 20 places chez les « Grands » pour des enfants de 30-36 mois à l'âge d'entrée à l'école.

Des démarches ont été entreprises afin de créer 5 places supplémentaires dès le 1^{er} janvier 2022 chez les « Grands », pour pouvoir garantir la continuité de la prise en charge au sein de nos structures, portant ainsi le nombre total de places à 49 au lieu de 44. Et cela sans augmentation de coût puisque les locaux actuels disposaient de la capacité suffisante pour répondre aux règles de qualité fixées de l'OAJE.



Statistiques d'occupation

Tous les enfants n'étant pas présents à 100 %, les enfants accueillis dans nos structures sont au nombre de (état au 31.08.2021) :

- 20 bébés
- 21 trotteurs
- 30 grands

Au 31 août 2021, les taux d'occupation des structures d'accueil de l'enfance sont les suivants :

Nbre places	LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI		
	Matin	Midi	A-Midi	Matin	Midi	A-Midi	Matin	Midi	A-Midi	Matin	Midi	A-Midi	Matin	Midi	A-Midi
Nursery	8	9	9	10	10	10	7	7	7	9	9	8	6	9	9
Trotteurs	11	11	11	13	13	13	8	8	8	14	14	14	13	13	12
Grands	19	19	19	16	16	15	15	15	11	18	19	16	19	20	18
TOTAL	38	39	39	39	39	38	30	30	26	41	42	38	38	42	39

Tx occupation	LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI		
	Matin	Midi	A-Midi	Matin	Midi	A-Midi	Matin	Midi	A-Midi	Matin	Midi	A-Midi	Matin	Midi	A-Midi
Nursery	80%	90%	90%	100%	100%	100%	70%	70%	70%	90%	90%	80%	60%	90%	90%
Trotteurs	79%	79%	79%	93%	93%	93%	57%	57%	57%	100%	100%	100%	93%	93%	86%
Grands	95%	95%	95%	80%	80%	75%	75%	75%	55%	90%	95%	80%	95%	100%	90%
TOTAL	86%	89%	89%	89%	89%	86%	68%	68%	59%	93%	95%	86%	86%	95%	89%

Le taux d'occupation à Belmont est très élevé. En effet, des structures d'accueil ne sont jamais occupées à 100 %. Plus la flexibilité est grande pour les parents (choix de période d'accueil), moins la structure peut être optimisée. Il s'agit de trouver le juste équilibre.

Depuis les 5 dernières années, les structures d'accueil parascolaire sont complètes avec un taux supérieur à 80 % en 2021. Ce taux peut varier d'une année à l'autre en fonction des groupes, les principaux changements intervenant lors de chaque rentrée scolaire, où un nombre important de « grands » entrent à l'école.

Evolution du taux d'occupation moyen

	2017	2018	2019	2020	2021
Nursery	82.69%	82.75%	82.65%	73.97%	84.67%
Trotteurs	73.36%	84.18%	78.44%	58.94%	83.81%
Grands	83.37%	86.90%	87.50%	58.19%	81.33%

*Faible taux en 2020 dû à la fermeture en raison du COVID-19

Il existe actuellement une liste d'attente d'environ 30 enfants. La demande reste donc importante, en particulier pour la nursery.

Faits marquants

L'année 2021 fut encore marquée par le COVID-19. L'accueil des enfants a pu être assuré tout au long de l'année, avec les plans de protection qui suivaient scrupuleusement les règles de l'OAJE, revues à chaque communication du Conseil fédéral. Le recours à des remplaçants a permis de garantir la qualité de l'accueil en cas de quarantaine ou d'isolement du personnel. Il faut savoir qu'une personne absente dans les structures doit immédiatement être remplacée, car un taux d'encadrement minimum doit être respecté selon les règles de l'OAJE. En période de COVID-19, la recherche de solutions en temps réel pour maintenir un accueil de qualité au sein des structures a nécessité un engagement important de notre personnel, qu'il en soit remercié.

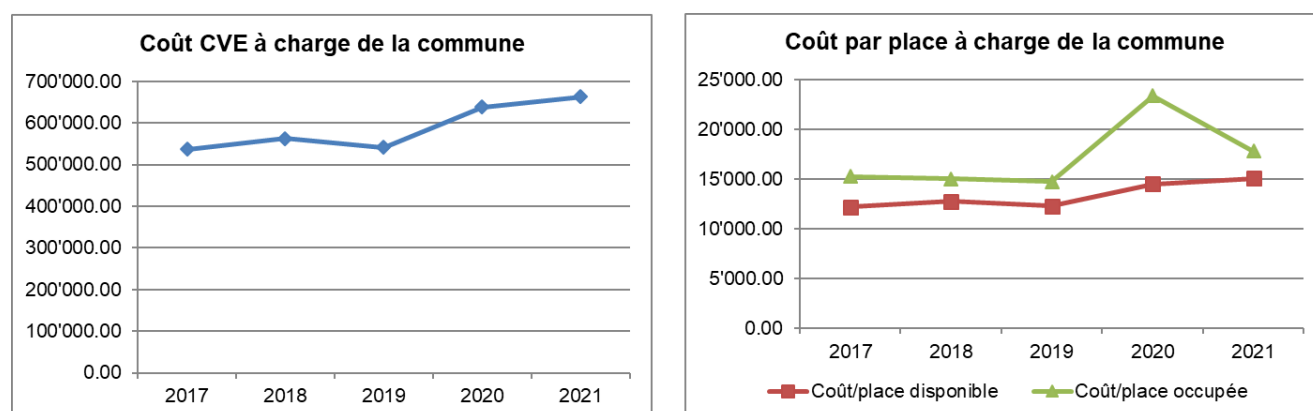
En janvier 2021, l'absence de longue durée de la responsable pédagogique des Moussaillons oblige, comme l'année précédente, la Municipale alors en charge du dicastère à reprendre ad intérim la gestion de la structure en collaboration avec la coordinatrice.



Les recherches permettent de trouver la perle rare et une nouvelle directrice est engagée au 1^{er} septembre. La Municipale, bien qu'elle ne soit pas réélue, accepte de faire le lien en juillet et en août, en tant que directrice ad intérim du CVE « Nursery / Trotteurs », tandis que la coordinatrice devient directrice du CVE « Grands ». Cette co-direction fonctionne à grande satisfaction et a permis de clarifier les rôles de chacun.

Evolution du coût de la prestation d'accueil des enfants

Les prestations d'accueil sont facturées selon une politique tarifaire valable pour tout le réseau PPBL, qui se base sur le coût moyen d'exploitation des structures. Cette prestation a un coût pour la commune, qui doit compenser le déficit d'exploitation.



Le coût pour la commune a connu une hausse en 2020 et en 2021. Cette évolution résulte essentiellement des ressources humaines et du COVID-19. En effet, des absences, notamment pour cause d'isolement et de quarantaine, ainsi que des mutations dans le personnel ont nécessité un recours accru aux services de personnel temporaire. La part des parents a également été réduite en 2020 de par la fermeture des structures pendant la période de confinement. C'est également cette fermeture qui impacte le coût par place occupée en 2020.

Bien entendu, le personnel encadrant est adapté au nombre d'enfants présents. Le taux d'encadrement ainsi que les exigences en matière de formation sont définis précisément par les directives cantonales. Des effets de seuil peuvent exister, puisqu'il suffit parfois d'un enfant de plus pour nécessiter une personne supplémentaire. En outre, la présence doit être renforcée pour assurer la distribution des repas. Les collaboratrices et collaborateurs doivent également consacrer 10 % de leur temps de travail hors de la présence des enfants (colloques, préparation des activités, administration, etc.).

Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

Ouverte depuis 2003, l'UAPE prend en charge les enfants scolarisés :

- en 1P à l'UAPE d'Arnier : 24 places
- en 2P à l'UAPE du collège : 24 places
- de 3P à 6P à l'UAPE des grands, dans le nouveau collège : 48 places.

Théoriquement, les élèves de 7 et 8 HarmoS ont également la possibilité d'être accueillis à l'UAPE, mais aucune demande n'est réalisée, à l'exception de la période de midi où ils fréquentent le réfectoire.



Fréquentation

En 2021, l'ensemble des demandes pour un accueil à l'UAPE a pu être satisfaite. Au total, 78 % des 305 enfants scolarisés à Belmont sont accueillis à l'UAPE. Des solutions ont cependant dû être trouvées pour la période de midi, fortement sollicitée. Un groupe d'enfants parmi les grands mange ainsi au réfectoire, avec l'accord de leurs parents, afin de libérer des places dans les structures.

Même si peu d'enfants fréquentent l'UAPE le mercredi après-midi, l'ouverture est obligatoire en vertu de l'article 4a de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

Nbre places	LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI		
	Matin	Midi	A-Midi	Matin	Midi	A-Midi	Matin	Midi	A-Midi	Matin	Midi	A-Midi	Matin	Midi	A-Midi
1P	7	16	15	5	22	16	7	4	2	5	21	16	7	15	11
2P	5	26	21	6	23	20	3	8	4	6	26	23	4	19	15
3P-6P	17	45	48	17	41	43	10	13	6	17	47	47	18	40	33
TOTAL	29	87	84	28	86	79	20	25	12	28	94	86	29	74	59

Tx occupation	LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI		
	Matin	Midi	A-Midi	Matin	Midi	A-Midi	Matin	Midi	A-Midi	Matin	Midi	A-Midi	Matin	Midi	A-Midi
1P	29%	67%	63%	21%	92%	67%	29%	17%	8%	21%	88%	67%	29%	63%	46%
2P	21%	108%	88%	25%	96%	83%	13%	33%	17%	25%	108%	96%	17%	79%	63%
3P-6P	35%	94%	100%	35%	85%	90%	21%	27%	13%	35%	98%	98%	38%	83%	69%
TOTAL	30%	91%	88%	29%	90%	82%	21%	26%	13%	29%	98%	90%	30%	77%	61%

L'évolution au cours des 5 dernières années est présentée ci-dessous. Là aussi, le nombre d'enfants accueillis en moyenne varie légèrement en fonction des taux d'occupation journalier, mais reste stable puisque les structures sont complètes.

	2017	2018	2019	2020	2021
Occupation moyenne	72.80	77.40	73.40	79.80	73.20
Taux d'occupation moyen	75.83%	80.63%	76.46%	83.13%	76.25%

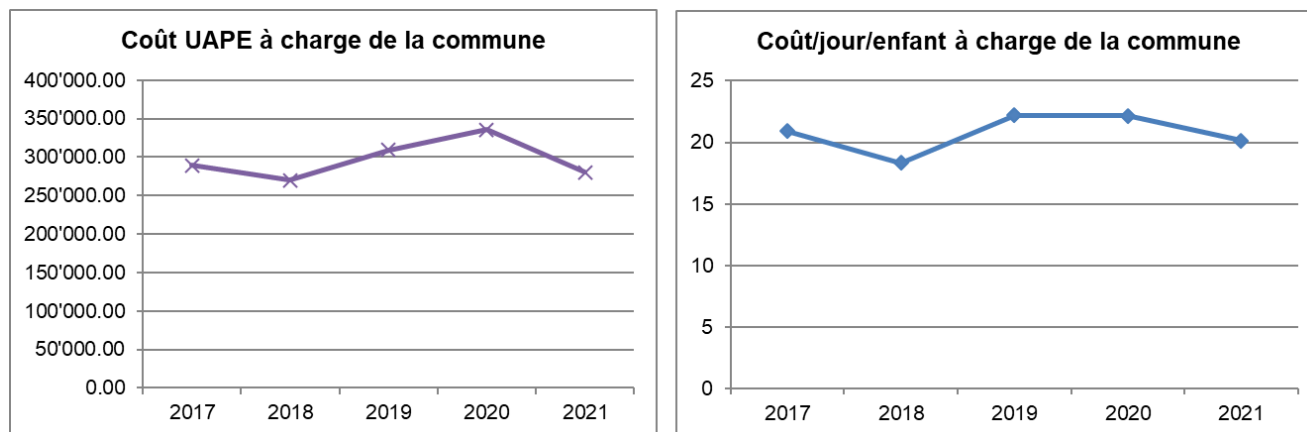
Faits marquants

En juillet 2021, la Fondation des Structures pour l'Enfance et de la Jeunesse de Lutry (FSEJ) nous avertissait qu'elle n'était plus en mesure d'accepter nos enfants durant les vacances, pour des raisons de manque de places. Dès lors, nous avons pu trouver un accord avec la Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse de Pully (FEJ) afin que nos enfants puissent continuer à bénéficier de cet accueil dès 2022.



Evolution du coût de la prestation d'accueil des enfants

Comme pour le CVE, les prestations d'accueil sont facturées selon une politique tarifaire valable pour tout le réseau PPBL, la commune compensant le déficit d'exploitation. Le coût à charge de la commune reste relativement stable depuis les deux dernières années.



Transfert à la FEJ

En 2021, un mandataire externe a été engagé afin de mener une étude sur les impacts d'une reprise de nos structures par la Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse de Pully (FEJ).

L'objectif est de professionnaliser la gestion des structures. En effet, la gestion du personnel, des directives, des contrats, de la formation, des statistiques cantonales nécessite des compétences spécifiques qu'une administration « standard » n'est plus en mesure de gérer. Comme nous fonctionnons déjà au sein du même réseau, rejoindre la FEJ fait beaucoup de sens et permet de mutualiser les ressources.

Le mandat est toujours en cours et fera l'objet d'une présentation au Conseil durant l'année 2022.



AFFAIRES SOCIALES

Les politiques sociales dépassent bien sûr largement les frontières communales. C'est pourquoi Belmont fait partie d'associations qui œuvrent dans le domaine de la jeunesse, des seniors et de l'intégration. Ainsi, la DJAS est en mesure de relayer les problématiques communales, de partager des bonnes pratiques avec les communes voisines et de participer à des projets communs.

La Municipale en charge de la DJAS participe aux groupes de travail de Lausanne Région « Enfance et Jeunesse » et « Seniors » et est présidente pour la durée de la législature du Conseil Intercommunal de l'ARAS, association régionale pour l'action sociale. Elle est également répondante auprès du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme.

La DJAS est également le réceptacle de nombreuses associations et institutions œuvrant dans le domaine de la santé, de l'intégration et de la jeunesse, soutenues par la commune. Elle gère les demandes de subventions liées à ces domaines.

Prévoyance et aide sociale

Les actions de la commune en matière sociale pour l'année 2021 ont été les suivantes :

- l'exonération de la taxe déchets pour les moins de 18 ans et les seniors, ainsi que les étudiants, les personnes au bénéfice de l'AI (assurance-invalidité) ou du RI (revenu d'insertion) : CHF 165'564.-
- la subvention pour le loyer de la maison Pasche : CHF 5'760.-
- la prise en charge des frais de transport de loisirs des personnes à mobilité réduite vivant à domicile (action conjointe de 13 communes de la région lausannoise) : CHF 6'766.-
- don aux Services bénévoles de Pully, Lutry, Belmont et Paudex : CHF 500.-

Commission sociale communale

Cette commission n'a pas été repourvue pour la législature 2021-2026. Il s'agissait d'une commission consultative créée par la Municipalité, dans le but de statuer sur des demandes à buts sociaux, mais qui n'a jamais siégé durant la précédente législature.

Association régionale pour l'action sociale (ARAS)

L'Association Régionale pour l'Action Sociale (ARAS) de l'Est lausannois - Oron - Lavaux est une Association de Communes au sens des articles 112 à 127 de la Loi sur les Communes du 28 février 1956. Elle a son siège à Pully. Créée le 28 septembre 1998, elle est régie par des statuts qui ont été actualisés le 24 novembre 2011. Elle a pour but l'application de la loi sur l'action sociale vaudoise (prévention, appui social, revenu d'insertion et aide d'urgence) ainsi que l'application du Règlement sur les Agences d'assurances sociales (renseignements et orientation à la population, lien entre les autorités et la population).

Treize communes de la région en sont membres.

Le **Comité de Direction**, présidé par Mme Muriel Preti, Municipale à Mézières, se compose de 7 membres, syndics ou municipaux, et de 2 membres représentant les institutions sociales privées. Il se réunit 1 fois par mois afin de traiter les affaires courantes.



Le **Conseil intercommunal** est composé de délégués des communes de l'Est lausannois-Oron-Lavaux. Il se réunit deux fois par an pour se prononcer sur le budget, les comptes et la gestion.

Lors de la nouvelle législature, Mme Sandrine Rainotte a pris la présidence du Conseil intercommunal, succédant ainsi à Mme Chantal Dupertuis. Jean-Claude Favre a succédé à Mme Catherine Schiesser en tant que délégué et membre de la Commission de gestion.

L'Agence d'assurances sociales (AAS) et le Centre Social Régional (CSR) de l'ARAS Est lausannois-Oron-Lavaux, sont dirigés par M. Gérard Sefaranga.

Seniors

La politique liée aux seniors est un enjeu majeur pour les communes, et de manière générale pour la société dans son ensemble. Sur ses 3'871 habitants à fin décembre 2021, Belmont comptait 552 seniors retraités (14.3 %) et 885 « seniors actifs » (22.9 %), soit entre 50 et 64 ans.

Suite à une étude réalisée sous l'impulsion de Lausanne Région en 2019, un chef de projets / référent seniors régional a été nommé au sein de Lausanne Région en 2021, chargé de conduire des projets-pilotes visant à mieux cibler les actions des communes en faveur des seniors. Les informations et les réflexions sont partagées au sein de la Commission Seniors de Lausanne Région, dont fait partie la municipale. C'est ainsi un moyen de relayer les informations pertinentes pour une partie importante de la population, avec des besoins spécifiques.

A Belmont, une attention particulière est portée à nos seniors :

- Visite d'une délégation communale à nos nonagénaires Avec la collaboration de la Fanfare l'Avelyre, organisation de l'Aubade du 1er janvier pour nos doyens
- La société locale l'Arc-en-Ciel, qui regroupe les aînés de Belmont, des hauts de Lutry et de Pully, est également extrêmement dynamique et compte 130 membres actifs et 26 membres amis.

Bien que la situation sanitaire de cette année nous a contraints à restreindre fortement les événements festifs et les contacts, nous avons veillé à maintenir les contacts avec nos seniors.

Enfance et Jeunesse

Un état des lieux global des prestations enfance, jeunesse et famille dans les communes de Lausanne Région a été réalisé par Pro Familia Vaud, sur mandat de Lausanne Région.

Une soirée régionale de la Plateforme intercommunale de soutien aux activités de jeunesse a ainsi été organisée en novembre 2021 au Mont-sur-Lausanne. Après une présentation de l'étude, des tables rondes ont été organisées afin d'échanger sur les recommandations émises dans le rapport, à savoir : « Penser l'enfance, la jeunesse et la famille », « Favoriser les collaborations », « Donner une voix aux enfants, aux jeunes et aux familles ».

Le délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse et l'équipe de jaiunprojet.ch ont présenté les outils à disposition des communes, par exemple le guide pour la création d'un skatepark par et pour les jeunes, ou la constitution d'un conseil des jeunes.

Ces échanges amènent à réflexion sur ce qu'on peut mettre en place dans nos communes et le constat que, dans ce domaine, l'action doit se mener à un niveau intercommunal. En effet, c'est surtout autour des maisons de quartier et des centres de jeunes que les projets se développent, avec des équipes dédiées.



AFFAIRES CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS

La DJAS est également le réceptacle des associations œuvrant dans le domaine de la culture et du sport, soutenues par la commune. Elle gère les demandes de subventions liées à ces domaines.

A ce titre, la Municipale est déléguée communale dans plusieurs comités, notamment les Ecoles de musique de Belmont et de Pully et le Passeport vacances de la région lausannoise. La DJAS soutient également les sociétés locales et l'organisation de manifestations, par une aide logistique et une mise à disposition de locaux et de matériel, en collaboration avec le service de conciergerie, l'équipe de la voirie et l'administration. Elle est la porte d'entrée pour les demandes émanant des sociétés locales ou autres associations.

Promotion Pully Paudex Belmont (PPB)

En 2021, le site internet de Promotion Pully Paudex Belmont a été mis en ligne (<https://www.promo-ppb.ch>). Il a pour but de créer une plate-forme rassemblant les événements et les manifestations régionales. Il permet aussi de s'inscrire en ligne en tant que membre. Il est à ce jour en stade de consolidation.

Des nouveaux statuts ont été signés en 2021 afin de poursuivre la collaboration avec PPB dans le domaine du développement économique, sportif, culturel et touristique de la région, par le biais du versement des taxes de séjour.

Sociétés et Associations locales

Comme en 2020, l'année 2021, si elle nous a laissé un peu de répit, a néanmoins impacté le fonctionnement de nos sociétés locales et l'organisation des manifestations communales.

En particulier, nos aînés ont pu de nouveau se réunir, à leur plus grande joie. Les sociétés et les écoles de musique ont pu recommencer leurs cours collectifs et répétitions dans la deuxième partie de l'année.

Afin d'améliorer la visibilité des sociétés et mettre en valeur les bénévoles qui œuvrent à animer notre village, un article leur est consacré chaque mois dans le BelmontInfo, publié dans le Courrier depuis le mois de septembre 2021. La rubrique Agenda récapitule également les activités du mois, en parallèle du site internet de la Commune.

Ecoles de musique

Loi sur les écoles de musique

Conformément à la loi sur les écoles de musique (LEM), les communes participent, depuis 2012, à raison d'une somme par habitant. Pour 2020, le montant est de CHF 9.50. Ces montants collectés sont versés par la FEM (Fondation pour l'enseignement de la musique) directement aux écoles de musique reconnues.



Ecole de musique de Belmont (multi-sites)

Selon cette loi, la commune est tenue de mettre à disposition de l'Ecole de musique de Belmont des locaux pour les cours. Chaque année, c'est un véritable casse-tête de pouvoir concilier les besoins et permettre la cohabitation entre l'établissement primaire (prioritaire), l'école de musique et l'UAPE au sein de nos locaux. Mais malgré quelques cheveux blancs de plus chez les différents acteurs au moment de la rentrée, chacun finit par trouver sa place.

Ecole de musique de Pully (EMP)

La commune octroie des subventions aux élèves suivant des cours à l'EMP. La municipale représente ainsi la commune au sein du comité.

En 2021, une nouvelle directrice a été nommée par le comité en la personne de Mme Laura Ponti.



PAROISSES

Les relations entre l'Etat et l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud sont régies par la loi de 1999.

La paroisse protestante de Belmont-Lutry est au bénéfice d'une convention, de même que Belmont est liée par d'autres conventions avec la Paroisse catholique de St-Nicolas de Flüe, avec la Paroisse de langue allemande de Villamont et avec la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (CILV).

La DJAS coordonne les relations avec les paroisses, en particulier la paroisse protestante de Belmont-Lutry, puisque les cultes ont lieu en partie au temple de Belmont.

Mme Noémie Heiniger ayant donné sa démission pour fin février 2022, deux pasteurs remplaçants ont été nommés. Il s'agit de Mme Magda Eggimman et de M. Antoine Reymond.

En raison du COVID-19, le traditionnel culte au vert, qui avait lieu au refuge des Bas-Monts, s'est tenu à la cure de Lutry le 21 juin.



CONCLUSION DE LA MUNICIPALE

Une demi-année seulement au sein de la Municipalité et déjà tellement riche en rencontres multiples, en découvertes, en jonglage entre séances et assemblées diverses, en une infinité de petits et grands problèmes qui finissent toujours par se retrouver sur le bureau de la municipale ! Je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal et mes collègues municipaux, pour leur disponibilité et leur bienveillance, leur patience parfois.

Tellement de projets à réaliser, et tellement peu de temps...

Les enjeux dans le domaine de la cohésion et de l'intégration sociale sont nombreux. La commune est véritablement le trait d'union qui peut relayer les besoins de sa population auprès des instances politiques de niveau supérieur.

La DJAS souhaite renforcer la mise à disposition de structures d'accueil pour l'enfance, et favoriser la mise en place d'activités extra-scolaires, d'espaces de jeux et de loisirs intergénérationnels. Elle veut être facilitatrice pour améliorer la collaboration et la coordination entre les sociétés locales et de manière générale entre toutes personnes désireuses de s'engager dans des activités bénévoles et citoyennes. Elle a la chance de pouvoir compter sur l'engagement de nombreux bénévoles au sein du tissu associatif pour animer et faire vivre le village et souhaite harmoniser et améliorer les processus de soutien pour créer davantage de synergies entre les acteurs locaux.

Sandrine RAINOTTE, Conseillère municipale



DTSI - DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS

Travaux publics, Assainissement, Services
extérieurs Eau & Electricité

Philippe MICHELET, Conseiller municipal

SERVICES INDUSTRIELS

Préambule

Afin que ce rapport de gestion ne devienne trop abscons, pour les nouveaux conseillers communaux, j'ai conservé certains passages techniques du rapport de gestion de l'an passé. Dans la mesure du possible les sigles ont fait l'objet d'une explication du nom complet.

Service de l'électricité

Exploitation du réseau

Les travaux liés à l'exploitation, ainsi qu'à l'extension de notre réseau, sont réalisés par la société Duvoisin-Groux SA depuis 2016.



Les principales actions réalisées ont été les suivantes :

	Types d'intervention	Description	Nombre
Compteurs	Intervention sur compteur	<ul style="list-style-type: none"> remplacement ou nouvelle installation sur demande formulaire IAT 	28
	Remplacement de compteurs pour sondage	<ul style="list-style-type: none"> selon liste 2020 	2
	Remplacement périodique de compteurs	<ul style="list-style-type: none"> selon liste 2020 	0
Télérelais	Contrôle de Télérelais	<ul style="list-style-type: none"> sur demande formulaire IAT 	1
	Remplacement de Télérelais	<ul style="list-style-type: none"> sur demande formulaire IAT 	4
	Programmation de Télérelais	<ul style="list-style-type: none"> sur demande de M. Favre 	0
Clients	Coupure de courant pour non-paiement	<ul style="list-style-type: none"> selon ordre de service 	9
	Remise en service après coupure de courant pour non-paiement	<ul style="list-style-type: none"> selon ordre de service 	9
	Nouveau raccordement au réseau électrique	<ul style="list-style-type: none"> borne ou coffret d'introduction, 63A ou 160A sur demande formulaire IAT 	4
Postes de	Implantation de nouveau Poste de distribution	<ul style="list-style-type: none"> selon projet et offre 	0
	Remplacement de Poste de distribution	<ul style="list-style-type: none"> selon liste 2020 	1
	Nettoyage des Postes de distribution	<ul style="list-style-type: none"> selon liste 2020 	12
Réseaux	Nouveau câble réseau BT	<ul style="list-style-type: none"> selon projet et offre 	2
	Remplacement de câble BT	<ul style="list-style-type: none"> selon projet et offre 	2
	Contrôle de câble BT (mesure d'isolement)	<ul style="list-style-type: none"> selon besoin 	4
Dép.	Intervention du service de dépannage	<ul style="list-style-type: none"> sur appel 	2
	Etude et suivi pour assainissement du réseau	<ul style="list-style-type: none"> selon demande 	6
	Analyse du point de raccordement	<ul style="list-style-type: none"> formulaire AI ou selon demande 	17

IAT = Intervention sur les appareils de tarification

AI = Avis d'installation

A = Ampère

BT = Basse tension



Alimentation électrique de la commune

Une avarie est survenue au poste de la « Louchette » le 8 mars 2021, à 21h50. Le poste « Belmont » a été coupé durant 45 minutes. L'avarie a également déclenché des coupures en cascade aux postes de « Malavaux », « Burenoz » et « Leisis (Pully) ».

Le couplage a été remis et aucun dégât subséquent n'est à signaler.

Des travaux de changement de câbles Moyenne Tension, pour le renforcement des postes « Belsud », « Burenoz », « Malavaux », « Village » et « Flonzel » se sont déroulés de fin juin à début août.

Installations photovoltaïques

Sur notre zone de desserte, nous avons près de 80 installations de production par des panneaux solaires en service. Elles ont refoulé environ 382'000 kWh sur notre réseau ce qui représente environ 3.8 % de la consommation.

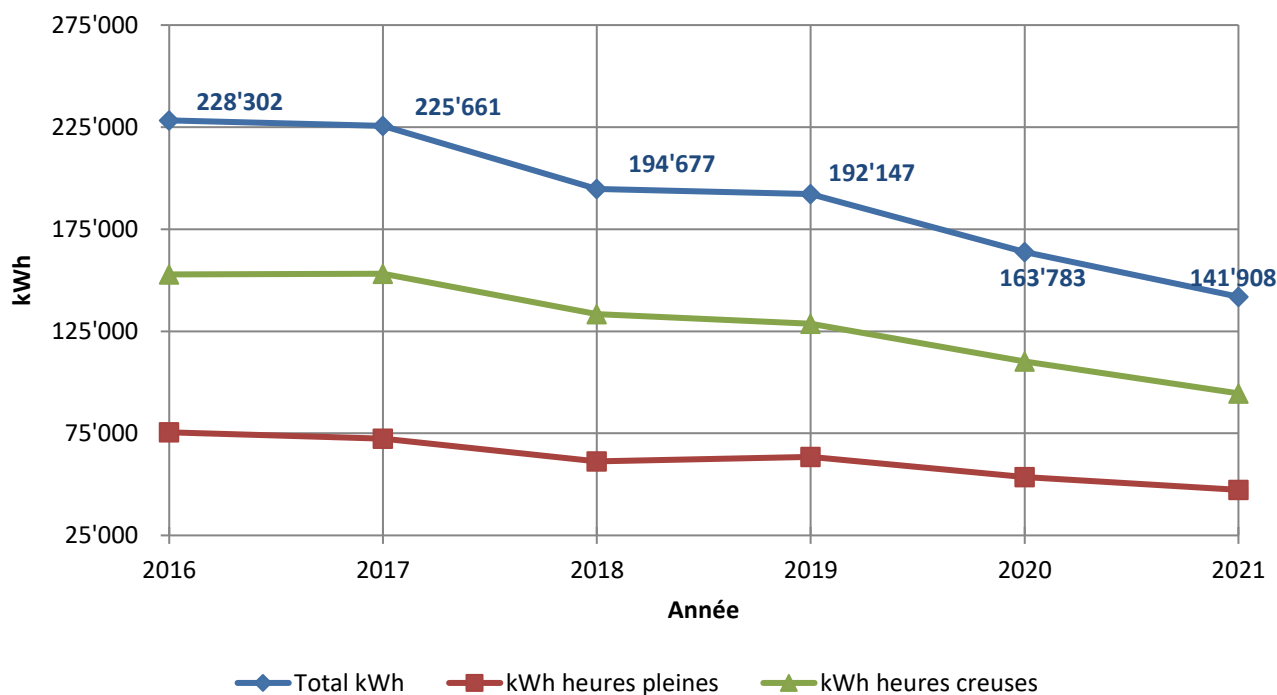
Eclairage public

Les principaux travaux effectués sont :

- Intervention sur 1 candélabre accidenté ;
- Remplacement de 1 luminaire cassé (passage sous-voies sentier du Blessoney) ;
- Remplacement de 7 luminaires d'ancienne technologie (Ch. Du Plan) ;
- 26 Interventions de maintenance.

Etat de notre réseau d'éclairage public

Eclairage public - Evolution de la consommation d'électricité



Nous constatons une baisse très sensible de la consommation électrique par l'équipement de plus en plus important de points lumineux à LED avec un abaissement d'intensité programmable. Cette évolution correspond à la mise en place du nouvel éclairage sur la RC 773 ainsi que le début de changement de points lumineux dans les chemins.



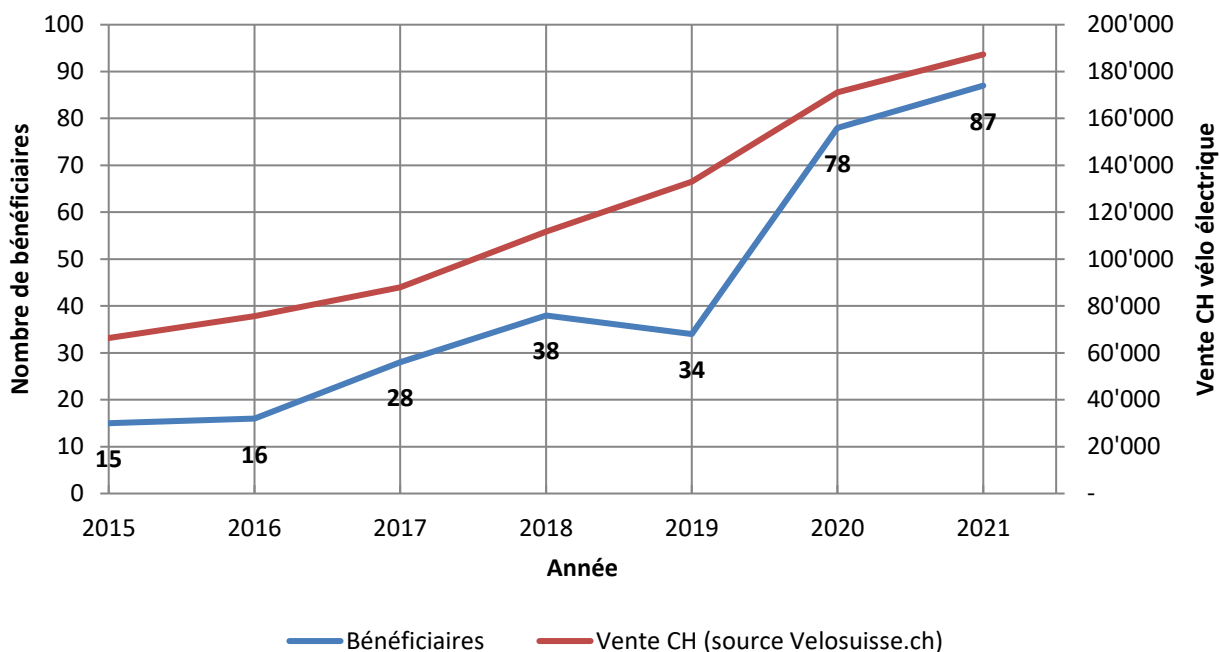
Fonds pour les énergies renouvelables

Vélos électriques

Cette aide à la mobilité est prise en charge par le fonds pour les énergies renouvelables depuis 2013.

La demande pour cette prestation est soutenue. Depuis 2019 nous constatons que le nombre de vélos subventionnés a poursuivi sa croissance.

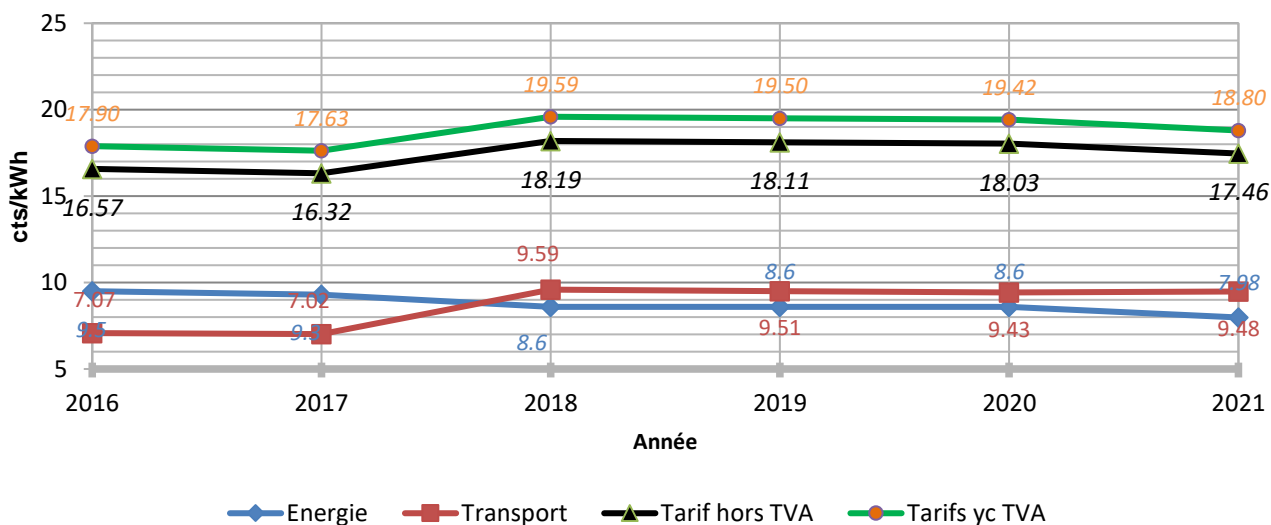
Evolution des demandes de subvention



Tarifs SI 2021

Evolution des tarifs (cts/kWh) hors taxes :

Evolution des tarifs de l'électricité

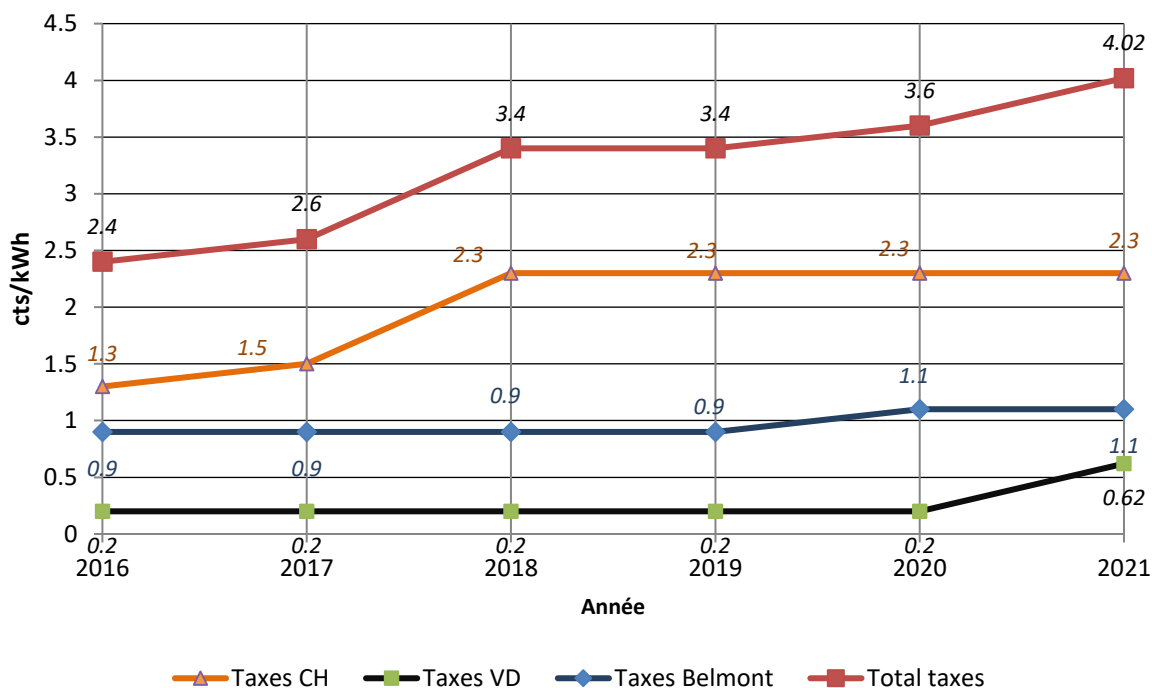




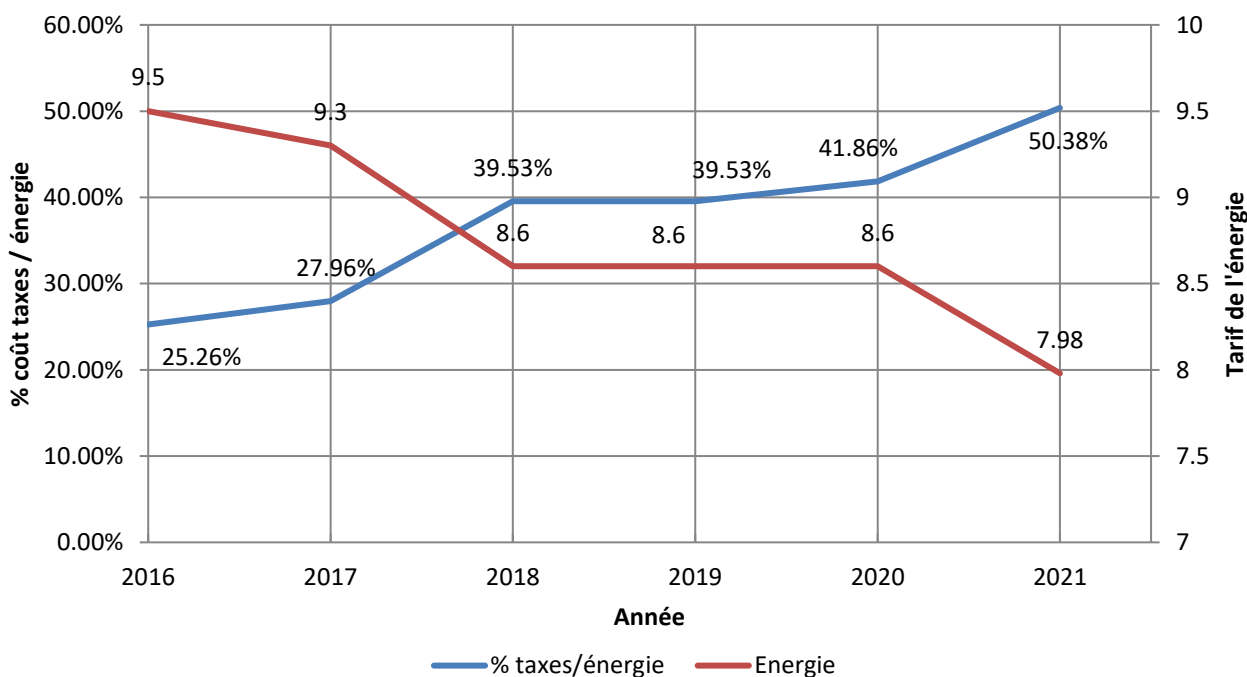
Taxes

Dans le but de financer la modernisation de notre réseau d'éclairage public, la taxe spécifique affectée a été augmentée de 0.9 à 1.1 ct/kWh.

Evolution des taxes sur l'électricité



Proportion taxes sur énergie



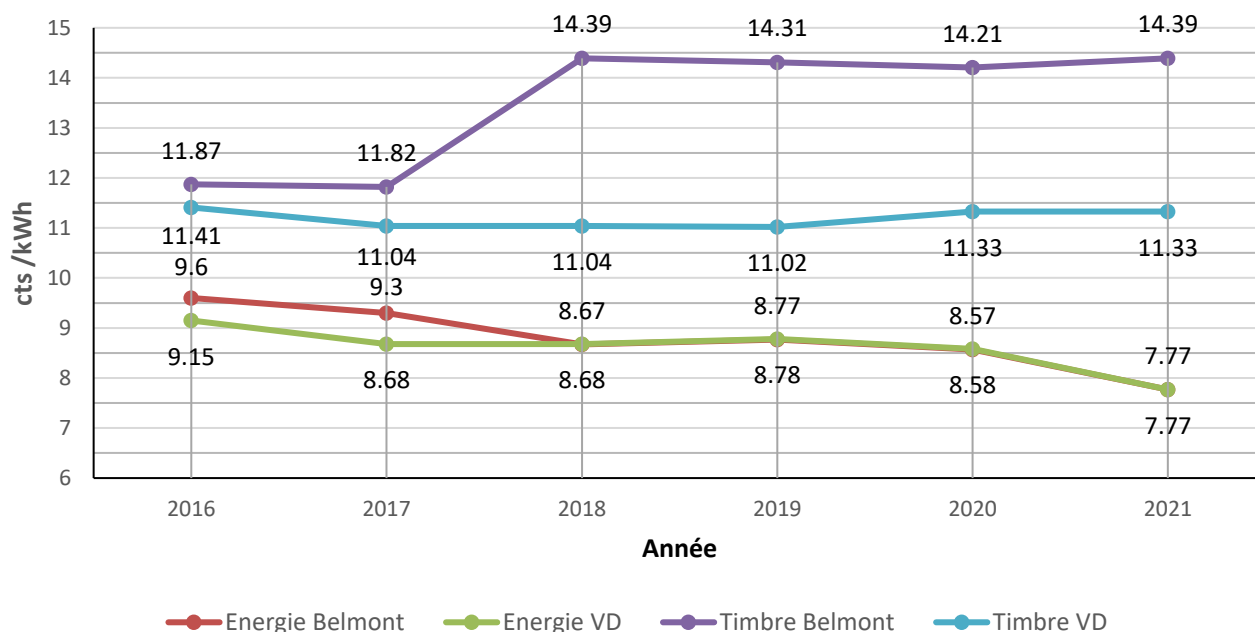


Evolution des coûts de l'énergie et du timbre de transport

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de nos prix de l'énergie ainsi que celle du timbre de transport, par rapport à la moyenne cantonale.

Les données de comparaison sont basées sur les profils de consommation de ménages types élaborés par l'ELCOM. Le profil retenu est le H2, soit une consommation de 2500 kWh/an pour un logement de 4 pièces, avec cuisinière électrique. Ce profil est très souvent pris comme base comparative.

Comparatif Tarifs Belmont / Moyenne cantonale



Comparaison n'est pas raison. Nos tarifs ne sont pas segmentés selon les profils définis par l'ELCOM donc le tarif d'acheminement est le même pour les particuliers.

OIBT (Ordonnance sur les installations à basse tension)

Contrôle périodique

En 2021, le délai de sécurité s'est éteint pour un total de 700 installations (Pully 652 ; Paudex 31 ; Belmont 17).

Au 31 décembre 2021, 638 installations (Pully 581 ; Paudex 35 ; Belmont 22), soit 4.2 % du nombre total d'installations, sont concernées par un contrôle périodique non clôturé. Ainsi, 422 cas ont été clôturés lors du 2ème semestre 2021 (1'060 installations concernées par un contrôle périodique non clôturé au 30 avril 2021).

Une minorité d'entre eux (11) concerne des cas entre 2009 et 2017 où l'attestation de sécurité est encore attendue (Pully 5 ; Paudex 1 ; Belmont 3).

Les dossiers non clôturés sont au nombre de 216, alors que 2 rappels ont été envoyés (Pully 194 ; Paudex 13 ; Belmont 9). Comme lors de l'année précédente, tous ces cas seront analysés dans le courant des mois de mars et d'avril pour que chaque commune dispose de tous les éléments nécessaires afin de se prononcer sur une dénonciation à l'ESTI.



Transformations et nouvelles constructions

Un nombre toujours important d'avis d'installation (AI), pour des transformations ou des nouvelles constructions, n'a pas encore été suivi d'un rapport de sécurité (187 cas au total : Pully 96 ; Paudex 32 ; Belmont 59).

Contrôles sporadiques

L'entreprise BCC Contrôle SA, qui gère actuellement une quarantaine de contrôles sporadiques par année pour le compte de SICEL (Pully 25 ; Paudex 5 ; Belmont 10), a effectué presque la totalité des contrôles en 2021, soit 39.

Les statistiques élaborées à partir des contrôles sporadiques montrent que, dans l'ensemble, les installations électriques sont en bon état et que les installateurs électriciens produisent des rapports de sécurité de bonne qualité. En effet, bien qu'un défaut grave ait été constaté (soit moins de 0.5 % des contrôles), près de 76 % des installations contrôlées ne présentent pas de défaut, alors qu'on déplore des défauts mineurs sur moins de 24 % d'entre elles.

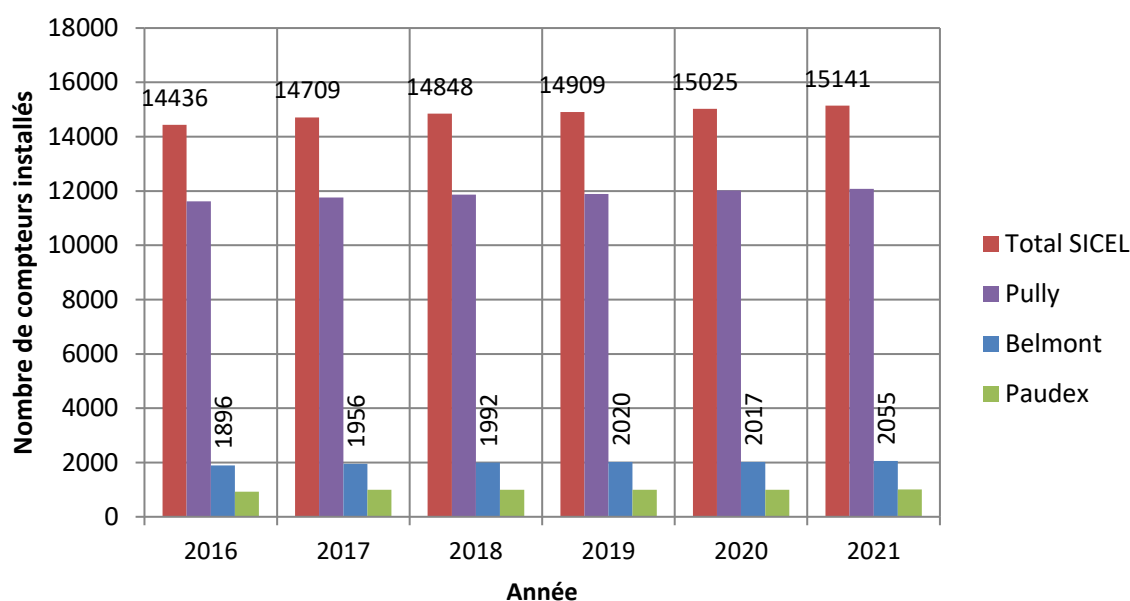
Collaboration avec les SIL

La mise en place des contrôles techniques des rapports de sécurité par les Services industriels de Lausanne a pu débuter le 1er janvier 2021. La collaboration avec les SIL se déroule de manière satisfaisante. Des séances de mise au point ont lieu régulièrement. Pour 2021, 1'021 rapports ont été contrôlés par leur soins avec un taux d'erreur très faible (18 retours) soit 1,76 %.

Evolution du nombre de compteurs

Année après année, le rapport de gestion fait état des travaux en lien avec nos obligations liées à l'OIBT. Il semble opportun de mettre en perspective cette activité avec le nombre de compteurs installés sur le périmètre SICEL des Communes de Pully, Paudex et Belmont.

Compteurs sur le secteur SICEL





Romande Energie Commerce - REC SA

Rappel

Active depuis 2008, cette société a permis de gérer l'approvisionnement en électricité ainsi que la gestion de la clientèle des sociétés membres (Romande Energie Holding [RE], SIE SA [Service intercommunal de l'électricité SA détenu par les Communes de Chavannes, Crissier, Ecublens et Renens] et les Communes de Belmont-sur-Lausanne, Bussigny, Paudex, Pully, Romanel).

En juin 2020, SIE SA a fait part de son souhait de quitter REC SA pour ces activités déléguées. Elle a donc dénoncé le partenariat pour le 31 décembre 2022. Le Conseil d'administration a proposé la dissolution de la société au 31 décembre 2022, ce qui a été accepté par les actionnaires.

S'agissant d'un gros actionnaire, la question du futur de la société s'est posée. Afin d'explorer les options possibles, le Conseil d'administration a mandaté un bureau de conseil.

Trois variantes ont fait l'objet d'une analyse de faisabilité.

1. Maintien de REC avec les partenaires restants ;
2. Création d'une nouvelle société avec les partenaires restants ;
3. Création d'une relation contractuelle de chaque partenaire avec Romande Energie ou autre.

Au final la variante 3 a été retenue et a fait l'objet d'une élaboration de contrat.

Choix de Belmont

La commune a choisi d'établir une relation contractuelle avec Romande Energie (RE). Cette solution nous permet d'une part de profiter du volume de RE pour l'achat d'énergie et d'autre part de la poursuite de la gestion de la clientèle. Pully a choisi la même relation.

Activités dans le cadre des partenaires REC SA

Habituellement, les Gestionnaires de réseau de distribution (GRD), membres de REC SA, se rencontrent tous les trimestres afin de faire le point sur les objets qui nécessitent une information ou une coordination. En 2021, les séances ont été réduites au profit de séances bilatérales sur des objets spécifiques dans la perspective du nouveau partenariat.

Collaboration des SI Pully - Paudex - Belmont

En 2021, le piquet « eau » a été assumé par la Commune de Pully, comme les années précédentes.

S'agissant de « l'électricité », la gestion de l'OIBT, à travers SICEL, s'avère efficace et permet un très bon suivi des obligations liées aux nouvelles installations, aux modifications des installations ainsi que le contrôle périodique découlant de la législation.

SIGIP

Relevés sur le terrain

Afin de garantir une mise à jour optimale de notre cadastre des réseaux souterrains, nous faisons appel systématiquement à ce service lors d'intervention sur nos réseaux.

Cette solution nous permet de garantir une réactivité maximum pour les travaux de relevé et de mise à jour des données sur le SIGIP.



Service des eaux

Travaux sur le réseau

En 2021, les principales interventions sur le réseau ont eu lieu dans le cadre des chantiers ; chemin du Plan et route des Chaffeises.

Ces travaux ont consisté au remplacement des colonnes existantes par des nouvelles.

Interventions sur notre réseau

Travaux courants

Les interventions sur notre réseau sont exécutées par le Service de l'eau de Pully ou par des installateurs agréés. Les interventions lors de fuite, hors service de piquet, sont assurées par la société STS.

Les principales activités courantes sont :

- le branchement de nouvelles constructions ;
- la pose de nouveaux compteurs ;
- le changement de compteurs pour révision ;
- les travaux d'entretien de notre réseau ;
- les interventions sur le réseau en cas de fuite.

Détection de fuite

Le suivi de l'état de notre réseau est opérationnel et répond à nos attentes. La détection d'anomalie sur le réseau peut rapidement être identifiée et les investigations de recherche entreprises, avant une fuite importante, voire la rupture de la conduite.

Bilan des interventions

Les interventions pour des fuites, en 2021, sont les suivantes :

- Route des Chaffeises : 4 interventions avant le début des travaux ;
- Chemin de Sallin : 1 intervention.

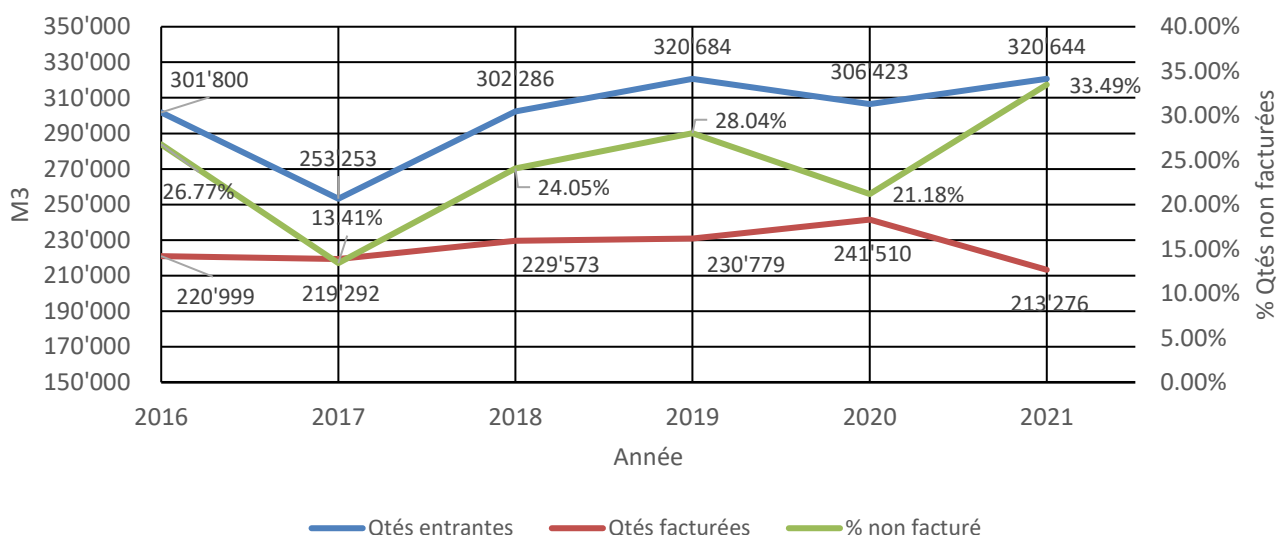


Pertes = Quantités non facturées

Le pourcentage des quantités non facturées est déterminé comme suit :

$$\frac{\text{Quantités entrantes sur le réseau} - \text{Quantités facturées}}{\text{Quantités entrantes sur le réseau}}$$

Situation des quantités non facturées



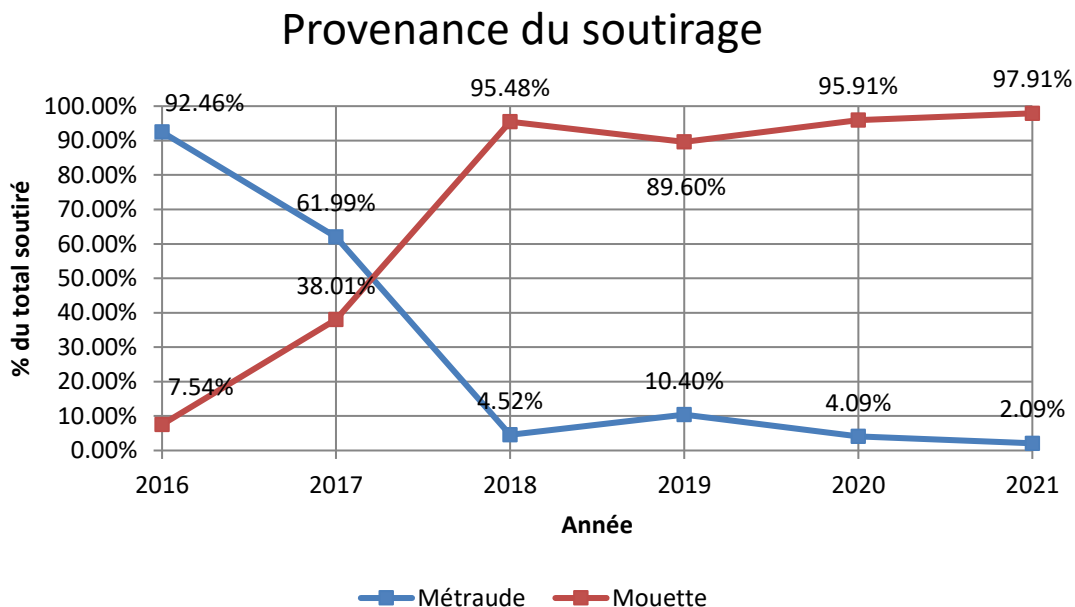
Le tableau ci-dessus fait ressortir la différence entre les quantités entrantes sur notre réseau et les quantités facturées au consommateur final. Sur notre réseau, la principale source des fuites était la conduite de la route des Chaffeises qui a nécessité de nombreuses interventions dont 4 en 2021 avant le début des travaux.

Les fuites sur le réseau communal sont identifiées et font l'objet d'intervention de réparation ou de travaux de changement de conduites. Il est plus difficile de détecter une fuite sur un branchement privé entre la conduite principale et le compteur.

La maîtrise des pertes passera par la mise en place de compteurs qui permettront un relevé à fréquence élevée des consommations ainsi que la détection des fuites sur les raccordements privés.

Station de pompage de la Mouette

Depuis le transfert de la prise d'eau sur la conduite de Lausanne au chemin du Piaget, nous avons à nouveau un fonctionnement normal de ce point d'approvisionnement de notre réseau. Le graphique ci-dessous confirme cette situation. A ce point de soutirage, l'eau provient du lac de Bret.



Autocontrôle

A la suite d'un 1er examen, le « **Plan d'urgence en prévoyance des cas de pollution** » a été complété et transmis à l'Office de la consommation au début 2021.

Qualité de l'eau distribuée

L'eau potable est soumise à des normes particulièrement rigoureuses et de multiples analyses sont effectuées tout au long de son parcours, de la ressource jusqu'au robinet.

En tant que distributeur, il nous appartient d'effectuer les contrôles de qualité sur notre réseau de distribution.

Les résultats de ces analyses ainsi que celles du Service de l'eau de la Ville de Lausanne font l'objet d'une publication sur notre site internet communal.





Les analyses suivantes sont effectuées :

Microbiologie

- Elles permettent de mettre en évidence la présence éventuelle de microorganismes dans l'eau. Certains, d'origine naturelle, comme les germes aérobies mésophiles, sont sans danger pour l'homme. D'autres, comme les Escherichia coli et les entérocoques sont indicateurs d'une contamination par des matières fécales humaines ou animales.

Physico-chimie

- Elles s'intéressent à la composition naturelle de l'eau et à ses équilibres, ainsi qu'aux substances indésirables voire toxiques qu'elle pourrait contenir.

Micropolluants

- Elles permettent de détecter les micropolluants qui sont des substances naturelles ou artificielles (des résidus de médicaments par exemple). En fonction de leur nature et de leur concentration dans les eaux, elles peuvent être toxiques pour l'homme ou l'environnement. La modernisation des stations d'épuration des eaux usées a pour but de retirer ces substances avant leur rejet dans les cours d'eau ou les lacs et préserver ainsi la qualité de l'eau de boisson.

Résultat des analyses

- absence des traceurs d'eaux usées recherchés ;
- présence d'un métabolite du fongicide chlorothalonil ;
- **résultats : Eau conforme au droit en vigueur**

Dureté de l'eau

- Dans le cadre de l'analyse physico-chimique, la valeur de la dureté de l'eau est celle qui intéresse en premier lieu le consommateur.
- En Suisse, on distingue six classes de dureté, exprimées en degrés français (°fH).

Dureté en °fH	Appréciation	Belmont
0-7	Eau très douce	Avec une dureté mesurée à 18.0 +/- 0.9 °fH, nous disposons d'une eau moyennement dure
7-15	Eau douce	
15-25	Eau moyennement dure	
25-32	Eau assez dure	
32-42	Eau dure	
Plus de 42	Eau très dure	

Tant les analyses du Service de l'eau de Lausanne que celles effectuées dans le cadre de l'autocontrôle nous permettent d'établir qu' :

en 2021, toutes les exigences légales en vigueur ont été respectées.

Résultats détaillés sur notre site internet



TRAVAUX PUBLICS

Travaux en cours

Chemin du Plan (Préavis 03/2020)

Les travaux routiers, de remplacement du collecteur d'eaux usées, de remplacement de la colonne d'eau potable ainsi que du bouclage du réseau électrique sont terminés.

Seul le pilotage de l'éclairage public sur ce tronçon doit encore être mis en service en 2022.

Routes des Chaffeises et du Burenoz (Préavis 04/2021)

L'objectif était de remplacer, avant l'interruption du chantier en fin d'année, la colonne d'eau potable sur toute la longueur de la route des Chaffeises. Le planning a été tenu. La suite des travaux se déroulera en 2022.

Régime 30 km/h

Par courrier du 9 novembre, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) nous informait que la Commission consultative de circulation avait validé la mise en régime du 30 km/h sur la route du Burenoz, le chemin des Grands Champs ainsi que le chemin du Pâquis.

En application des dispositions cantonales, cette mesure comportant des prescriptions a été publiée officiellement par le service cantonal dans la Feuille des Avis Officiels du 16 novembre 2021.

Les aménagements des arrêts des tl feront l'objet d'une mise à l'enquête après consultation finale auprès des services concernés.

Les aménagements routiers concernés par ces objets seront réalisés dans le cadre des travaux sur la route du Burenoz.



ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT

Voirie

En plus des travaux habituels d'entretien effectués par notre Service de voirie, les travaux particuliers réalisés ont été les suivants :

- l'entretien des places de ramassage des déchets et plus particulièrement de l'éco-point du parking d'Arnier qui nécessite un engagement important de notre personnel ;
- la participation à la préparation des manifestations villageoises.

Le personnel participe à des cours de formation en relation avec la sécurité du travail. L'échange d'expérience au sein de l'Association des chefs de voirie nous permet de répondre de manière pragmatique aux problèmes rencontrés.

Interventions sur collecteurs

Seules des interventions courantes d'entretien ou de contrôles par camera ont été réalisées.

GEDREL SA

Depuis 2017, il n'y a plus qu'une assemblée de la zone de gestion contre deux précédemment. Celle-ci se déroulant dans le courant du mois de mai, il n'est plus possible de faire figurer les activités de l'année sous revue.

Sur demande, la Commission de gestion pourra consulter les documents distribués lors de l'Assemblée générale.

Déchets urbains

Changement de prestataire

Pour nous conformer à la législation en vigueur, le ramassage des déchets urbains (incinérables, papier, verre, fer et aluminium, déchets verts) a fait l'objet d'un appel d'offres selon la réglementation sur les marchés publics.

A l'issue de cette procédure la société Transvoirie s'est révélée la « mieux disante » et sera notre nouvel opérateur dès le 3 janvier 2022.

Ainsi après de nombreuses années de collaboration efficace avec la société Métraux Transports SA c'est une page qui se tourne.

Information au public

L'écho-déchets

En 2021, la publication de la lettre d'information sur le tri des déchets s'est poursuivie. 2 numéros ont été publiés sous le titre « L'écho-déchets ». Depuis l'automne 2021 une rubrique consacrée à la gestion des déchets est publiée dans le « BelmontInfo » dans le « Courrier » de Lavaux-Oron.

Les principaux points abordés en 2021 ont été :

- Recycler, c'est bien (les 4 R: réduire, renoncer, réparer, réutiliser)
- Dates récolte encombrants mars et déchets spéciaux à la Clergère mai
- Déchets de jardin en forêt ?
- Propreté et hygiène des rues (masques et déjections canines)
- Les DME, c'est quoi ?
- Cendres de pellets
- Emballages en sagex
- Détente en forêt - reprendre ses déchets pour les jeter chez soi

Un grand merci à Mme Forestier pour le travail d'élaboration et de rédaction de cette feuille d'information.

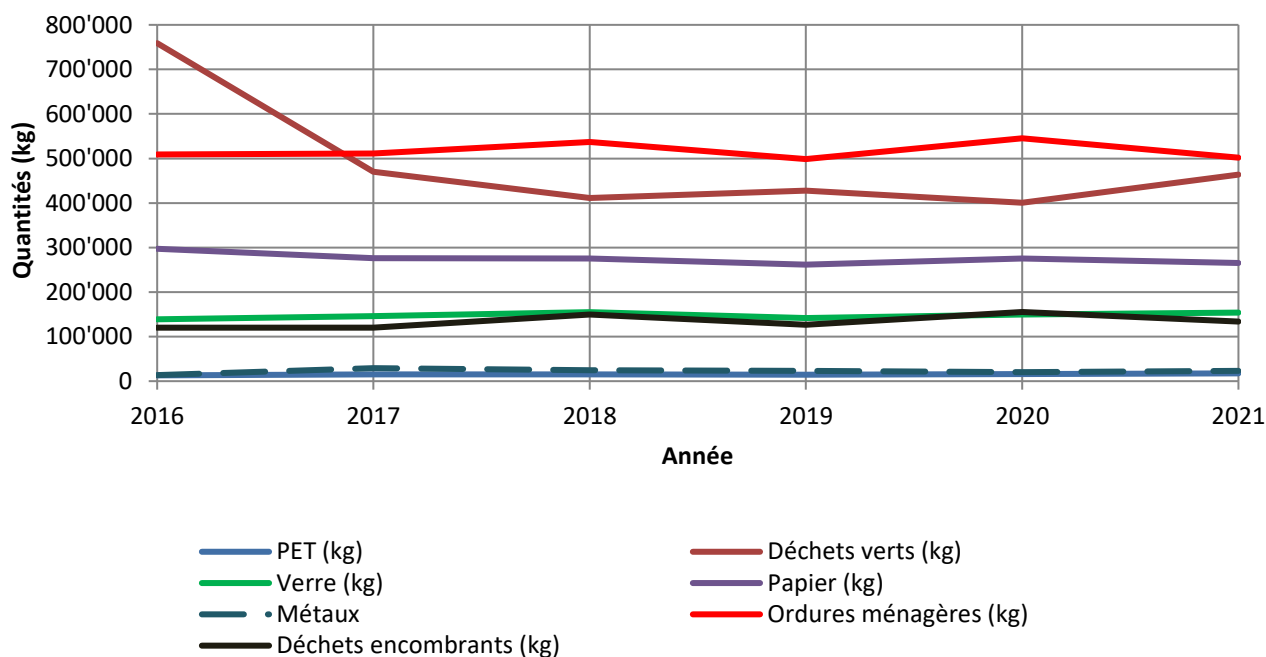
Panneaux d'information

Il est malheureux de constater que, malgré la pose de panneaux informatifs, la distribution d'un calendrier de récolte des déchets ainsi qu'une lettre d'information, les dépôts « sauvages » sur les points de collecte perdurent.

Le non-respect des jours et des horaires d'utilisation des éco-points est également source d'incivilités. Les contrevenants font l'objet d'une dénonciation auprès de la Commission de police et sanctionnés.

Evolution du taux de recyclage

Evolution des quantités



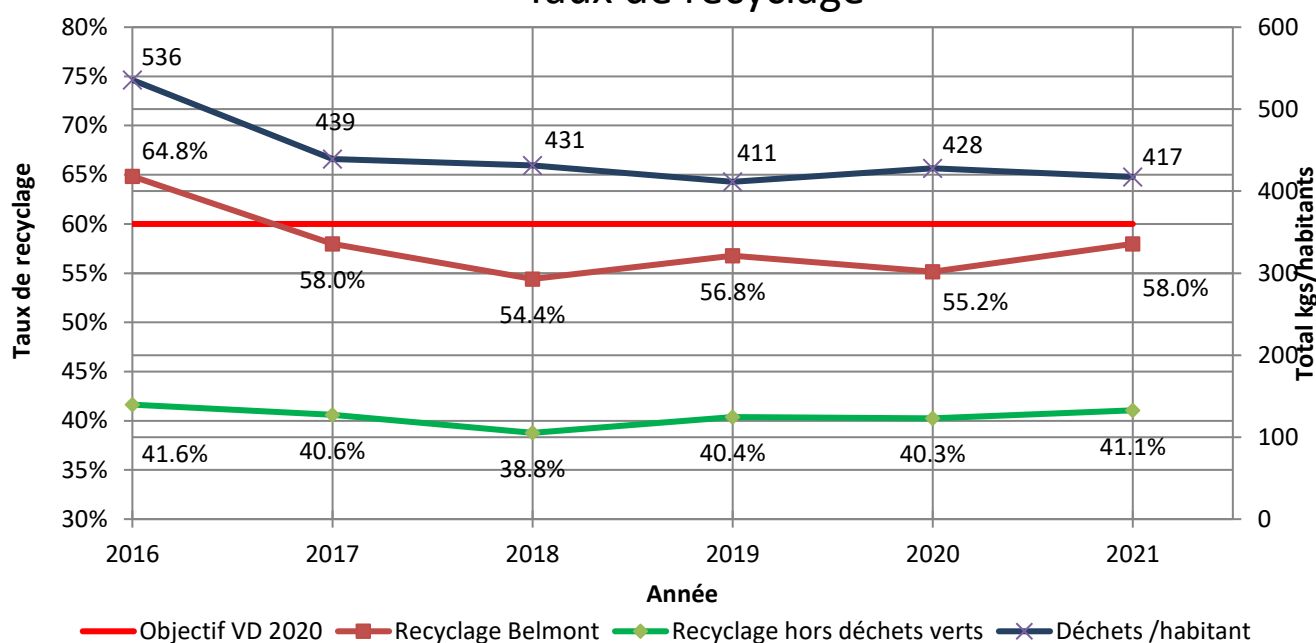
Le graphique ci-dessus montre une grande stabilité des quantités des différents déchets récoltés ces dernières années.



Répartition des déchets en 2021		
Déchets	% Belmont	% canton
PET (kg)	1.08%	1%
Déchets verts (kg)	28.70%	21%
Verre (kg)	10.33%	10%
Papier (kg)	16.41%	15%
Métaux	1.45%	3%
Ordures ménagères (kg)	31.06%	30%
Déchets encombrants (kg)	8.30%	6%
Déchets de voirie	2.67%	4%

La répartition des différents types de déchets récoltés sur notre commune est très similaire à la moyenne cantonale. La seule différence notable est un taux plus élevé de % de récolte de déchets verts sur notre commune.

Taux de recyclage



En 2021 le taux moyen de recyclage au niveau du canton est de 58.9 %. Avec un taux de 58.0% nous pouvons considérer que nous sommes dans la moyenne cantonale. La quantité de déchets par habitant est de 417 kg à Belmont à mettre en regard des 450.7 kg au niveau cantonal.

Collecte de vêtements usagés

Les éco-points - d'Arnier et de la Léchire - sont dotés de containers spéciaux pour la récolte de vêtements usagés. Nous coopérons avec la société TEXAID pour la gestion et le recyclage.



Épuration des eaux et collecteurs

Avenir de la STEP

Les études d'avant-projet de réhabilitation de la STEP constituent la première étape permettant notamment de déterminer les travaux à réaliser et affiner leurs coûts. Les mandataires retenus, à la suite d'un appel d'offres, ont débuté les études en avril 2021. La première phase du projet a permis de définir les bases de dimensionnement, en particulier le futur débit à traiter, validé par la Direction Générale de l'environnement (DGE).

Dans la deuxième phase, une analyse de plusieurs méthodes a permis de retenir le procédé biologique à mettre en place, constituant le cœur du traitement, ainsi que celui du futur traitement des micropolluants, nécessaire pour répondre aux nouvelles exigences légales. En parallèle, les grandes lignes du concept énergétique ont été définies pour garantir une optimisation de l'énergie produite par la STEP. La suite de l'avant-projet consistera à affiner la filière de traitement, à fixer le programme du nouveau plan d'affectation et à dessiner les contours du futur bâtiment.

Épuration des eaux - STEP

Les eaux usées des Communes de Pully, Paudex et Belmont sont traitées par la station d'épuration de Pully.

Au 31 décembre, les habitants raccordés se répartissent comme suit :

Commune	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Belmont	3'719	3'784	3'850	3'884	3946	3'901
Paudex	1'974	1'994	1'984	1'979	1978	2'005
Pully	19'555	19'325	19'016	19'603	19721	20'250
Totaux	25'248	25'103	24'850	25'466	25'645	26'156

Pour mémoire : la notion d'habitants raccordés n'est pas à mettre en relation avec le nombre d'habitants de la commune. Dans le cadre de l'assainissement nous utilisons le terme d'« équivalent-habitant ».

Cette notion recouvre :

- la population raccordée permanente
- + 1/3 des lits d'hôtel
- + 1/3 des lits de la para-hôtellerie
- + 1/3 du nombre d'emploi
- + ¼ des places de café-restaurant
- = **Habitants raccordés**

Les contrôles analytiques de l'eau et des boues sont effectués par le personnel de la STEP. Ils démontrent que les rendements sont excellents et stables avec notamment un taux d'abattement des matières organiques de 94%.



Principaux travaux

Parmi les principaux travaux réalisés en 2021, peuvent être cités :

- Remplacement de la torchère ;
- Remplacement des balances de laboratoire ;
- Remplacement du rotor et du stator de la pompe de la grille d'égouttage.

Données statistiques (extrait)

	2019		2020		2021	
Eaux traitées (m ³)	2'268'310		2'197'413		2'400'272	
Débit moyen journalier (m ³)	6'215		6'004			
Electricité achetée aux S.I. (kWh)	325'674	49.6%	350'910	52 %	378'102	53.6%
Production d'électricité (kWh)	327'495		324'029		327'310	
Electricité vendue aux S.I. (kWh)	0	0%	585	0 %	312	0.1%
Electricité totale consommée (kWh)	653'169		674'354		705'100	
Biogaz total produit (m ³)	208'526		202'013		217'985	
Biogaz utilisé par le groupe (m ³)	200'553	96.2%	201'331	99.7 %	214'472	98.4%
Gaz de ville acheté (m ³)	681		146		41	

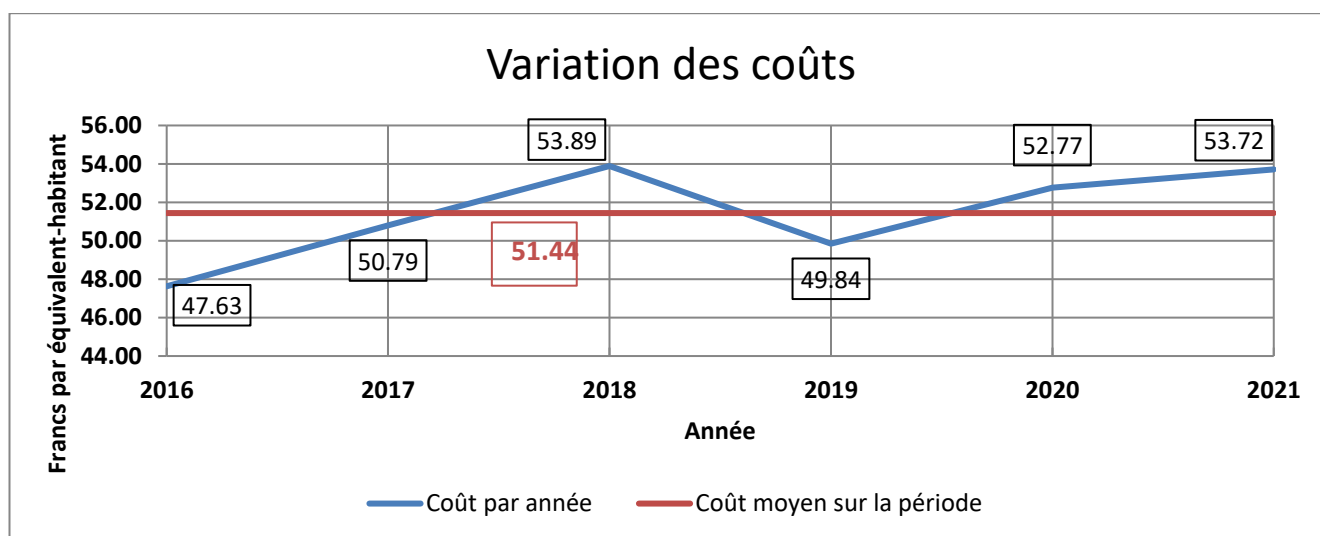
Effectif du personnel

Le staff du personnel est inchangé en 2021 : un chef d'exploitation, deux ouvriers d'exploitation et une laborantine à temps partiel.

Charges financières (en CHF)

	2017	2018	2019	2020	2021
Montant total des dépenses	1'357'659.39	1'511'128.13	1'379'551.06	1'480'897.07	1'453'437.42
Montant total des recettes	82'634.65	171'926.10	110'421.40	127'680.30	48'312.35
Montant net à répartir	1'275'024.74	1'339'202.03	1'269'129.66	1'353'216.77	1'405'125.07

Charges totales nettes par équivalent-habitant raccordé (en CHF)



Pour 2021, la part à charge de Belmont est de CHF 209'565.00 (budget CHF 229'172.-).

Les principaux écarts entre **le budget et les comptes** sont les suivants :

Motifs	Différences en CHF
Comptes de charges	
Etudes réalisées en partie en interne	- 5'000.00
Prestations de la DTSI pour l'exploitation de la STEP	- 10'000.00
Prestations de la DTSI pour les études de réhabilitation de la STEP	- 30'000.00
Achat de matériel courant	- 10'000.00
Consommation d'électricité	+ 5'000.00
Entretien des bâtiments (moins de travaux de mise en conformité des installations électriques que prévu)	- 15'000.00
Augmentation de tarif des précipitants	+ 5'000.00
Entretien des machines (plus de renouvellement d'installations que prévu)	- 10'000.00
Quantité de boues à traiter (inférieure aux prévisions)	- 10'000.00
Quantité de déchets à traiter supérieure aux prévisions)	+ 5'000.00
Comptes de recettes	
Prestation du personnel sur les stations de pompage et relevage	+ 5'000.00



ESPACES VERTS

Travaux d'entretien

Les travaux courants et peu spectaculaires participent à l'embellissement de la commune. La création et l'entretien de nos massifs floraux, vasques, plates-bandes et espaces verts sont appréciés par notre population, mais nécessitent une attention constante de notre service.

Le personnel chargé de l'entretien des espaces verts suit des formations afin d'utiliser les meilleures pratiques en vigueur dans le domaine.

SOCOSEV

Le 27 mai l'assemblée générale ordinaire s'est déroulée en visio-conférence. Le trésorier informe que le placement lié à la Société coopérative d'habitation Renens (SCHR) a pu être exécuté pour un montant juste inférieur à CHF 500'000.- et que plus de la moitié des actifs de la société n'apporte aucun rendement car placée sur un compte épargne. Les délégués des Communes adoptent à l'unanimité les comptes 2020 tels que présentés.

3 projets ont été présentés par les Communes de Jouxens-Mézery, Jorat-Mézières et Crissier. Le projet de Jouxens-Mézery est le plus abouti et bénéficiera d'une subvention de la SOCOSEV. Les autres projets seront analysés dès qu'ils seront en phase de concrétisation.

Le 11 octobre, une assemblée générale extraordinaire s'est tenue en visioconférence afin d'élire les administrateurs et la présidente, en la personne de Mme Rebecca Joly de Prilly.



CONCLUSION DU MUNICIPAL

Cette année écoulée s'est révélée particulièrement riche d'actions satisfaisantes pour un Municipal. Je peux mettre en exergue les points suivants :

- La mise en place d'une structure opérationnelle efficace ainsi qu'une équipe complète aux services extérieurs ;
- L'appel d'offre pour le ramassage et le transport des déchets urbains ;
- Les travaux de modernisation des réseaux souterrains ainsi que l'aménagement routier du chemin du Plan ;
- Le début des travaux à la Route des Chaffeises avec la mise en service de la nouvelle colonne d'eau potable avant la fin de l'année ;
- L'acceptation de la mise au régime 30 km/h de la Route du Burenoz et du Chemin des Grands Champs ;
- Les études afin de poursuivre la modernisation de nos infrastructures.

Je ne voudrai pas terminer cette revue de l'année écoulée sans remercier le personnel tant administratif que de terrain pour son implication dans des conditions pas toujours faciles.

Philippe MICHELET, Conseiller municipal



DUD - DIRECTION DE L'URBANISME ET DES DOMAINES

Police des constructions et aménagement du territoire, Bâtiments communaux & conciergerie

Catherine SCHIESSER, Conseillère municipale

Préambule

Depuis 2011, je présente dans mon premier rapport de gestion de la législature, le fonctionnement du service technique, ses acteurs et les différentes tâches qu'ils mènent à bien. Cela permet, dans les rapports de gestion des quatre années suivantes, d'éviter toutes sortes de répétitions. Comme le Conseil communal a été grandement renouvelé en 2021, je vous propose la même approche.



SERVICE TECHNIQUE

Un chef de service et responsable de la police des constructions, son assistante, un coordinateur administratif et deux secrétaires (1,35 ETP) forment le personnel du Service technique. Mlle Melissa Rouiller a été notre apprentie jusqu'à ses examens finaux et depuis août 2021, elle a été engagée en CDD à 50 % jusqu'en juin 2022, car elle souhaite reprendre ses études dès la rentrée scolaire 2022.

Les tâches administratives des services industriels, du déneigement, des routes, des déchets, des espaces verts, du travail des concierges, de la maintenance des différents bâtiments, des forêts et des propriétés de la commune ainsi que de la police administrative sont suivies par ce service.

Le suivi des objets de la police des constructions et de l'aménagement du territoire, ainsi que la partie technique des préavis présentés au Conseil communal font aussi partie de ses attributions.

Chaque année, un décompte des contacts téléphoniques, des visites au guichet, du nombre de courriels et de courriers reçus et envoyés est tenu et se résume selon le tableau ci-dessous.

Décomptes	2018	2019	2020	2021
Téléphones	3'164	2'474	2'475	3'106
Guichets	806	726	596	568
Courriers, aménagement et gestion du territoire	411	392	266	333
Courriers, services extérieurs et travaux	*866	224	205	198
Courriers police administrative	23	49	25	30
Correspondance par courriel	3'726	2869	3'483	4'234

** dont 700 lettres circulaires envoyées aux propriétaires sur la méthode de calcul de la facture 2017 pour l'évacuation et le traitement des eaux usées et des eaux claires suite au changement de règlement*

La tenue à jour de cette statistique demande une attention particulière tout au long de l'année et au final n'apporte que peu d'informations importantes. Si ce tableau était intéressant au début de l'usage des mails pour se rendre compte de son impact sur la manière de correspondre, il n'est plus à démontrer. Par ailleurs, l'augmentation quasi constante du nombre de courriels ne reflète pas l'exacte réalité puisque tous les mails reçus sur les adresses privées ainsi que tous les appels téléphoniques sur les numéros « privés » professionnels ne sont pas comptabilisés. Par conséquent, ce tableau ne sera plus présenté dans les prochains rapports de gestion.



POLICE DES CONSTRUCTIONS

Il ne reste plus beaucoup de parcelles libres de construction sur notre commune mais nous avons malgré tout, beaucoup de projets qui arrivent sur nos bureaux. En effet, beaucoup de biens construits au milieu des années 60 et avant sont vendus. Afin de rentabiliser leur investissement, les nouveaux propriétaires procèdent le plus souvent à une démolition et reconstruction, avec 1 ou 2 logements en plus.

Toute modification intérieure et extérieure d'une construction ou aménagement extérieur doit faire l'objet d'une demande à la Municipalité et selon l'importance des travaux, elle décide de la procédure à adopter.

Pour qui n'a jamais eu affaire avec le Service technique pour une demande de permis de construire, voici les étapes de ce processus.

1. Nouveau dossier

Une demande est faite par le propriétaire ou son mandataire.

Le Chef de service et la soussignée en prennent connaissance, souvent au cours d'une rencontre avec les mandataires. Ils font part de leurs premières observations sur l'aspect réglementaire. Dans la plupart des cas, un projet modifié dans le sens des remarques émises leur est présenté, puis un contrôle de tous les plans est fait. Le suivi administratif du dossier est alors confié à l'adjointe du Chef de service et dès qu'il est complet, on peut passer à l'étape suivante.

2. Enquête publique ou délivrance d'un permis 72d

La Municipalité, après avoir pris connaissance du préavis du service technique en séance plénière, accepte le dossier ou le refuse. Ces décisions sont reportées intégralement dans les procès-verbaux des séances de Municipalité.

Selon l'importance du projet de construction, il est porté à connaissance de la population par une enquête publique.

Dans les cas de travaux dits de minime importance, un permis de construire 72d peut être délivré. Le droit des voisins est respecté car pour toute modification portant sur l'aspect extérieur d'un bâtiment ou pour tout changement des aménagements extérieurs, leur signature est demandée sur les plans pour acceptation du projet.

Les enquêtes publiques sont publiées dans la « Feuille des Avis Officiels » et depuis le début de cette législature, elles le sont également dans le journal « Le Courrier Lavaux-Oron », distribué gratuitement à chaque ménage.

Elles sont aussi affichées aux piliers publics officiels et éditées sur notre site Internet : www.belmont.ch.

3. Séance de « dialogue »

Une fois l'enquête publique close et en cas de remarques ou d'oppositions, une réunion entre propriétaire et opposant est organisée. Ces séances ont pour but de permettre aux intervenants de dialoguer et d'essayer de résoudre leurs différends, sans nécessairement devoir entreprendre de longues et coûteuses procédures auprès de la CDAP (Cour de droit administratif et public) avec entrée en lice d'avocats. Une fois que la Municipalité est informée de la position définitive de chacune des parties, elle se détermine sur la levée des oppositions et sur la délivrance du permis de construire.

4. Délivrance du permis de construire

Le permis de construire est envoyé au propriétaire ou à son mandataire.

Le cas échéant, chaque opposant reçoit une copie des notes de la séance de « dialogue » en même temps que le courrier l'informant de la décision dûment motivée de la Municipalité accompagnés d'une copie du permis de construire. Un recours peut être déposé auprès de la CDAP en cas de désaccord avec la décision prise par l'autorité.



5. Séance d'ouverture de chantier

Excepté pour les travaux résultant d'un permis 72d, une séance d'ouverture de chantier doit être demandée par le constructeur avant tout début de travaux. Cette séance permet au Service technique de vérifier qu'un suivi géotechnique a bien été adjugé pour la durée des travaux de terrassement, de s'assurer que toutes les conditions du permis de construire et de la synthèse de la CAMAC sont comprises et de faire certaines recommandations au responsable du chantier.

Le Responsable et coordinateur administratif est aussi présent à cette séance et donne les directives pour les raccordements aux réseaux communaux.

Des notes de séance sont ainsi établies et envoyées aux intervenants pour accord.

Les séances avec les opposants et d'ouverture de chantier sont menées par la soussignée, Municipale, et le responsable de la police des constructions, accompagnés de son adjointe pour la prise de notes.

6. Visite de sécurité

Avant toute utilisation des locaux, une visite de sécurité a lieu. Elle permet de vérifier que tous les éléments obligatoires pour la sécurité des personnes (garde-corps, main-courante, etc.) ont été installés correctement et sont aptes à remplir leur fonction.

7. Délivrance du permis d'habiter (PH) ou du permis d'utiliser (PU)

Une visite ou, en cas de nécessité, plusieurs sont faites avant la délivrance du permis d'habiter ou d'utiliser.

Le responsable de la police des constructions et la soussignée accompagnent, toujours de façon proactive, les propriétaires et leurs mandataires pour l'élaboration et la présentation de leur projet.

En 2021, 17 enquêtes publiques (15 en 2020) ont eu lieu soit :

- 3 (5 en 2020) pour des nouvelles constructions pour 10 logements, (9 en 2020) ;
- 1 pour la démolition d'un bâtiment d'habitation ;
- 5 (3 en 2020) pour des aménagements extérieurs y.c. piscine et jacuzzi ;
- 2 (4 en 2020) pour des agrandissements et/ou modifications intérieures avec création de 3 logements et changement de système de chauffage ;
- 3 pour des régularisations de travaux déjà effectués ;
- 3 pour la commune (modification du PEP du Bourg, création d'une parcelle communale privée et installation d'un abri à vélos).

En 2021, nous avons délivré 41 permis de construire (15 en 2020) dont :

- 1 pour des travaux communaux au chemin du Plan ;
- 8 sans enquête publique pour des changements de système de chauffage ;
- 3 sans enquête publique pour des aménagements extérieurs ;
- 17 pour des régularisations, aménagements extérieurs ou intérieurs, démolition, etc.
- 12 permis 72d (15 en 2020) pour des objets de minime importance dont 1 avec changement de système de chauffage ;

35 permis d'habiter/d'utiliser (25 en 2020) ont aussi été délivrés.

L'art. 68a LATC (Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions) n'oblige plus à délivrer de permis de construire pour une installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques (voir paragraphe « Energies renouvelables » ci-dessous).



Statistiques des logements

- 7 nouveaux logements ont été autorisés à la construction (6 en 2020) ;
- 38 logements sont finis (12 en 2020) dont 32 pour le PPA « Rue des Corbaz » ;
- 12 logements sont en cours de construction ;
- 3 logements ne sont pas commencés (13 en 2020) ;
- des projets pour 3 logements ont été abandonnés (3 en 2020).

Facturation

Facturation pour délivrance des permis de construire, d'habiter et d'utiliser

Le montant total des taxes fixe et proportionnelle facturées pour les permis délivrés en 2021 s'élève à CHF 14'849.30 (CHF 20'839.55 en 2020). Les frais spéciaux tels que frais de parution et plaques de numéro de maison ne sont pas compris dans les montants précités car ils font l'objet d'une refacturation au prix coûtant.

Facturation des taxes d'introduction

Les taxes d'introduction figurant sur le permis de construire (acompte pour l'eau potable et les égouts, total pour l'électricité) doivent être payées avant la séance d'ouverture de chantier ou avant tous travaux.

Lors de la demande de permis de construire, l'architecte transmet toutes les données nécessaires. Les taxes peuvent donner lieu à un correctif après la visite de contrôle au cours de laquelle il est vérifié que le nombre d'unités de raccordement (UR) et les surfaces imperméables correspondent à ce qui a été indiqué au moment de l'enquête publique.

Le nombre d'UR sert de base pour le calcul de la taxe d'introduction pour l'eau potable.

En 2021, le montant de cette taxe s'élève à CHF 71'490.88 (CHF 27'013.92 en 2020).

La taxe d'évacuation des eaux usées (EU) est calculée sur le même nombre d'unité de raccordement (UR) et la taxe pour les eaux claires (EC) est calculée sur la surface imperméable de la parcelle.

Pour 2021, la taxe d'évacuation des EC et EU est de CHF 174'578.87 (CHF 78'285.62 en 2020).

Chaque nouveau raccordement électrique est facturé sur la base d'un forfait de CHF 6'150.- et de CHF 95.- par ampère demandé. En cas de transformation ou d'agrandissement, ne sont facturés que les ampères supplémentaires éventuels.

En 2021, la taxe de raccordement au service électrique a rapporté CHF 90'916.31 (CHF 39'801.02 en 2020).

Cour de droit administratif et public (CDAP)

Les aspects juridiques de nos dossiers, la défense de nos intérêts et/ou l'approbation de certains de nos courriers avant envoi sont toujours confiés à notre avocat-conseil Me Benoît Bovay. Aucun dossier n'a été transmis à la CDAP en 2021.

Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)

Notre Chef de service assure toujours la surveillance de la sécurité des chantiers sur notre commune. A ce titre, il suit chaque année, les cours obligatoires de remise à niveau et de perfectionnement.



Chaque échafaudage doit être contrôlé après montage. En cas de malfaçon, les remarques sont adressées directement au monteur afin que les défauts, tels que fixation contre la façade, plinthe empêchant les outils de tomber, etc., soient corrigés immédiatement.

Si les entreprises ne se mettent pas rapidement en conformité, les conséquences peuvent être financièrement lourdes, notamment par le relèvement de leur taux de cotisation par la SUVA. Le Service technique est habilité à les dénoncer auprès de cette instance mais aucune dénonciation n'a été nécessaire en 2021.

Service de contrôle des citernes

Les propriétaires sont responsables de l'entretien de leur citerne qui doit être révisée tous les 10 ans par une entreprise spécialisée, selon la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d'application (OEaux). Au titre de service public, le Service technique rappelle cette obligation aux propriétaires concernés en début de l'année en cours.

La commune tient à jour un registre des parcelles où sont consignés les différents systèmes de chauffage.

Les citernes situées dans les secteurs de protection des eaux A (près d'un cours d'eau) et S (près d'une source) restent sous la responsabilité des communes.

Des entreprises spécialisées contrôlent régulièrement les citernes à gaz. En cas de sinistre, il est impératif que l'arrivée du gaz soit coupée rapidement. C'est pourquoi, en collaboration avec notre service du feu, les propriétaires ont l'obligation d'installer un cylindre à clés contenant une clé d'accès au local de chauffage ou à la citerne.

Service de ramonage

M. Stéphane Flückiger, maître ramoneur, est au bénéfice d'une convention passée avec les Communes de Belmont, Paudex et Pully.

Lors d'installation de panneaux solaires, l'accès aux souches de cheminées peut être modifié. Notre ramoneur doit donc être contacté pour qu'il puisse déterminer les travaux nécessaires afin de pouvoir travailler en toute sécurité.

Energies renouvelables

La loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) impose une couverture de 30% de l'eau chaude sanitaire, 40% du chauffage et 20% de la production d'électricité par des énergies renouvelables.

Lors d'agrandissements et/ou de transformations représentant moins de 50 m² de surface habitable ou de moins de 20% de surface brute du bâtiment existant, des dispenses peuvent être accordées.

Pour être exemptées de permis de construire, les installations solaires doivent répondre à l'art. 32a de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT) en étant suffisamment adaptées aux toits, soit : en ne dépassant pas les pans du toit perpendiculairement de plus de 20 cm, en ne dépassant pas du toit vu de face et du dessus, en étant peu réfléchissantes selon l'état des connaissances techniques et en constituant une surface d'un seul tenant.



Néanmoins, les installations doivent être annoncées à la commune car elle doit donner son accord après avoir fait vérifier que le courant injecté sur notre réseau électrique peut être absorbé.



Des panneaux solaires peuvent également être aménagés sur des toitures plates dans les zones d'activité, d'utilité publique ou mixte, pour autant que dans ces deux cas, ils ne portent pas atteinte aux biens culturels d'importance nationale ou cantonale.

Tout nouvel élément de construction de l'enveloppe du bâtiment (fenêtre, isolation périphérique, toiture, etc.) doit répondre à la loi sur l'énergie ou faire l'objet d'un calcul thermique sur l'ensemble du bâtiment.

Ce sont 540 m² de panneaux solaires photovoltaïques mais aucun panneau solaire thermique qui ont été annoncés en 2021 (respectivement 501.65 m² et 6.5 m² en 2020) sur des bâtiments existants.

Parallèlement, 495 m² de panneaux-solaires photovoltaïques sont prévus sur les nouvelles constructions.

Commission de salubrité

La commission de salubrité est formée de 3 personnes dont un médecin. En 2021, elle n'a pas été sollicitée.

Carte des dangers naturels

Les cartes des dangers naturels qui recouvrent divers aléas, glissements de terrain permanents, glissements de terrain spontanés, inondations, laves torrentielles et chutes de pierres et de blocs sont tenues à disposition du public par le Service technique. Ces cartes sont également à disposition sur le portail cantonal www.geo.vd.ch (thème danger naturel).

Notre territoire est principalement touché par les glissements de terrain permanents et spontanés.

La carte sur les inondations par les crues mentionnait un danger de degré élevé sur le cours d'eau du Flonzel et moyen à faible à ses abords. Afin de réduire l'étendue d'une possible inondation, la commune a engagé des travaux, en accord avec les services cantonaux concernés. Un tronçon du Flonzel a été sécurisé par une butte en terre végétale entre le chemin des Ecaravez et le chemin de la Chavanne. Un voûtage et une passerelle ont également été modifiés et un nouveau tube d'évacuation a été construit dans le secteur du Blessoney pour permettre un écoulement des eaux suffisant lors de fortes précipitations.

Parallèlement, des grilles ont été posées sur la chaussée au croisement des chemins des Bourlaies et des Ecaravez afin d'éviter les eaux de ruissellement à l'aval.

Une fois les travaux réalisés, la carte des dangers a été mise à jour et les différences quant à l'intensité du degré de danger modifiés.

Chaque propriétaire touché par ce danger en a été averti par courrier et une carte avant et après travaux était jointe.



URBANISME

En cas de besoin, la Municipalité peut consulter deux commissions nommées en début de législature et pour sa durée ; elle les informe régulièrement des projets d'urbanisation de notre commune.

- la Commission consultative d'urbanisme (CCU), composée de 5 membres élus par le Conseil communal, selon l'art. 48 de son règlement. Pour cette nouvelle législature, elle est représentée (par ordre alphabétique) par MM. Jean-Pierre Amann, Helder da Silva, Stéphane Gabella, Enrico Monsutti et Yves Torjman.
- la Commission municipale d'urbanisme (CMU) est composée de 3 membres nommés par la Municipalité, selon l'art. 4 du règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire.

Commission consultative d'urbanisme - CCU

En 2021, plusieurs rencontres ont eu lieu et les sujets abordés étaient nombreux, projet de réaménagement de la route d'Arnier en corollaire des nouvelles constructions sur la parcelle n° 351 (ancien musée Deutsch), suivi du PA « En Arnier III », nouveau plan d'affectation « En Rueyres 2 » et enfin « last but not least », le suivi du plan d'affectation communal PAcom (anciennement plan général d'affectation PGA) et son règlement des constructions.

Commission municipale d'urbanisme – CMU

Tous les membres de la législature précédente ayant démissionné pour raison d'âge ou de retraite, la Municipalité a œuvré pour en trouver 3 nouveaux. Pour la législature 2021-2026, MM. Thierry Chanard, urbaniste, Antoine Hahne, architecte, et Laurent Huguenin, géomètre, ont accepté ce mandat. Qu'ils en soient ici remerciés.

Cette nouvelle équipe est entrée en lice dès les derniers mois de 2021 pour se pencher sur le nouveau plan d'affectation « Rueyres 2 ». Suite au rapport de la CCU, faisant suite à la présentation de ce projet, la Municipalité a décidé de requérir l'avis de la CMU.

Plans de quartiers légalisés

PA « En Arnier III » (anciennement PQ « Arnier » - Secteur « Musée »)

Parcelle 351, propriété de Solmontbel 2 SA

En juin 2019, nous avons envoyé le projet à la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) pour examen préalable, examen stoppé en septembre lorsque les projeteurs ont demandé si la Municipalité approuvait la modification de l'affectation des logements pour proposer des logements protégés dans deux des trois bâtiments prévus. En novembre 2020, une séance entre la DGTL, les projeteurs et la Municipalité a eu lieu, au cours de laquelle quelques points relatifs au changement de l'affectation des locaux ont été réglés.

En 2020, le dossier modifié a été transmis à la DGTL qui nous a fait parvenir son rapport d'examen. Quelques nouvelles études ont été requises et nous sommes maintenant en train de rédiger une convention avec les propriétaires pour confirmer leur accord pour la création d'une liaison piétonne publique entre les routes d'Arnier et des Monts-de-Lavaux (prolongée sur la parcelle n° 186, propriété de la Caisse de pensions Raiffeisen).

Plan de quartier du Signal

Ce plan de quartier n'a pas progressé en 2021, notre énergie étant mobilisée par le Pacom et par différents autres plans d'affectation.

Plan partiel d'affectation « Rue des Corbaz »

Le PPA « Rue des Corbaz » mis en vigueur le 23 avril 2018 et dont le permis de construire a été délivré en avril 2019 est arrivé à son terme avec l'entrée des locataires dès le printemps 2021.



Gestion et aménagement du territoire

Plan d'affectation communal (PAco) - Anciennement Plan général d'affectation (PGA)

Préavis N° 9/2003 - Révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions - Demande de crédit de CHF 189'000.-

Préavis N° 02/2015 – Demande de crédit complémentaire pour la révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions – Demande de crédit de CHF 180'000.-

La révision partielle du PAco et son règlement des constructions ont été mis à l'enquête publique en 2019 et un préavis a été présenté au Conseil communal le 14 novembre 2019. Au vu du large débat, notamment sur l'obligation de densifier le périmètre compact à 0,625, minimum obligatoire dans le périmètre compact, la Municipalité a décidé, en cours de séance, de le retirer.



Après un certain nombre de rencontres avec la CCU, épaulée par un groupe de suivi de 5 membres du Conseil, la Municipalité a envoyé, à la DGTL, ce dossier pour examen préalable complémentaire le 27 août 2020.

En janvier, le rapport d'examen nous est parvenu et quelle n'a pas été notre surprise de découvrir qu'un nouvel élément extrêmement important était soulevé, à savoir du dézonage hors périmètre compact du PALM.

Pour rappel, en 2012, les communes avaient dû faire l'inventaire de toutes leurs parcelles en les sériant comme libres de construction, entièrement construites ou partiellement construites, ceci pour l'établissement de la marge de densification du plan directeur cantonal.

Au cours des 3 années suivantes, la méthode de calcul a été modifiée à plusieurs reprises et la commune de Belmont a été tantôt surdimensionnée, sous-dimensionnée puis à nouveau surdimensionnée. Lors du dépôt du dossier à la DGTL pour examen préalable, la position de la Municipalité sur ce problème lui avait été exposée, elle avait oralement admis notre volonté de ne pas procéder à du dézonage, pour autant que ce problème soit développé dans le rapport 47 OAT. Ce sujet n'ayant plus été soulevé, nous pensions avoir été entendus.

Très fâchés par cette nouvelle difficulté alors que nous étions prêts à mettre le PAco à l'enquête publique complémentaire et demandant une explication à la DGTL à ce propos, cette dernière n'a pas nié « un regrettable oubli ».

Nous avons donc mandaté notre urbaniste afin qu'il fasse un scénario de dézonage pour 8'500 m² de terrain, sachant qu'entretemps, plusieurs parcelles avaient été construites.

Ce travail est toujours en cours fin 2021. Dès que nous serons en possession d'une stratégie ad hoc, elle sera présentée à la DGTL et les propriétaires concernés en seront dûment avertis.

Le compte de bilan n° 9149.00 recouvrait les deux demandes de crédit acceptées par le Conseil communal en 2003 (CHF 189'000.00) et 2015 (CHF 180'000.00) pour cet objet, soit CHF 369'000.00. Au 31 décembre 2020, le solde disponible était de CHF 2'523.75. Ces crédits datant de plusieurs années, la direction des finances avait décidé de procéder à l'amortissement du solde de ce compte valant CHF 366'476.25 au 31.12.2020.

Les dépenses pour 2021 se sont élevées à CHF 21'666.65 et ont été directement amorties au 31 décembre 2021. Une nouvelle demande de crédit complémentaire devra certainement vous être présentée au cours du 1er semestre 2022, car il est hautement probable que les propriétaires touchés par cette mesure feront opposition lors de l'enquête publique et que la Commune devra mandater son avocat-conseil pour la défendre.

Abattage d'arbres (anciennement Plan de classement des arbres)

6 demandes d'abattage nous sont parvenues, (14 en 2020), pour des arbres de différentes essences (cerisier, cyprès, mélèze, acacia, bouleau).

Tout arbre dont le diamètre est de 30 cm et plus, mesuré à 130 cm du sol est considéré comme protégé. Les demandes d'abattage sont affichées au pilier public pendant 20 jours et peuvent faire l'objet de remarque ou d'opposition.

Il n'y a jamais eu de remarque ou d'opposition à ces demandes.

PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges)

Une cellule opérationnelle cantonale (CO) et une direction technique de projet (DTP) dirigent toujours le PALM. Les tâches sont partagées entre les services de l'Etat, les associations régionales et les schémas directeurs.

Les communes partenaires ont renoncé à l'élaboration d'une version 2021 afin de se concentrer sur les études pour la réalisation des infrastructures présentées dans les PALM précédents et qui bénéficient déjà d'un cofinancement par la Confédération.

Nous n'avons reçu aucune facture pour notre participation aux coûts du PALM (CHF 53.85 en 2020).

Groupe de suivi mobilité douce du PALM

Issue du PALM 2007, la Confédération avait accepté un cofinancement de la mesure 4c.03 « jalonement des itinéraires cyclables » qui vise à signaler les itinéraires cyclables principaux de l'agglomération. Cette mesure est pilotée par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), un groupe spécialisé « mobilité douce » et l'association Pro Vélo qui les a accompagnés pour son expertise.

La mise en œuvre étant complexe, les 26 communes ont délégué la première étape au canton.

Quelque 850 panneaux sur près de 175 kilomètres de routes ont été posés; le jalonement sera adapté et complété au fur et à mesure de la construction de nouvelles infrastructures cyclables (pistes et bandes, passerelles, passages inférieurs, etc.).

Gestion coordonnée du trafic d'agglomération (GCTA)

La DGMR pilote ce projet qui consiste à mettre en place une centrale amenée à prendre les mesures nécessaires pour détourner et réguler, très rapidement et par des itinéraires bis, le trafic d'agglomération en cas de perturbation importante (accident, travaux routiers, travaux sur les réseaux, manifestations, etc.). Ce projet a été initié par l'OFROU (Office fédéral des routes) et est inscrit comme mesure dans le PALM 2ème génération (2012). A ce titre, il bénéficie d'une subvention fédérale de 35%.

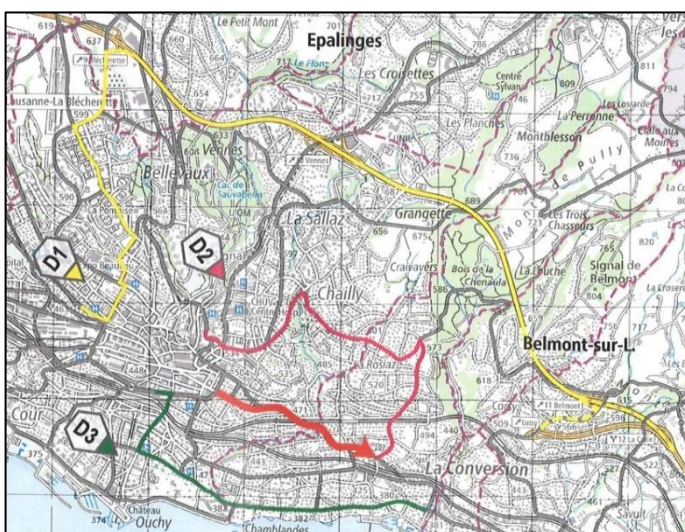
Le coût de ce projet est réparti entre le canton (62 %), l'OFROU (12 %), les transports publics (4 %), Morges (4 %), Lausanne (4 %) et les autres communes de l'agglomération (14 %).

En 2019, une convention a été signée entre le directeur de l'OFROU, les représentantes du Conseil d'Etat et les syndicats de Lausanne et Morges.

En cas d'événements imprévus, des capteurs et caméras de circulation les détectent et la centrale GCTA applique des scénarios prédéfinis (PGIM) et régule les flux et la vitesse. Les usagers en sont prévenus par des panneaux d'information variable, par une application smartphone ou par un affichage dans les transports publics. La gendarmerie, les polices communales, les transports en commun, les pompiers et la protection civile entre autres sont aussi acteurs de ce processus.

Après investigation par les ingénieurs du projet, il s'avère que notre commune n'aura pas d'investissement à faire (donc pas de préavis à présenter au Conseil communal) et ne participera qu'aux frais annuels qui sont annoncés à CHF 3'000.00 pour les coûts d'exploitation, CHF 180.00 pour les coûts de maintenance et CHF 251.00 pour les coûts de révision des plans (PGIM), selon un mail de la DGMR du 18 septembre 2020.

En 2021, cet objet a dû être mis en stand-by car une commune concernée n'a pas pu rendre une réponse définitive puisque son plan général de circulation n'était pas encore approuvé.





SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois)

Le bureau du SDEL est installé à Renens depuis début 2020. Le bureau du SDEL est régulièrement en sous-effectif. De nouveaux collaborateurs, souvent au sortir de leurs études, sont engagés et, une fois formés, partent dans des services cantonaux ou dans des communes. Ainsi, plusieurs dossiers d'études prennent du retard.

Depuis janvier 2020, les communes du SDEL travaillent avec la DGTL sur l'avenir des zones d'activités. Une séance avec la DGTL a eu lieu le 10 décembre 2021. Les études de la DGTL étant strictement académiques, nous avons convenu qu'une visite de nos zones d'activités (zone industrielle des Chaffeises et zone artisanale de Chatruffe) serait organisée en 2022, afin que ce service puisse se rendre compte sur le terrain de la configuration des lieux.

Les 6 chantiers définis dans le SDEL sont :

1. **Transports publics** : (Pour les anciens conseillers et à destination des nouveaux conseillers, mêmes informations que dans le rapport de gestion 2020). Un bureau d'ingénieurs conseils en mobilité a été chargé d'une étude sur l'« Image directrice des transports publics de l'Est lausannois » du SDEL à l'horizon 2030. Cette étude a été financée par toutes les communes du SDEL et le Canton (DGMR).

Son but était d'examiner les possibilités pour :

- développer l'offre en transports publics dans les zones moyennement ou mal desservies, notamment dans le secteur de Corsy – La Conversion- Les Brûlées et au niveau des liaisons entre le Nord et le Sud de Lutry ;
- renforcer le rôle des gares de l'Est lausannois et du réseau RER ;
- améliorer l'accrochage du sud-ouest de Pully au réseau ferroviaire ;
- optimiser les liens entre le sud de Lutry, le sud de Paudex et le sud-est de Pully, d'une part, et le sud de Lausanne d'autre part.

Pour Belmont, une ligne de minibus a été imaginée en direction du haut de la commune (Louche-Villars-Ecaravez-Chatruffe-Cure) pour autant que la zone Chatruffe se développe mais cela ne pourra se faire que lors d'une prochaine révision du plan d'affectation, soit dans 15 ans au minimum ou à plus long terme si le Plan d'affectation communal n'est pas accepté avec une augmentation de l'indice d'utilisation du sol à 0.625 pour le périmètre compact du PALM. D'autre part, la ligne n° 47 a été prolongée jusqu'à Lutry, Landar (4 bus par heure), dont 1 bus sur 2 rejoint Grandvaux, Pra Grana.

Bus à haut niveau de service (BHNS)

PP7 (Lutry-Pully)

En 2019, l'enquête publique simultanée dans les communes de Pully, Paudex et Lutry, pour ce projet d'ouvrage, a fait l'objet de 108 oppositions. (Paudex 75, Lutry 28 et Pully 5). Dans sa séance du 29 novembre 2021, le Conseil communal de Paudex a refusé le projet routier de requalification de la route du Simplon (RC 780), en lien avec la création d'une ligne BHNS, bloquant de ce fait l'avancement de ce projet.

PP8 (Pully-Damataire à Pully-Reymondin) :

Le réaménagement de l'avenue de Lavaux en vue de la mise en service d'un bus à haut niveau de service (BHNS) dans le cadre du projet d'axes forts de transports publics urbains, également appelé projet partiel 8 (PP8), est l'un des projets phares pour le Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL) et le centre-ville de Pully.

Il prévoit notamment la mise à double sens de l'avenue du Tirage et le remplacement du carrefour à feux de la Clergère par un giratoire oblong percé d'un arrêt central pour les bus. Les bus 47, 49 et le futur BHNS (ligne 9) bénéficieront dès lors d'un aménagement de qualité ainsi que d'une priorisation par rapport au trafic individuel motorisé.



Un groupement pluridisciplinaire « IciLavaux » a été engagé pour prendre en charge la maîtrise d'œuvre, tant pour les phases d'études que pour les phases d'exécution.

Le projet a été finalisé dans les premiers mois de 2021 puis mis à l'enquête publique. Environ 30 oppositions non bloquantes ont été déposées. La commune de Pully est actuellement dans la phase de réponses à apporter et invitent les opposants à des séances de conciliation.

2. **Stationnement** : Pas d'avancement dans ce dossier.
3. **Mobilités douces** : Le PALM fait état d'une mesure pour relier La Conversion à Pully, sans devoir rejoindre la route principale. Le tracé de ce chemin de mobilité douce longe la voie CFF Lausanne-Berne et le franchissement du viaduc se ferait par une passerelle en porte-à-faux. Les CFF ayant de lourds travaux de maintenance à exécuter sur le viaduc de Rochettaz (en bas de la route des Chaffeises), le SDEL a saisi cette opportunité pour commander une étude de faisabilité car il faudrait profiter des travaux des CFF pour exécuter des travaux préparatoires afin de pouvoir construire la passerelle, le moment venu, sans devoir toucher la structure du viaduc. A ce jour, l'étude a coûté CHF 23'882.85 réparti entre les 4 communes du SDEL.
4. **Centre-ville de Pully** : Les travaux de requalification de la rue de la Poste et de l'avenue Samson Reymondin ont commencé en avril 2021 et se poursuivront sur 2022 et 2023. Ce projet a pour objectif de réaménager l'axe principal du centre-ville de Pully pour le rendre plus convivial, permettre aux habitants de mieux s'approprier l'espace public en facilitant l'accessibilité aux commerces et en promouvant les multiples activités qui y ont lieu.
5. **Requalification RC 777 Rives du Lac et concept d'aménagement intercommunal du secteur des rives du lac** : Le Plan directeur des rives vaudoises du lac Léman atteste de l'importance des qualités de ce secteur et de la nécessité de les valoriser. Aucun avancement majeur en 2021.
6. **Corsy/La Conversion** : L'étude stratégique de développement du secteur Corsy/La Conversion a été formellement actée en janvier 2021 par la Municipalité de Lutry.



Etude stratégique d'évolution du paysage de l'Est lausannois

Pour les nouveaux membres du Conseil communal, je profite de ce rapport pour rappeler que 9 itinéraires pédestres ont été répertoriés à travers le territoire du SDEL pour rendre visible et accessible la diversité paysagère de l'Est lausannois, qu'un jalonnement a été installé au cours de l'été 2020 et qu'un guide est à disposition au centre communal et sur Internet.



Le guide



8 ENTRE VILLE ET CHAMPS
LA CROIX-SUR-LUTRY - LA ROSAZ

De La Rosaz à La Croix-sur-Lutry, cette balade permet à pied de découvrir de traverser des lieux aux intensités contrastées.

En quelques kilomètres, elle met en relation l'espace de la ville avec le monde rural des monts. L'information continue pour découvrir et goûter pleinement ce paysage pour découvrir le conducteur de cette parenthèse paysagère.

LA CROIX-SUR-LUTRY Lutry - Belmont - Lutry - Fels - LA ROSAZ



Le jalonnement

Communication

Une Newsletter et le rapport d'activité 2020 ont été édités et mis en ligne.

La participation financière

Notre participation 2021 est de CHF 42'020.15 (CHF 51'631.86 en 2020) ; soit CHF 36'427.65 pour les frais de fonctionnement et CHF 5'592.50 pour les frais d'études.

La participation du canton aux frais de fonctionnement du bureau du SDEL de CHF 114'120.00 est inchangée.



BÂTIMENTS COMMUNAUX ET DOMAINES

Préambule

A la répartition des dicastères entre municipaux en début de législature, il a été décidé que les bâtiments communaux et les domaines (propriétés communales privées) à l'exception des vignes et des forêts qui sont en mains de la Syndique, rejoindraient le dicastère de l'urbanisme.

Notre programme de législature mentionne la volonté de tendre à une mise à niveau énergétique de nos bâtiments communaux. A cet effet, nous avons commandé une étude CECB+ (certificat énergétique cantonal des bâtiments) sur nos plus anciens bâtiments qui sont la première étape du collège, la salle de gymnastique, le bâtiment administratif et le bâtiment des services extérieurs.

Ce rapport indiquera aussi les principaux travaux à faire pour atteindre les exigences actuelles pour tout bâtiment neuf et un deuxième scénario pour dépasser ce minima.

Nous devons malheureusement déplorer un nombre croissant de déprédations (bris de vitres, tags, etc.) dont les coûts sont supportés soit par des dépenses extrabudgétaires, soit par nos assurances.

Conciergerie

Jusqu'à l'été, notre équipe de conciergerie a dû recevoir l'appui d'une entreprise externe pour pouvoir mener à bien le surcroît de travail lié aux mesures de désinfection engendrées par le COVID-19.

Au vu du manque de personnel, une partie des grands nettoyages d'été a été confié à une entreprise externe.

En février, nous avons pris congé de Mme Anne-Lise Mottier, partie à la retraite après 35 ans de bons et loyaux services.

Sous la responsabilité de M. Tornare, Chef d'exploitation responsable conciergerie et bâtiments communaux, le service se compose au 31 décembre 2021 :

- de deux concierges à 100% ;
- de trois auxiliaires de conciergerie, respectivement à 90%, 55% et 40% ;
- ainsi que deux intendants des refuges à 15% et 10%.

Bâtiment administratif

Changement du mobilier, réfection peinture et création d'un poste de travail en position debout au bureau du Service de la population.

Remplacement d'une boucle de distribution de chauffage.

Bâtiment des Services extérieurs

Construit en 1985, le bâtiment d'Arnier 80 subit l'outrage du temps et, en 2021, nous avons dû procéder à la réparation d'une fuite dans les sanitaires.



Bâtiment de l'Auberge communale

Aucun logement vacant en 2021, cette année encore nous n'avons pas perçu les loyers de l'Auberge communal pendant les mois de fermeture des établissements imposée par le Conseil fédéral.

Des filtres pare-soleil ont été installés sur les vitres de la petite véranda.

Grande Salle

Louée dans le respect des mesures sanitaires imposées.

Remplacement de la pompe générale du chauffage ainsi que du lave-vaisselle professionnel.

Maison Pasche

Pas de logement vacant en 2021.

Rural du Signal

Rien à signaler.

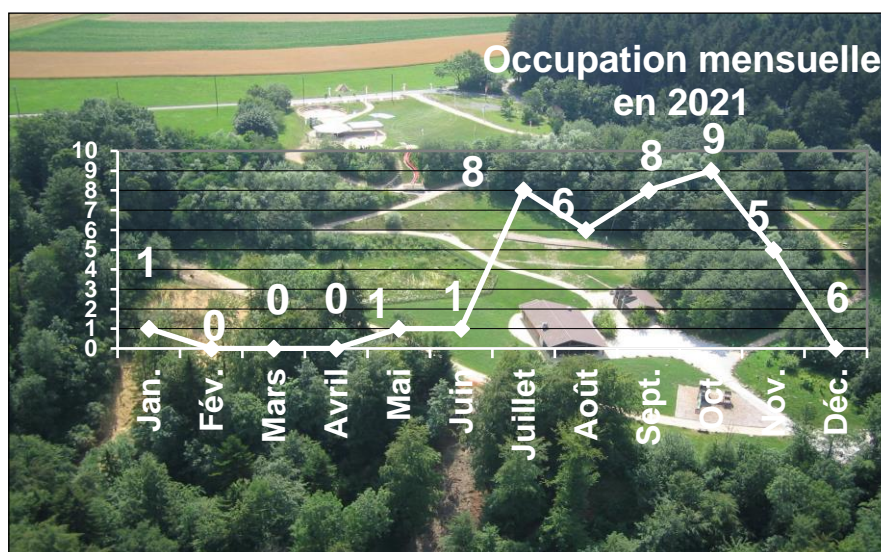
Fontaines

Rien à signaler.

Refuge des Bas-Monts

Durant l'année, de petits travaux d'entretien régulier sont effectués par nos équipes techniques. En raison de la pandémie COVID-19, les refuges ont été fermés une grande partie de l'année. Ci-après, détails par catégorie et comparaison avec les années précédentes :

	Habitants de Belmont	Locataires extérieurs	Sociétés locales et usage communal	Total
2018	45	72	12	129
2019	43	68	5	116
2020	14	42	2	58
2021	16	27	2	45

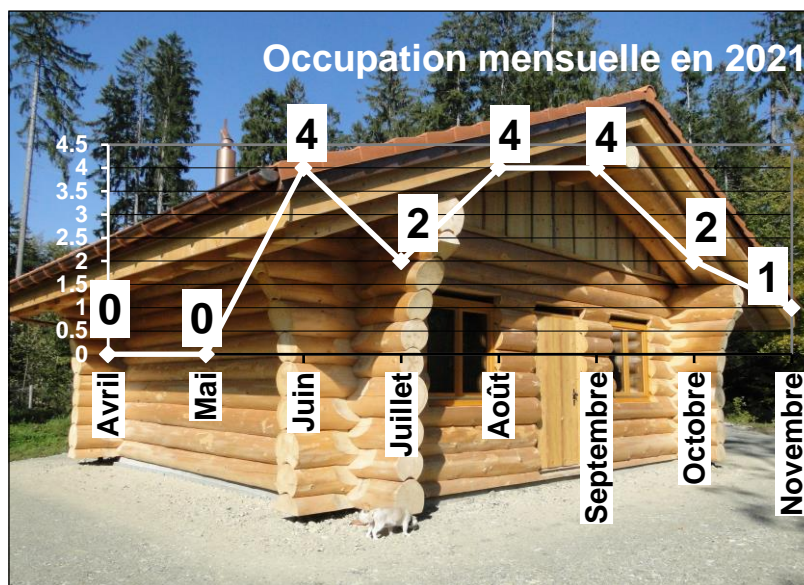


Refuge de Malatête

Rien à signaler concernant l'entretien.

Ci-après, détails par catégorie et comparaison avec les années précédentes.

	Habitants de Belmont	Sociétés locales et usage communal	Total
2018	19	3	22
2019	15	2	17
2020	16	1	17
2021	15	2	17



Salle de gymnastique et terrain de sports

Mise en conformité du programme de rinçage des douches afin d'éviter tout risque de salmonellose ; réparation du terrain de basket suite à une infiltration d'eau.

Collège

Finalisation de la peinture extérieure du collège, exécutée sur 3 années, réparation de la toiture suite à des infiltrations.

Centre de vie enfantine « Les Moussaillons »

Locaux à la route des Monts-de-Lavaux 49 et à la route du Burenz

Différents petits travaux d'aménagements et de réparations ont été effectués sur les deux sites.

Un contrôle de l'office de la consommation et des denrées alimentaires (DEIS) a relevé une non-conformité dans les cuisines. En effet, lorsqu'il y a consommation de denrées alimentaires, deux zones de lavage doivent être clairement séparées. Une, dite « propre », pour le lavage des denrées alimentaires et une, dite « sale », pour le lavage de la vaisselle.



Pour le CVE des Monts-de-Lavaux, la zone « propre » se trouve maintenant dans le local de repos des collaborateurs (aucun travaux nécessaires). Quant au CVE du Burenoz, nous avons dû déplacer les machines à laver et sécher dans les sanitaires. A leur place, un second évier a été installé pour créer la zone propre.

5 places supplémentaires d'accueil seront ouvertes début 2022. Pour laisser de la place au sol, 40 mètres linéaires d'étagères ont dû être posées.

Au vu de la vétusté de la place de jeux et de la non-conformité relative aux normes BPA, celle-ci a été condamnée.

UAPE d'Arnier

Evacuation des bacs de plantation en Eternit remplacés par une barrière pour délimiter une zone réservée pour les enfants.



CONCLUSION DE LA MUNICIPALE

Premier rapport de cette législature 2021-2026 avec passage de témoin à mi-année. Les municipaux changent mais heureusement que nos collaborateurs sont fidèles car ils sont aussi notre mémoire vivante et m'ont apporté une aide bienvenue à l'élaboration de ce document. Qu'ils en soient ici vivement remerciés.

Le domaine de l'urbanisme est toujours aussi intéressant et complexe avec, en ligne de mire, la création de deux nouveaux plans d'affectation et espérons-le, enfin le bout du tunnel pour le plan d'affectation communal.

Quant au dicastère des domaines, j'apprends !! Chaque bâtiment a ses spécificités et il est évident que ceux qui ont déjà un certain âge demandent des soins ciblés.

Une citation de Marie-Sabine Roger me fait quelque peu penser à mon travail de municipale : *« Parfois, j'ai l'impression que ma vie est un grand bâtiment, fait d'une succession de pièces en enfilades. Je visite. J'avance et je ne peux jamais revenir en arrière. Chaque fois que j'ouvre une porte, je tombe sur un nouveau décor. »* En effet, quand vous pensez « tout » savoir sur un sujet, de nouvelles normes, directives et autres joyeusetés vous prouvent que non, il y a encore à apprendre.

Quoi qu'il en soit et depuis le 1^e jour de mon mandat j'ai toujours le même plaisir à être à l'écoute de nos concitoyens et à faire le maximum pour que son rêve de maison idéale se transforme en réalité.

Catherine SCHIESSER, Conseillère municipale



CONCLUSIONS 2021

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT - SUR - LAUSANNE

1. après avoir pris connaissance :
du rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2021 ;
du rapport de la Commission de gestion ;
2. considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2021, telle qu'elle est présentée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndique

La Secrétaire adjointe

(LS)

Nathalie Greiner

Lucie Gamboni